



HAL
open science

Le “ handicap ” entre discours et pratiques : vers la construction d’une identité sociale alternative

Coralie Tullio

► To cite this version:

Coralie Tullio. Le “ handicap ” entre discours et pratiques : vers la construction d’une identité sociale alternative. Linguistique. 2018. dumas-01906291

HAL Id: dumas-01906291

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01906291>

Submitted on 26 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Université Paris Descartes

Le « handicap » entre discours et pratiques : vers la construction d'une identité sociale alternative

*Etude menée auprès de l'association
Simon de Cyrène de Rungis*

Par Coralie Tullio

Mémoire de Master 2 Signes, discours et monde contemporain

Dirigée par Mariem Guellouz

Présentée et soutenue publiquement le 14 juin 2018

Devant un jury composé de :

Mariem Guellouz, Maître de conférences, Directrice de mémoire

Cécile Canut, Professeur des universités, Rapporteur

Résumé du mémoire :

Quels sont les rapports qui s'expriment entre personnes valides et personnes handicapées au sein de la société ? Comment la notion « handicapé » est-elle construite à travers ces échanges ? Qu'est-ce que cela implique socialement ? Ce sont ces questions que je me propose d'analyser dans ce mémoire, en m'intéressant à l'expérience du handicap d'un point de vue sociolinguistique, c'est-à-dire menant une réflexion sur le rapport entre langage et société. Suivant une approche idéologique des « idées » qui circulent autour du handicap, et associant observations et entretiens ethnographiques, je m'intéresse à la façon dont elles transparaissent dans les représentations des participants, c'est-à-dire comment elles sont intériorisées, mais aussi contestées et modifiées. Cette étude vise à voir, notamment, de quelle façon personnes valides et personnes handicapées parviennent à mettre en place différents procédés de contournement et de détournement de l'idéologie dominante, à travers une véritable co-construction des discours, proposant de nouvelles représentations du handicap.

Mots clefs : *discours, handicap, insertion sociale, pratiques langagières, idéologies*

Avertissement

Ce mémoire est le fruit d'un travail approuvé par un jury de soutenance et réalisé dans le but d'obtenir le diplôme de Master. Il est gratuitement et librement mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie à des fins pédagogiques et de recherche en vue d'améliorer le partage et la diffusion des savoirs.

Ce document est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur conformément aux conditions imposées par la licence et dans le respect des dispositions prévues par le Code de la propriété intellectuelle (CPI, L122-4).

Ils prévoient notamment une obligation de référencement et de citation précise du document lorsqu'il est utilisé ou employé comme source. Toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite ou autre contravention au respect du droit d'auteur est susceptible d'entraîner des poursuites (CPI, L 335-2-L 335-10).

« Code de la propriété intellectuelle - Article L122-4 | Legifrance ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&idArticle=LEGIARTI000006278911>.

« Code de la propriété intellectuelle - Article L335-2 | Legifrance ».

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069414&idArticle=LEGIARTI000006279172>.

Remerciements

Je tiens tout particulièrement à remercier Mariem Guellouz, ma directrice de mémoire, avec laquelle j'ai eu la chance de discuter maintes fois des questions soulevées par mon étude.

Un grand merci à Thomas Petitier, pour m'avoir ouvert les portes de l'association et sans qui ce travail n'aurait pas pu se réaliser. Mes remerciements vont également à Marie Mallet pour le temps qu'elle a consacré à mon projet et pour les échanges stimulants que nous avons pu partager.

Je désire aussi remercier tous les membres de l'association pour m'avoir si bien accueillie au sein du GEM et susciter en moi un nouveau regard sur la différence. Merci également à tous les participants de l'étude pour avoir accepté de partager avec moi leurs expériences personnelles.

Une pensée chaleureuse pour Anna Khalonina, pour son écoute et ses encouragements précieux, ainsi qu'à tous mes proches pour leur soutien moral tout au long de ce travail.

Enfin, je souhaite remercier tou(te)s mes enseignant(e)s de sociolinguistique, pour m'avoir communiqué leur goût pour cette discipline...

Sommaire

1. Introduction	6
1.1. A l'origine du questionnement : un témoignage	6
1.2. Une vie associative au cœur du projet	7
1.3. Problématisation du sujet.....	8
2. Présentation du terrain.....	11
2.1. Simon de Cyrène et son projet.....	11
2.2. Le GEM les Colibris de Rungis.....	13
2.3. Présentation des participants	14
3. Considérations théoriques	18
3.1. Une approche sociolinguistique.....	18
3.2. La personne handicapée à travers ses discours : quels enjeux ?.....	20
3.3. Phénomènes de catégorisations et attentes sociales	24
3.4. Représentations du handicap et idéologies linguistiques	28
4. Démarche méthodologique	33
4.1. Comprendre l'implicite : une approche s'inspirant de l'ethnographie	33
4.2. Saisir les représentations : la technique de l'entretien.....	35
4.3. Réflexivité et positionnement du chercheur	40
4.4. Méthodologie d'analyse : une approche à la fois discursive et interactionnelle	42
5. Analyse du corpus	45
5.1. Positionnements subjectifs et rattachements communautaires	45
5.2. Processus identitaires en confrontation : vers un espace commun partagé	54
5.3. Synthèse interprétative	71
6. Conclusion et perspectives.....	78
Bibliographie.....	81
Annexes	85
Annexe I - Déclaration sur l'honneur de non plagiat	85
Annexe II - Témoignage de Philippe Pozzo di Borgo.....	86
Annexe III - Conventions de transcription	87

1. Introduction

L'insertion sociale de la personne handicapée est souvent reliée à l'acquisition d'une autonomie, à l'aménagement de l'environnement pour une meilleure accessibilité. Mais l'aspect relationnel n'apparaît pas forcément tout de suite, et lorsqu'il est pris en compte, il est souvent associé au domaine du soin, de l'aide à la personne. Or, cela ne permet pas de lutter directement contre la solitude et l'isolement dont souffrent la plupart des personnes en situation de handicap, souvent en marge de la société. En effet, ces hommes et ces femmes peuvent être tentés de s'isoler face aux séquelles laissées par l'accident, la maladie, ou se retrouvent mis à l'écart par les personnes valides, que la fragilité effraie. Mais cette solitude est également liée à une autre problématique : notre société, en privilégiant l'efficacité et la performance, empêche les personnes en situation de handicap d'y trouver leur place, favorisant de ce fait leur exclusion. Alors, comment lutter contre l'isolement de ces personnes ? Comment les aider à s'insérer dans le corps social ? Comment les amener à reprendre goût à la vie ?

1.1. A l'origine du questionnement : un témoignage

L'intérêt pour ce sujet m'est venu à la lecture d'un témoignage¹ : le discours d'une personne handicapée qui partage son expérience du handicap. Cette personne s'appelle Philippe Pozzo di Borgo, homme d'affaires devenu tétraplégique en 2003 à la suite d'un accident de parapente, et dont l'histoire a notamment inspiré le film *Intouchables* d'Olivier Nakache et Éric Toledano (2011). Dans son discours, Philippe Pozzo di Borgo explique que la solitude la plus importante, selon lui, est le fait d'être isolé par le regard de l'autre. Pour remédier à ce problème, il place au cœur de son récit la possibilité à communiquer avec l'autre, en proposant une nouvelle façon d'envisager cette « relation à l'autre », ne la rendant plus unilatérale. Je relate ici un passage qui m'a paru particulièrement significatif :

« On ne sort pas de la solitude en étant plus mobile. Le problème c'est être en relation. Chacun est seul et le valide a peur du handicap. Cela accentue la solitude de la personne handicapée. [...] Il faut que les autres comprennent que l'on peut leur apporter quelque chose. On sait les écouter, on n'est pas seulement la personne handicapée qui demande de l'aide. On peut les reconforter, les guérir de leur activisme. Mon frère a mis du temps avant de m'approcher de nouveau. Maintenant, ce grand gaillard se penche sur moi pour prendre conseil et se désarmer. C'est là notre rôle. » (Philippe Pozzo di Borgo, voir Annexe II)

Finalement, Philippe Pozzo di Borgo nous amène à envisager les problématiques liées au handicap différemment, les ancrant dans une dimension communicative, avec, à la clé de

¹ Disponible en Annexe II.

l'insertion de la personne handicapée, la capacité à être en relation avec l'autre, à communiquer avec l'autre. Il semblerait donc que dans cette perspective, le langage intervient en tant que facteur d'insertion sociale. Particulièrement sensible aux problématiques sociales et aux liens entre les faits sociaux et les pratiques langagières, cette observation m'a amenée à la volonté, à travers mon mémoire, de questionner le rôle du langage dans le processus d'insertion sociale de la personne handicapée.

1.2. Une vie associative au cœur du projet

Le terrain d'étude que j'ai choisi est une association, l'association Simon de Cyrène², qui, pour aider justement les personnes handicapées à s'insérer socialement, met en place des « maisons partagées », dans lesquelles cohabitent personnes valides (les « assistants ») et personnes handicapées. Ce projet s'inspire de l'expérience vécue de Philippe Pozzo di Borgo, qui se lia d'affection avec son auxiliaire de vie, Abdel Yasmin Sellou. Ainsi, se présentant comme une alternative à l'institutionnalisation, ces habitats participatifs ont pour objectif de favoriser des liens d'amitiés entre les résidents, en privilégiant une relation *interdépendante*, dans laquelle chacun donne de soi et reçoit de l'autre, que ce soit la personne valide ou la personne handicapée. Il ne s'agit donc plus de s'inscrire dans un rapport d'« aidant-aidé » ; l'idée de cette association est de proposer de nouvelles relations sociales qui se baseraient sur des échanges plus égalitaires entre personnes valides et personnes handicapées. Néanmoins, même si le « vivre ensemble » est avant tout privilégié, chaque personne bénéficie de son propre appartement et est libre de décider si elle souhaite rester chez elle ou se rendre dans l'espace collectif, aussi appelé « salle communautaire », pour partager des moments de vie avec les autres adhérents. Placés au centre des villes, ces logements sociaux permettent également l'insertion des personnes handicapées dans la cité, leur donnant la possibilité de participer aux activités qui y sont proposées, comme aller à la médiathèque, au conservatoire de musique ou encore au théâtre.

Pour répondre à la Loi de 2005 sur le handicap, qui déclare que chaque personne handicapée doit pouvoir choisir son projet de vie, Simon de Cyrène tente de montrer que l'on peut retrouver une place dans la société dans sa relation avec l'autre. C'est ce qu'explique Laurent de Cherisey, directeur général de l'association Simon de Cyrène, dans l'un de ses ouvrages :

« L'objectif était d'offrir à ces personnes qui souffrent de séquelles invalidantes une vie sociale insérée dans la ville, de construire des lieux d'humanité où cohabitent des adultes valides et handicapés, où tous partagent et tous reçoivent dans un lien de personne à personne. Créer des espaces de rencontre et d'échange, où chacun peut être lui-même, sans être seul. Car je suis convaincu que le sens de la vie s'inscrit dans la relation à l'autre

² Une présentation plus complète de l'association (sa création, ses projets...) est proposée dans la partie 2 de ce mémoire, intitulée « Présentation du terrain ».

et non dans un système de valeurs fondé sur la rentabilité. » (Pozzo di Borgo, Vanier et de Cherisey 2012 : 19).

Cet extrait met alors en avant le fait que la performance et l'efficacité d'une personne ne sont pas les compétences essentielles pour se réaliser en tant qu'être humain : le plus important reste notre capacité à communiquer avec l'autre, c'est-à-dire recevoir de l'autre, mais aussi donner de soi. De cette façon, selon les auteurs, tout être humain peut retrouver plaisir à vivre.

1.3. Problématisation du sujet

En sociolinguistique francophone, nous pouvons faire face à une rareté des travaux se concentrant sur les liens entre langage et insertion sociale avec pour sujet d'étude la personne handicapée. En effet, dans ce domaine de recherche, les études sur l'insertion sociale s'inscrivent en grande partie dans les problématiques liées au contact de langues, à la gestion du plurilinguisme, avec un certain nombre de travaux sur l'immigration (Castellotti et Robillard 2001a : 6). Pour n'en citer que quelques-uns, il y a par exemple Billiez et Trimaille (2001) qui ont porté une attention particulière aux pratiques bilingues et multilingues des enfants de parents migrants dans le contexte scolaire, Leconte (2001) et Déprez (2006) à propos de la transmission des langues au sein de la sphère familiale, et les travaux d'Adami (2012) et de Bretegnier (2011) sur la formation linguistique des migrants adultes. Des chercheurs se sont également intéressés au monde du travail, notamment dans l'industrie, où les compétences langagières sont de plus en plus valorisées, menant à l'exclusion des travailleurs qui ne les possèdent pas (voir le réseau « Langage et Travail »). Ces dernières années, on a vu apparaître aussi des recherches sur les « parlers jeunes », toujours en lien avec des questions d'insertion sociale et de variabilité langagière (voir les travaux d'Auzanneau (2009) et de Liogier (2009)).

Néanmoins, même si certaines études ont apporté quelques éclairages pour une articulation plus générale entre « langues » et « insertion sociale » (à ce sujet voir Castellotti et Robillard 2001b), il apparaît que cette problématique reste peu étudiée (*id.*, 2001b : 44). Cependant, en définissant la langue comme « un ensemble de ressources dans lesquelles ils [les locuteurs] puisent, qu'ils (ré)organisent pour communiquer et pour faire d'autres choses : s'identifier, catégoriser le monde, le décrire, en parler » (*id.*, 2001a : 10), Castellotti et Robillard soutiennent l'utilité d'une approche linguistique des phénomènes d'insertion. En effet, ils affirment :

« La langue constitue donc sans nul doute un point de départ légitime et fécond pour une étude des liens sociaux et, pour ce qui nous concerne plus spécifiquement ici, de l'insertion, puisque la langue est l'un des moyens privilégié de communication des cultures et des identités, sans cependant se confondre avec ces entités. » (2001a : 11).

Ainsi, ne pouvons-nous pas envisager, dans une démarche sociolinguistique, une étude de l'insertion sociale de la personne handicapée ?

En anthropologie et en sociologie, un certain nombre de travaux se sont déjà penchés sur la question du handicap dans une problématique d'insertion de l'individu ou d'une meilleure prise en charge (soin, actions) de ces personnes. On trouve notamment quantité de travaux sur l'éducation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, mais souvent la dimension langagière est mise de côté ou n'est pas suffisamment prise en compte. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que, de nos jours, le discours de la personne handicapée ne bénéficie pas encore d'une légitimité totale au sein des sphères institutionnelles ou académiques (Puig 2016 : 24). Néanmoins, des études récentes en anthropologie et en sociologie œuvrent pour donner la parole aux personnes en situation de handicap afin de permettre à celles-ci de décrire « de l'intérieur » l'expérience vécue. Ces travaux de recherche considèrent que les personnes handicapées peuvent, par leurs discours, donner à voir une autre vision du handicap, et donc une autre façon de l'appréhender (Lavigne et Philip 2016 ; Puig 2016 ; Vallerie 2010). En effet, lorsque celles-ci sont amenées à s'exprimer, elles dénoncent notamment la discrimination sociale et la différenciation que subissent les personnes en situation de handicap et souhaitent aller vers un rapport plus égalitaire, où les frontières entre personnes valides et personnes handicapées tendraient à s'effacer (Piot 2016 ; Matsuoka 2016 ; Aulombard 2016).

C'est dans la continuité de ces travaux que je souhaite situer mon travail, en m'intéressant à l'expérience du handicap d'un point de vue sociolinguistique, plaçant au cœur de mon étude la dimension langagière de l'insertion sociale. Il s'agira donc, dans ce mémoire, de s'interroger sur la façon dont sont envisagées les pratiques langagières³ qui s'établissent entre personnes valides et personnes handicapées au sein d'une association qui cherche à mettre en place une relation « égalitaire » entre ces personnes. En effet, partant du constat selon lequel les rapports entre personnes valides et personnes handicapées dans la société sont généralement asymétriques et favorisent, de ce fait, l'exclusion sociale de ces dernières, l'association Simon de Cyrène souhaite, à travers son projet, proposer de nouvelles relations sociales, basées sur des échanges fraternels entre personnes valides et personnes handicapées, qui feraient disparaître les barrières entre ces différents acteurs sociaux. Cette étude vise donc à examiner comment, dans le cadre d'une association fondée sur cette idée-là, la catégorie « handicapé » va se comprendre, comment elle va se co-construire et si finalement la symétrie va pouvoir se

³ Terme imaginé par des chercheurs dans le but de rendre compte de la dimension sociale du langage. Boutet écrit : « Dans une démarche critique, nous souhaitons nous démarquer des conceptions courantes à l'époque chez les linguistes (fonctionnalistes et générativistes), pour lesquels l'objet de la linguistique était l'étude de la langue, ou des langues du monde, l'étude de leurs systèmes. Le néologisme « pratiques langagières » s'ancrait fortement dans une conception philosophique matérialiste où le langage est conçu avant tout comme une pratique sociale. » (2016 : 44).

réaliser ou non. En effet, les relations sociales amenant toujours à des rapports de pouvoir, mon objectif principal consistera alors à questionner les rapports de force qui sous-tendent ces représentations, en cherchant à voir comment ils se manifestent au niveau du langage (dans les discours notamment) mais aussi de quelle façon ils peuvent être contestés et/ou modifiés.

Ce travail s'articulera en quatre parties. Après avoir présenté de façon plus détaillée l'association qui se trouve au cœur de ce mémoire, je reviendrai sur certains éléments essentiels pour la compréhension du cadre théorique dans lequel je me situe. Suivra une réflexion sur ma façon de concevoir le « terrain », ainsi qu'une description des approches méthodologiques utilisées pour recueillir et analyser mes données. Enfin, j'aborderai les résultats obtenus à travers plusieurs pistes d'interprétation.

2. Présentation du terrain

Comme cela a été expliqué dans l'introduction, l'idée de cette étude est venue à travers la lecture du témoignage de Philippe Pozzo di Borgo sur son expérience du handicap. Plus précisément, j'avais découvert ce discours en regardant le site internet de l'association Simon de Cyrène, dont une antenne avait ouvert ses portes en mars 2017 à Rungis, une ville non loin de chez moi et que j'avais l'habitude côtoyer. C'est de cette façon que j'ai entendu parler pour la première fois de Simon de Cyrène et de son projet, dont le témoignage de Philippe Pozzo di Borgo était une bonne illustration. C'est donc tout naturellement que j'ai choisi de faire de cette association mon terrain d'étude

2.1. Simon de Cyrène et son projet

L'objectif de l'association Simon de Cyrène est d'œuvrer auprès de personnes en situation de handicap. Sa création a été le fruit de rencontres entre des personnes, des familles, touchées par le handicap (à la suite d'un accident), et partageant la même interrogation : face à une telle situation « comment redonner du sens à sa vie ? »⁴. Persuadées que la réponse se trouve dans la capacité à tisser des liens d'amitié et à s'entraider, ces familles ont alors créé ensemble l'association « Loisirs et Progrès » en 2001, avec la volonté de proposer à des personnes en situation de handicap des activités de jour afin de lutter contre leur isolement. Cette association est alors devenue le premier GEM (Groupe d'Entraide Mutuel) pour adultes cérébrolésés en Ile-de-France, guidé par des valeurs de fraternité et de partage⁵. A la suite de ce projet, l'association Simon de Cyrène est alors initiée par Marie-Hélène Mathieu, fondatrice de l'OCH (Office Chrétien des personnes Handicapées), Philippe Pozzo di Borgo, ainsi que plusieurs autres administrateurs dont Marc Rouzeau, actuel Président de Simon de Cyrène et ancien directeur de l'APF (Association des Paralysés de France), et sa première communauté est fondée en 2006, à Vanves (92) par Laurent de Cherisey, entrepreneur social et ancien chef d'entreprise.

Au cœur du projet associatif se trouve la volonté d'animer des maisons partagées entre personnes handicapées et valides, qui choisissent librement d'y habiter. Ce projet s'inspire de celui de l'Arche⁶, une association créée par Jean Vanier en 1964, qui, touché par la détresse de deux hommes avec un handicap mental, leur propose de vivre avec lui. C'est ainsi qu'est né le modèle du « vivre ensemble » entre adultes valides et handicapés sur lequel s'appuie

⁴ Source : <https://www.simondecyrene.org/simon-de-cyrene/notre-histoire/>

⁵ Pour en savoir plus : <http://www.loisirs-progres.org/>

⁶ Pour en savoir plus : <http://www.arche-france.org/>

Simon de Cyrène et l'Arche. Ces deux associations reposent sur des valeurs et des missions partagées⁷ :

- La nécessité d'offrir à chacun un « chez soi » à l'intérieur duquel il puisse nouer des relations fondées sur l'amitié et la confiance.
- L'aptitude de chacun à trouver sa place dans la société et à contribuer au « vivre ensemble ».
- Toute personne est porteuse de talents et de dons : notre accompagnement vise à en favoriser l'éclosion et le partage.
- La reconnaissance de nos différences et de nos fragilités, si elle est un défi chaque jour, est aussi une source de vie.

La différence entre Simon de Cyrène et l'Arche dépend uniquement de leur public cible : Simon de Cyrène s'adresse à des personnes dites cérébrolésées, ou des personnes qui ont un handicap acquis au cours de leur vie, sans déficiences intellectuelles, alors que l'Arche agit auprès de personnes avec un handicap mental.

Aujourd'hui, près de 200 personnes handicapées et valides (salariés ou volontaires) cohabitent dans une vingtaine de maisons partagées à Vanves, Angers, Rungis, Dijon et Nantes, pendant que d'autres groupes travaillent au développement de nouveaux lieux de vie partagés en France (Lyon, Marseille, Paris, Lille, Toulouse, Bordeaux...) pour mieux répondre aux demandes et accueillir de nouveaux résidents.

Pour faire naître les projets des maisons partagées de Simon de Cyrène, il a fallu que se constitue un groupe d'amis, le groupe des Compagnons Simon de Cyrène, qui sont en fait des villageois, des personnes qui veulent s'investir et vivre des moments conviviaux (repas, sorties culturelles...) avec des personnes valides et handicapées. Parallèlement à cela, des GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle) sont aussi créés, et représentent des lieux d'engagement et de socialisation pour des personnes handicapées et valides. Des activités de loisirs ou culturelles y sont proposées afin de favoriser des temps de convivialité et de rencontres entre ces personnes. Les GEM permettent également aux gens qui viennent vivre à Simon de Cyrène d'avoir un lieu extérieur à l'habitat (notamment pour ceux qui n'auraient pas d'engagement professionnel en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) ou en milieu ordinaire). L'association Simon de Cyrène porte ainsi trois projets : l'habitat partagé, un groupe de compagnons, et un groupe d'entraide mutuel.

Fondée en 2017, la communauté Simon de Cyrène de Rungis est constituée de plus de quarante compagnons, de trois maisons partagées depuis janvier 2017 (deux autres ouvriront

⁷ Source : <https://www.simondecyrene.org/simon-de-cyrene/notre-histoire/>

en 2018) et d'un GEM. Chaque maison comprend 6 studios aménagés pour personnes en situation de handicap, 4 chambres pour les assistants salariés ou volontaires et un appartement mitoyen pour le couple d'hôte. Les parties de vie communes incluent un grand salon-salle à manger, ouvert sur le jardin et une cuisine collective.

2.2. Le GEM les Colibris de Rungis

Véritable lieu communautaire où s'établissent des relations entre personnes handicapées et personnes valides, c'est au sein du GEM de Simon de Cyrène Rungis que j'ai choisi de mener mon enquête.⁸

Avant l'ouverture des habitats partagés à Rungis, un groupe de compagnons, porté par Simon de Cyrène, ainsi qu'un GEM, se sont constitués : les compagnons se réunissaient une fois par mois le samedi, et le GEM accueillait ses adhérents tous les mardis. Ce dernier a ouvert ses portes en novembre 2014. Son objectif est de créer du lien social, c'est-à-dire de faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas tout le temps avec les mêmes personnes, et donc de les ouvrir à d'autres rencontres. Le GEM est généralement situé à un autre endroit que les habitats partagés pour amener véritablement les résidents à sortir. Ainsi, le GEM de Rungis, implanté pour l'instant non loin des maisons de l'association, a pour projet de s'installer dans le parc Icade de Rungis, de manière à être au contact de personnes qui travaillent, et donc avoir un rythme de socialisation similaire, c'est-à-dire faire en sorte que les résidents de Simon de Cyrène se lèvent le matin pour aller à un endroit et y faire des activités. En plus des habitants des maisons partagées, le GEM accueille également des personnes handicapées extérieures, dont certaines ont été orientées vers l'association par des organismes partenaires comme l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou le réseau paroissial. Des bénévoles viennent aussi régulièrement, et un certain nombre de rencontres sont organisées avec les différents services publics de la ville : la médiathèque, le conservatoire de musique, les écoles, le théâtre... Avec ces projets, le GEM cherche aussi à faire découvrir aux gens de la ville les capacités des personnes handicapées, de façon à ce que celles-ci ne soient pas regardées uniquement comme des personnes en fauteuil roulant, ou avec des limitations physiques. Il s'agit donc pour le GEM de montrer que ce sont aussi des personnes qui sont en mesure d'agir dans la société, pas forcément comme quelqu'un valide mais avec quand même des choses à apporter.

Le choix du nom du GEM de Rungis rejoint justement cette idée. En décidant de s'intituler « les Colibris », le GEM fait référence à la légende du Colibri :

⁸ Pour avoir davantage de précisions quant à la raison de ce choix, se référer à la partie 4 de ce mémoire, intitulée « Démarche méthodologique », p. 34.

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! ». Et le colibri lui répondit : « Je le sais, mais je fais ma part ». (Conte amérindien, raconté par Pierre Rabhi)

Ainsi, en s'appelant « les Colibris », le GEM cherche à véhiculer l'idée selon laquelle nous sommes tous des petits colibris, et qu'il appartient à chacun d'agir à son échelle, dans les petits gestes du quotidien (préparer des repas, débarrasser la table...), à faire sa part comme le colibri. Cela peut sembler stupide de laisser une personne en fauteuil roulant mettre la table quand on s'aperçoit qu'elle ne peut ramener que la carafe d'eau à côté d'une personne valide qui fera trois allers-retours. Mais le GEM souhaite justement insister sur la participation de chacun dans la vie quotidienne, mais aussi dans les projets. L'idée du GEM n'est pas de proposer des activités aux personnes handicapées mais de les organiser ensemble, de faire en sorte que tout le monde donne des idées, de favoriser la co-participation de chacun.

Simon de Cyrène Rungis est gestionnaire du GEM, c'est-à-dire qu'elle apporte son appui pour la gestion du GEM : le conseil d'administration de l'association du GEM les Colibris prend certaines décisions et le conseil d'administration de Simon de Cyrène Rungis a aussi certains prérequis (ce sont eux qui valident les comptes, qui recrutent les salariés). Le GEM est donc en quelque sorte une petite sœur de Simon de Cyrène Rungis.

2.3. Présentation des participants

Cette étude a été menée auprès de six adhérents⁹ du GEM : quatre femmes et deux hommes. Tous ont des profils différents, avec des histoires très variées : certains ont un handicap de naissance, d'autres un handicap acquis au cours de leur vie, certaines personnes résident à Simon de Cyrène, d'autres ont leur propre logement, certains ont travaillé, d'autres non, etc. Il s'agira ici de rappeler brièvement leur parcours et de dresser un aperçu de leur profil sociologique qui permettra d'interpréter plus justement les discours et réactions que ces personnes ont pu avoir au cours de l'enquête. Les informations rassemblées ci-dessous ont été obtenues lors d'entretiens ou de discussions informelles avec les participants et la responsable du GEM. Pour faciliter la lecture de ce passage, j'ai choisi de les présenter en fonction de leur lieu de résidence, à savoir s'ils vivent à Simon de Cyrène ou s'ils ont choisi de venir uniquement au GEM, même si cette caractéristique n'est pas particulièrement signifiante pour mon étude.

⁹ Afin de garantir l'anonymat des participants, leur prénom a été remplacé par un pseudonyme.

Deux bénévoles (dont l'identité n'est pas dévoilée) ont également participé à l'étude : Michel et Paul, présents deux jours par semaine au GEM depuis 2016 (pour Paul) et 2017 (pour Michel).

➤ *Les adhérents qui résident à Simon de Cyrène*

Charline est une femme de 41 ans, qui réside à Simon de Cyrène depuis l'ouverture du premier habitat partagé, c'est-à-dire depuis mars 2017. Elle est atteinte d'une malformation causant la paralysie et la perte de sensibilité de ses membres inférieurs, l'amenant à se déplacer en fauteuil électrique. Malgré des troubles assez invalidants, Charline a travaillé en ESAT et a vécu longtemps seule dans un appartement. Une auxiliaire de vie était présente tous les matins, et sa mère venait lui rendre visite le soir. Puis, son état de santé s'étant dégradé, elle a été obligée d'arrêter de travailler et s'est mise à chercher une nouvelle solution de logement et en même temps un organisme de loisirs pour s'occuper la journée. C'est en consultant un forum sur le handicap que Charline a connu Simon de Cyrène. Elle a alors commencé à fréquenter le GEM en décembre 2016, suite à son projet d'habitat. C'était un moment très difficile psychologiquement pour elle parce qu'elle ne se sentait plus capable de faire beaucoup de choses. L'ESAT avait été jusque-là son lieu de socialisation, et donc son arrivée au GEM lui a permis de retrouver une utilité sociale : elle était heureuse de refaire des activités qu'elle ne faisait plus, le GEM proposant un rythme plus adapté au sien, et de rencontrer de nouvelles personnes. De façon générale, Charline est quelqu'un qui aime se sentir utile : elle se montre à chaque fois très volontaire pour participer à la vie collective, et s'est notamment engagée, cette année, comme trésorière adjointe de l'association.

Karine est, elle aussi, arrivée au GEM en lien avec son projet d'habitat à Simon de Cyrène. Cette femme de 39 ans a eu un accident de la voie publique à 19 ans, à la suite duquel elle a eu la jambe cassée et tout le côté gauche paralysé. Même si elle a réussi à récupérer un certain nombre de ses facultés depuis son accident, elle se déplace malgré tout avec une canne et a des difficultés pour s'orienter. En ce qui concerne son parcours social, elle a vécu une quinzaine d'années dans un foyer d'accueil médicalisé. N'étant plus satisfaite de ce lieu de vie, elle s'est mise à la recherche d'un autre, ce qui l'a conduite à Simon de Cyrène. Elle a alors côtoyé le GEM plusieurs fois à partir de décembre 2016, et s'est installée officiellement dans l'une des maisons partagées en janvier 2018. Karine est quelqu'un qui a une forte notion d'engagement. Elle se montre très investie au sein de l'association : elle participe activement à l'organisation du GEM et aux activités proposées, comme par exemple l'atelier cuisine le lundi après-midi et le mardi matin qui consiste à préparer le repas pour tous les adhérents, ou encore d'autres ateliers au cours desquels je l'ai vue prendre la parole à plusieurs reprises pour donner son avis, soumettre des idées.

Parmi les résidents de Simon de Cyrène qui ont participé à mon étude, il y a aussi Mélanie, une femme de 45 ans, en fauteuil roulant manuel au moment de ma présence à l'association. Elle attendait d'ailleurs avec impatience son fauteuil électrique, qui semblait revêtir une symbolique particulière pour elle, à savoir une certaine liberté, le fauteuil manuel limitant d'une certaine façon son espace de vie, d'action. Mélanie est née avec une maladie orpheline, qui n'a été détectée qu'à l'âge de 10 ans. Etant la cadette d'une fratrie de 4 enfants, elle a grandi au milieu de ses frères et sœurs valides. Elle déclare d'ailleurs avoir fait autant de bêtises qu'eux pendant son enfance. Avant de venir à Simon de Cyrène, elle vivait seule dans un appartement, avec son père. Elle a rejoint Simon de Cyrène en juillet 2017, et est arrivée au GEM en lien avec son projet d'habitat. Contrairement aux autres adhérents pour lesquels venir au GEM relève d'un choix de leur part, Mélanie a besoin d'être encouragée à venir aux activités, à partager des moments avec les autres, certainement en lien avec son parcours social et le fait qu'elle n'a jamais eu d'activité professionnelle. A chaque fois elle prend plaisir à être au GEM, mais l'équipe éducative des maisons ainsi que celle du GEM doit régulièrement l'inciter à venir et à tenir son engagement envers le GEM.

➤ *Les adhérents qui ne résident pas à Simon de Cyrène*

Cédric est un homme de 48 ans, et a été orienté vers le GEM par des partenaires de l'association. C'est en sortant de la messe qu'il a rencontré un monsieur qui lui a présenté l'association Simon de Cyrène et son projet. Cédric s'est montré intéressé et c'est ainsi qu'il est arrivé au GEM, en 2014, peu de temps après l'ouverture. Son cas est assez atypique car Cédric ne fait pas partie du public cible de l'association. Il a un handicap psychique, qui lui provoque de fortes angoisses, ce qui demande une forme d'accompagnement différente de celle mise en place par le GEM. Mais comme il est intégré dans le groupe, il continue à venir, appréciant la convivialité du lieu. C'est quelqu'un d'autonome, donc sa présence au GEM est assez aléatoire. Initialement, Cédric avait été orienté par le réseau paroissial pour venir aider les bénévoles, de façon à ce que cela l'occupe.

Martine est également arrivée par un réseau paroissial, au cours des débuts du GEM, c'est-à-dire en 2014. Cette femme âgée de 64 ans a une IMC (infirmité motrice cérébrale) liée à une naissance difficile. C'est quelqu'un d'autonome, mais elle marche avec lenteur. Martine a un frère, lui aussi avec une IMC. Ils ont tous les deux été élevés par leurs parents comme des enfants ordinaires. Ils ont suivi une scolarité « normale », dans un premier temps à domicile, puis dans une école avec des enfants valides. Au cours de ses premières années scolaires, Martine a dû aller à l'hôpital faire un bilan et cela s'est mal passé : elle s'est retrouvée entièrement paralysée. Il lui a fallu un an pour qu'elle parvienne à nouveau à parler et à marcher. Déterminée, elle a réussi à rattraper son retard scolaire, et est entrée dans une école spécialisée. Elle a obtenu son brevet, puis a continué ses études jusqu'au baccalauréat. Elle a

ensuite travaillé en milieu ordinaire jusqu'à sa retraite. Ainsi, sa démarche pour venir au GEM se rapproche davantage de celle d'une personne valide, qui, retraitée, va chercher un nouveau lieu d'occupation, d'engagement, de stimulation.

Jean est un homme de 37 ans, avec une IMC. Il marche mais avec de grosses difficultés et a des troubles de l'élocution. Il est arrivé au GEM au moment de sa création, en 2014 et vient à présent deux fois par semaines. Il vit chez ses parents. C'est une personne qui a suivi une scolarité dans le milieu ordinaire, et qui a été jusqu'au BTS. Il avait donc de l'espérance à rentrer dans le monde professionnel. Mais son handicap fait qu'il a besoin d'aide pour un certain nombre de choses : se déplacer, manger... Jean est quelqu'un qui n'apprécie pas forcément la routine : il aime sortir, faire des activités où on rencontre des personnes, voyager. Il est très curieux. C'est ce qui l'a amené, notamment, à fréquenter le GEM.

3. Considérations théoriques

Après avoir présenté ici le cadre scientifique à travers lequel se situe ce mémoire, je poserai les bases théoriques susceptibles de fournir des éléments d'interprétation pour mes analyses.

3.1. Une approche sociolinguistique

Pourquoi et comment utiliser la sociolinguistique pour aborder la question de l'insertion sociale des personnes handicapées ? Comment cette discipline peut-elle proposer de nouvelles perspectives d'approche, qui pourront avoir une influence sur la société ?

Même si ma recherche se situe au croisement de différentes disciplines, ce travail se veut avant tout mener une réflexion sur le rapport entre langage et société, ce qui l'inscrit directement dans le cadre théorique de la sociolinguistique. En effet, sans m'attarder sur les fondements de cette discipline, la sociolinguistique s'est constituée petit à petit autour de questionnements redonnant considération à l'aspect social des langues, jusqu'alors écarté par la linguistique de Saussure, dont l'objet d'étude demeure uniquement les langues en tant que systèmes de signes. Calvet écrit, au sujet du *Cours de linguistique générale*¹⁰:

« malgré les quelques passages dans lesquels on trouve l'affirmation que la langue « est la partie sociale du langage » ou que « la langue est une institution sociale », ce livre insiste surtout sur le fait que « la langue est un système qui ne connaît que son ordre propre » ou que, comme l'affirme la dernière phrase du texte, « la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même ». » (Calvet 2005 : 3).

Ainsi, en replaçant les faits de langue dans leur contexte social, certains linguistes, comme Antoine Meillet, ou sociologues, comme Pierre Bourdieu, ont contribué petit à petit à la naissance de ce qui est appelé aujourd'hui la sociolinguistique (*ibid.*, 87).

Discipline s'intéressant aux liens entre langues et société, la sociolinguistique a peu cherché à théoriser de manière générale l'articulation entre pratiques langagières et processus d'insertion sociale (Castellotti & Robillard 2001b : 44). Castellotti & Robillard (*ibid.*), en proposant des éléments de réflexion pour une prise en compte de la dimension linguistique dans le champ de l'insertion, soutiennent que, en sollicitant également d'autres disciplines, « une entrée sociolinguistique peut constituer un élément éclairant, à la fois spécifique et transversal, pour penser les processus d'insertion/exclusion. ». Selon eux, mobiliser des approches variées, en prenant en compte la sociolinguistique, permettrait une analyse plus

¹⁰ Œuvre posthume de Saussure (1916), à l'origine de la linguistique moderne.

fine et plus riche du sujet étudié (*ibid.*). Ainsi, traiter au sens large du rôle du langage dans l'insertion sociale des personnes handicapées, sera le moyen de s'ouvrir à ces nouvelles considérations en s'attachant à les développer.

Pour ce faire, je m'intéresserai, dans ce mémoire, à la construction de rapports de pouvoir, en cherchant à mettre en discussion des réalités souvent posées comme « réelles », « véritables ». Simon de Cyrène décrit le « vivre ensemble » comme propice à l'épanouissement de chacun, et favorisant une relation solidaire entre personnes valides et personnes handicapées. Mais comment cet engagement vers l'autre est-il réellement perçu ? Comment se manifeste-t-il au niveau des pratiques ? Comment les individus perçoivent-ils, de manière générale, leurs relations sociales ?

Une telle entreprise demande à s'interroger sur les dynamiques sociales qui sont en jeu dans les rapports entre personnes valides et personnes handicapées, ce qui me rapproche des réflexions menées par Monica Heller, dont les travaux questionnent principalement les relations de pouvoir et de domination qui s'exercent entre des formes linguistiques et des locuteurs. Dans un ouvrage publié en 2002, où elle pose les bases d'une sociolinguistique qu'elle qualifie de « critique », Heller explique :

« Dès que l'on s'intéresse aux dynamiques sociales, on s'adresse à deux questions fondamentales, celle de la catégorisation et celle de la stratification. En termes plus claires, il s'agit de découvrir comment se construisent les différences sociales (quelles sont les formes de catégorisations qui sont pertinentes pour les acteurs et pourquoi ?) et les inégalités sociales (quelles formes de pouvoir sont en jeu ?). Ces deux questions sont évidemment deux des questions les plus importantes de toute théorisation sociale. » (Heller 2002 : 9).

Il s'agira donc, dans ce travail, d'identifier les catégorisations que les individus vont proposer dans leurs discours (phénomènes d'identification, de différenciation... qui font sens pour les locuteurs), afin de saisir leurs représentations de la réalité.

Cette pensée « critique », on la retrouve dans les travaux de Josiane Boutet qui la replace dans les fondements mêmes de la sociolinguistique : « Pour ma génération qui a mis en place la sociolinguistique, c'était une évidence que cette discipline se devait d'être une pensée critique, une pensée de l'émancipation, une pensée de la transformation sociale au sens de Bourdieu. » (2017 : 34). Il s'agirait alors « de mettre à l'épreuve les fausses évidences, de contester les apparences, y compris celles que véhiculent le langage et les mots ordinaires. » (*ibid.*, 23). Autrement dit, adopter cette position intellectuelle consisterait à n'accepter pour vraie ou réelle aucune affirmation sans la questionner, ce qui rejoint les propos de Bourdieu qui disait à ce sujet : « ce qui fait problème, c'est que, pour l'essentiel, l'ordre établi ne fait

pas problème » (1997, cité par Boutet 2017 : 23). C'est justement à travers ce point de vue critique que je souhaite conduire mon étude, en interrogeant la relation « égalitaire » présentée par Simon de Cyrène entre personnes valides et personnes handicapées.

Avec ce travail, je souhaite également pouvoir amener à une meilleure connaissance du monde qui nous entoure, rejoignant, encore une fois, une pensée intellectuelle énoncée par Boutet : « Dans ma conception du travail scientifique, la fonction principale d'un chercheur en sciences sociales est de produire des connaissances qui puissent permettre de comprendre le monde et les sociétés dans lesquels nous vivons; et ce faisant, de contribuer avec d'autres acteurs sociaux à la transformation et à l'évolution des dites sociétés. » (Boutet 2016 : 1). Elle souligne ici l'influence que les travaux en sciences sociales peuvent exercer sur la société. En répondant à des problématiques actuelles, le chercheur agit sur le monde et le transforme (*id.*, 2017 : 35). Une conception partagée également par Heller qui énonce : « Toute recherche en sciences sociales est une forme d'action sociale, sous la forme spécifique de la construction du savoir. » (Heller 2002 : 22). J'espère ainsi à travers ce mémoire, et dans la continuité des travaux précédents menés sur le handicap, apporter des éléments de discussion qui permettront de faire avancer la société. Cette étude, traitant de problématiques actuelles sur le handicap, pourrait donc contribuer, je souhaite, à alimenter le débat d'idées sur le sujet. De plus, cette problématique ayant été peu traitée en sociolinguistique, mon approche permettra peut-être d'apporter d'autres réponses, d'autres éclairages possibles que ceux suscités en sociologie et en anthropologie.

Cette recherche s'oriente donc vers des perspectives qui s'inscrivent dans les problématiques actuelles du handicap et se veulent éclairantes, l'objectif étant de comprendre quelles sont les dynamiques sociales qui interviennent dans ce projet du « vivre ensemble ».

3.2. La personne handicapée à travers ses discours : quels enjeux ?

Des études récentes dans les domaines des sciences humaines et sociales laissent entrevoir des problématiques intéressantes en lien avec le sujet dont il est question ici, où l'émancipation de la personne handicapée est favorisée par une reconsidération de ses discours.

3.2.1. Quelle place accordée aux discours de la personne handicapée ?

Jusqu'à récemment, les prises de décision concernant le handicap étaient faites par des professionnels « valides », considérés comme porteurs d'un savoir « expert » sur le handicap (Vallerie 2010 : 278 ; Lavigne et Philip 2016 : 6). On remarque encore aujourd'hui que dans les sphères institutionnelles et académiques, la parole est surtout donnée à « des auteurs valides qui sont légitimés à parler du handicap » (Lavigne et Philip 2016 : 6). Néanmoins, en

France, une attention plus importante est accordée aux discours des personnes handicapées : on cherche davantage à les écouter : « Il est donc devenu fréquent, presque obligatoire ou, en tout cas, politiquement correct, de solliciter le témoignage de personnes handicapées dans toute manifestation, conférence, colloque, table ronde, etc. traitant d'un sujet en relation avec le handicap. » (Puig 2016 : 20).

Mais quelle place est donnée à ces discours ? Puig (2016), en revenant sur les différentes formes que peuvent prendre les discours publics tenus par les personnes handicapées, dénonce le fait que cette parole est trop souvent reléguée à celle de témoignage. L'auteur remarque que les personnes handicapées tiennent rarement un premier rôle (Puig 2016 : 39). Au contraire, leurs propos servent généralement à illustrer ou appuyer ceux de l'expert. Ainsi, la personne handicapée est présentée comme « le *témoin* handicapé », qui raconte son parcours (*ibid.*, 20). Elle est souvent désignée par son prénom et est tutoyée, à la différence des autres intervenants, ce qui amène à penser que sa parole est fortement asservie au discours expert (*ibid.*, 21). Puig souligne également que : « Ce qui est salué c'est bien l'apparition du handicap plutôt que le discours singulier de la personne qui consiste d'ailleurs parfois en un propos assez naïf, appris avec l'aide d'un professionnel et récité plus ou moins maladroitement. » (*ibid.*, 20). On observe une sorte de catégorisation de l'individu : l'utilisateur qui prend la parole est de suite présenté comme appartenant à la catégorie du handicap. Selon Puig, il s'agirait d'une mise en scène pour favoriser son insertion : en conservant l'image que les gens se font de « l'handicapé », il serait mieux intégré dans la société (*ibid.*, 21).

De même, Vallerie (2010) dénonce le pouvoir d'agir des médecins, éducateurs ou autres professionnels sur la personne handicapée, ne lui laissant pas la possibilité de décider elle-même des actions qui lui semblent pertinentes pour elle, une situation qui « est susceptible de provoquer abus et faiblesse, mise sous dépendance, marginalisation ou même oppression. » (Vallerie 2010 : 272).

3.2.2. Des « experts » de l'intérieur ?

Pourtant, qui, excepté les personnes handicapées, pourrait mieux parler du handicap ? Pour Vallerie (2010) et Puig (2016), les personnes handicapées sont des experts de l'intérieur : « chacun est le mieux placé pour définir la nature des difficultés qu'il rencontre et envisager des pistes de solution. » (Vallerie 2010 : 278).

Ainsi, Puig (2016) souhaite que l'on prenne davantage en compte la parole des personnes en situation de handicap, de manière à pouvoir appréhender plus « justement » le handicap et les

questions qu'il soulève. L'auteur cite notamment un ouvrage¹¹ sur l'autisme écrit par une personne atteinte de ce trouble, qui, parce que l'expérience était décrite *de l'intérieur*, a contribué à développer les savoirs sur cette maladie. (Puig 2016 : 24-25) Il s'agirait donc de permettre à la personne handicapée de contribuer au savoir scientifique.

Dans la même idée, Vallerie (2010) soutient la volonté de mettre en place une intervention dans laquelle les personnes en situation de handicap ont la possibilité de décider de ce qui est bon pour elles. Il propose d'adopter une approche centrée sur le DPA (Développement du Pouvoir d'Agir de la personne handicapée), dans laquelle l'intervenant n'est plus le seul expert : il reconnaît les connaissances de la personne handicapée, liées à son expérience, et l'aide à mettre en œuvre les projets qu'elle juge importants pour elle. Cette démarche entraîne alors un processus de « reconnaissance mutuelle » où les connaissances des intervenants et des personnes handicapées s'articulent ensemble dans une logique de co-construction. Chacun peut alors partager son savoir, qu'il ait été « inculqué » lors d'une formation institutionnelle ou qu'il soit issu d'expériences personnelles (Vallerie 2010 : 278).

« Le point de vue des personnes en situation de handicap est, en partie, élaboré à partir de connaissances issues de leurs expériences de vie, celui des intervenants essentiellement à partir de connaissances issues de savoirs théoriques et de savoirs d'action. Activer un processus de négociation à propos du changement à mettre en œuvre nécessite alors l'articulation de ces connaissances. Cette articulation provoque, par exemple, un bouleversement de la hiérarchie de la prétendue supériorité des connaissances référées à des savoirs scientifiques sur les connaissances construites à partir d'expériences personnelles. » (Vallerie 2010 : 278)

Ainsi, en laissant une marge de manœuvre possible à chaque sujet, cette approche permet aussi de renverser le pouvoir jusque-là détenu par les professionnels et exercé sur les personnes en situation de handicap. Une vision partagée par Puig (2016) qui explique qu'en devenant plus autonomes dans leurs discours et dans leurs actions, les personnes handicapées pourraient atteindre une forme d'émancipation, en passant d'un statut d'objet (de soin, d'analyse) à celui de sujet, d'acteur social. Donner de la valeur à ces discours, en tant que « discours experts » permettrait aux personnes handicapées de ne plus être enfermées dans des catégories qu'elles n'acceptent pas, qui les restreignent à un statut d'objet (Puig 2016 : 24). En effet, Puig explique que certains auteurs handicapés présentent, dans leurs ouvrages, une certaine désapprobation de la façon dont les « experts » valides envisagent le handicap (Puig 2016 : 24). Maudy Piot (2016), psychanalyste et femme handicapée, remet notamment en question les mots employés dans les discours d'experts valides en mettant en avant les significations qu'ils tendent à faire entendre :

¹¹ Il s'agit de l'ouvrage *Ma vie d'autiste*, publié par Temple Grandin en 1988 aux Etats-Unis (livre que sera traduit en français en 1995).

« Pourquoi m'annoncer aujourd'hui que je suis incluse ? Etais-je jusqu'alors exclue ? Est-ce que les enfants, les adultes handicapés que l'on inclut aujourd'hui étaient marginaux ? Ces beaux discours écrits par des personnes valides ne me conviennent pas. Je ne veux pas être incluse, intégrée, je le suis déjà ! Ce que je veux avec toutes les personnes singulières c'est pouvoir vivre une vie Citoyenne pleine et entière. » (Piot 2016 : 64)

Ces travaux font donc apparaître des problématiques majeures, que je ne peux mettre de côté en travaillant sur l'insertion sociale de la personne handicapée et ses représentations. Ainsi, je tâcherai, dans ce mémoire, de laisser place aux discours des personnes handicapées, là où leur expérience est généralement définie et catégorisée par d'autres.

3.2.3. *Parole subjective et « savoir scientifique »*

Si les discours « experts » sur le handicap sont encore tenus, pour la plupart, par des professionnels valides, cela pourrait s'expliquer par le fait que la parole de la personne handicapée est encore perçue comme étant empreinte d'une trop grande subjectivité. En effet, le monde universitaire reste méfiant face à cette expertise « de l'intérieur ». Pour certains, ce discours serait trop subjectif pour être envisagé comme une contribution scientifique :

« Le monde universitaire se montre particulièrement prudent et ambivalent pour accueillir un tel discours dont l'authenticité indiscutable est saluée mais qui reste toujours soupçonné d'altérer par un excès de subjectivité la pureté de la démarche scientifique, même si certains auteurs (Bourdieu, 2004 ; Tillon, 2009 ; Lavigne, 2015) ont apporté la démonstration du contraire. » (Puig 2016 : 24)

Cette conception du « savoir scientifique » fait référence notamment à la logique positiviste, très fortement présente dans la sphère scientifique jusqu'à la fin du XX^e siècle, selon laquelle il fallait assurer une distance neutre, objective, par rapport au terrain, de façon à attester de la scientificité de la recherche (Bretegnier 2009 : 28-29). De nos jours, cette position a été remise en question en sciences sociales. La subjectivité du chercheur est à présent considérée, l'amenant à assumer un certain positionnement au sein de sa recherche. Je reviendrai sur cet élément plus en détails dans la partie méthodologie qui suit ces réflexions. Ainsi, si l'objectivité ne tient plus, les personnes handicapées se retrouvent donc légitimées à parler de leur expérience de façon à faire avancer les connaissances sur le handicap.

Mais outre cette référence à l'objectivité scientifique, ne serait-ce pas le handicap de la personne, lui-même, qui amènerait à la méfiance, au doute ?

3.3. Phénomènes de catégorisations et attentes sociales

3.3.1. De la catégorisation... à l'essentialisation ?

L'une des particularités de notre société est sa tendance à classer les êtres humains dans des catégories en fonction de certains critères qui paraissent pertinents pour les différencier, tels que le genre, l'âge, la profession, la couleur de peau, la religion, le statut social... Ce processus, appelé *la catégorisation*, est un phénomène tout à fait ordinaire auquel chaque individu se prête. Goffman (1975 : 12) souligne que « lorsqu'un inconnu se présente à nous, ses premières apparitions ont toutes chances de nous mettre en mesure de prévoir la catégorie à laquelle il appartient et les attributs qu'il possède, son « identité sociale », pour employer un terme meilleur que celui de « statut social », car il s'y inclue des attributs personnels tels que l'« honnêteté », tout autant que des attributs structuraux comme la « profession ». Ainsi, lorsque l'on rencontre une personne, on envisage généralement, de manière consciente ou non, dans quelle catégorie celle-ci « se range », c'est-à-dire qu'on identifie ce que Goffman appelle son « identité sociale ». Ce dernier établit par ailleurs une distinction entre l'identité sociale « virtuelle » d'un individu et son identité sociale « réelle », la première renvoyant aux attributs sociaux potentiels de la personne et la seconde à ses attributs sociaux ratifiés (1975 : 12). La façon dont nous catégorisons la personne ou le groupe de personnes se trouvant devant nous leur confère alors une identité sociale virtuelle qui ne correspond pas toujours à leur identité sociale réelle.

Ces « anticipations » sur la catégorie dans laquelle se rangerait la personne, deviennent à force des « attentes normatives » (Goffman 1975 : 12), c'est-à-dire des exigences concernant nos propres comportements et ceux des autres, considérés comme « typiques » de la catégorie à laquelle nous sommes assignés. Ainsi, Goffman écrit : « un homme d'affaires peut exiger des femmes un comportement féminin, ou des moines un comportement ascétique, sans se voir lui-même comme une personne qui devrait réaliser l'un ou l'autre de ces styles de conduite. » (*ibid.*, 16). De ce fait, selon la catégorie qui nous correspond, un certain comportement est attendu de notre part.

L'une des conséquences de la catégorisation est le stéréotype. En effet, en faisant entrer les personnes dans des catégories, on peut facilement arriver à une image figée et limitée d'un individu, dont l'identité sociale se retrouve alors restreinte à quelques attributs, quelques traits de caractères, véhiculés par le stéréotype. Ces éléments qui composent alors son identité sociale sont présentés comme étant partagés par toutes les personnes rangées arbitrairement sous telle ou telle « étiquette », formant ainsi un groupe d'individus ayant soi-disant les mêmes caractéristiques, ce qui a pour effet d'effacer la diversité des êtres qui le composent. C'est ce qu'on appelle *l'essentialisation*. A travers ce phénomène, les personnes dites

« handicapées » se retrouvent souvent réduites à leur seul handicap. En effet, en racontant certains passages de sa vie, Piot (2016) explique qu'elle n'a pas toujours été reconnue en tant que psychanalyste, étant souvent amenée à devoir prouver qu'elle possédait les compétences nécessaires pour exercer cette profession : « Le handicap disqualifie celui qui en est porteur. Je suis psychanalyste, j'ai travaillé de nombreuses années, mais j'ai dû toujours prouver que j'avais les connaissances requises, que je savais faire. Ma parole était menacée de vérité. » (Piot 2016 : 63).

Si l'identité d'une personne fonde sa singularité¹², elle reste cependant plurielle... En effet, nous n'avons pas qu'une seule identité : celle-ci va varier au fil de notre vie en fonction de notre histoire, de nos rencontres, de nos expériences... Certes il nous arrive parfois de nous définir par identification à un groupe de personnes dont nous reconnaissons des valeurs communes. Néanmoins, notre identité sociale ne s'y résume pas et peut tout à fait évoluer. En dehors de ces regroupements, nous restons des êtres à part entière, avec notre propre individualité.

3.3.2. *Processus de nomination et rapports de pouvoir*

Catégoriser les personnes revient à leur attribuer une « étiquette », c'est-à-dire à les nommer. Ainsi, en analyse conversationnelle, la catégorisation est envisagée comme un phénomène discursif. On s'intéresse à la façon dont elle est construite dans les discours, car c'est bien à travers le langage que nous produisons ces catégorisations.

Selon Boutet (2016 : 30-45), le langage n'est pas qu'un simple instrument de communication servant à transmettre des informations ou à référer aux objets du monde. Les mots ont aussi un pouvoir d'action sur ce monde : « La façon de nommer les objets du monde et les personnes oriente bel et bien la conception qu'on s'en fait, de façon consciente ou non. Et avoir la capacité de nommer confère un pouvoir particulier » (Boutet 2016 : 87). Elle remarque que les « groupes dominants tendent à imposer leurs mots pour nommer et catégoriser les choses, les notions, les groupes humains » (Boutet 2016 : 87). Ainsi, le processus de catégorisation s'inscrirait directement dans des rapports sociaux, à travers lesquels les groupes dominants useraient de ce pouvoir de nomination pour traiter de manière hiérarchique et inégalitaire les individus ou groupes désignés comme étant différents. Butler vient confirmer le lien entre la nomination et les rapports sociaux : « leur posture linguistique [aux sujets] les uns à l'égard des autres, leur vulnérabilité linguistique les uns à l'égard des

¹² Arezki (2008 : 192) écrit : « Issu de la racine latine *idem*, «le même», ce qui est un, le terme d'identité suppose avant tout une unité. Il est d'abord utilisé en psychologie où il désigne ce qui fonde l'unité du «moi» de tout individu, autrement dit ce qui fonde l'individu lui-même, l'individualité. »

autres, n'est pas quelque chose qui vient simplement s'ajouter aux relations sociales. C'est l'une des formes primaires que prend cette relation sociale » (2004 : 53).

D'autre part, Boutet (2016 : 93) souligne que nommer des objets ou des individus construit un effet de réel sur ce qui n'est qu'en fait qu'une construction sociale. Butler (2004 : 55) partage son point de vue en déclarant : « étant donné que l'adresse est un nom qui crée ce qu'il nomme, il semble qu'il n'y ait pas de « Pierre » sans le nom de « Pierre ». Et, en effet, « Pierre » n'existe pas sans le nom qui lui fournit la garantie linguistique de son existence. ». Dès lors, cette constatation amène vivement à s'interroger sur le monde social qui nous entoure et sur la catégorie « handicapé » : n'y aurait-il pas d'« handicapés » sans le nom « handicapé » ?

3.3.3. *Quelles représentations de la déviance ?*

Il arrive au cours du processus de catégorisation, expliqué précédemment, que l'individu qui se trouve en face de nous ne réponde pas aux exigences sociales attendues :

« Tout le temps que l'inconnu est en notre présence, des signes peuvent se manifester montrant qu'il possède un attribut qui le rend différent des autres membres de la catégorie de personnes qui lui est ouverte, et aussi moins attrayant, qui, à l'extrême, fait de lui quelque'un d'intégralement mauvais, ou dangereux, ou sans caractère. Ainsi diminué à nos yeux, il cesse d'être pour nous une personne accomplie et ordinaire, et tombe au rang d'individu vicié, amputé. » (Goffman 1975 : 12)

Cette vision de la réalité est partagée par Piot (2016), qui explique que le handicap dérange : l'Autre, le valide, ne sait pas comment réagir face au hors-norme. Soit il rejette cette différence, ne l'accepte pas, soit au contraire la place sur un piédestal, admiratif des performances de la personne handicapée. Mais dans les deux cas, ces représentations du handicap véhiculent l'image d'un être inférieur :

« La personne handicapée est ballotée entre plusieurs représentations dont on l'affuble, celle de la *pauvrette* (avec l'*assent de Pagnol* !), de la misérable (merci Victor Hugo), de la déficiente intellectuelle (pour lui parler on s'adresse à son mari ou... à son chien-guide), de l'incapable (les anglais disent bien *disabled people*), de la contagieuse (dans le métro on s'éloigne), ou bien tout au contraire de la personne héroïque (qui a gravi le Kilimandjaro sur une jambe), de la surdouée (romancière écrivant sans mains), de l'exceptionnelle (en couverture de *Paris-Match*), de la mère-courage avec deux enfants et un fauteuil roulant... ». (Piot 2016 : 62)

Piot met donc en avant le traitement différentiel que subissent les personnes handicapées, ce qui l'amène à s'interroger : « La personne handicapée est un être humain, totalement égal à l'autre dit valide. Pourquoi ces clivages, pourquoi regarder la personne handicapée comme

inférieure, pourquoi ne pas nous croire sur parole, pourquoi le doute de l'authenticité, du fragile comme du héros ? » (Piot 2016 : 63)

Cette caractéristique (ici le handicap) qui rend la personne différente des autres est ce que Goffman appelle un « stigmaté » (Goffman 1975 : 12). Ce terme renvoie à la fois à un attribut discréditant qu'à la perte d'estime, la défaveur qu'il entraîne sur l'individu concerné. En effet, Goffman affirme : « De nos jours, le terme [...] s'applique plus à la disgrâce elle-même qu'à sa manifestation corporelle. » (*ibid.*, 11). Il ajoute un peu plus loin : « il faut bien voir qu'en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler. » (*ibid.*, 13). Il identifie trois types de stigmatés : ceux qui se perçoivent sur le corps (stigmatés corporels), les « tares de caractères » (alcoolique, homosexuel, chômeur, etc.) et les « stigmatés tribaux », à savoir « la race, la nationalité et la religion, qui peuvent se transmettre de génération en génération et contaminer également tous les membres d'une famille » (*ibid.*, 14). Quoi qu'il en soit, c'est avant tout la place que ces personnes occupent au sein des rapports sociaux qui fait problème, celles-ci se trouvant alors parfois exclues de la vie citoyenne. Matsuoka (2016) présente notamment le témoignage d'un étudiant sourd qui parle de son expérience dans l'enseignement supérieur français et dénonce les « difficultés auxquelles il a été confronté pour obtenir l'accès au savoir. » (Matsuoka 2016 : 71). De même, Piot parle de sa difficulté à pouvoir voter et le manque de démarches entreprises pour aller à l'encontre de ce problème (Piot 2016 : 62). Dès lors, nous ne pouvons que rejoindre la vision énoncée par Vion :

« Nous retrouvons la conception sociale de l'individu, telle qu'elle s'exprime chez Marx, chez Bakhtine, ou chez Mead, selon laquelle l'individu est le résultat de ses rapports sociaux. C'est le même message que nous délivre l'interactionnisme symbolique de Becker lorsque celui-ci écrit : « La déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une autre personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». » (Becker 1985 : 32-33). » (Vion 2000 : 19)

Pour Goffman, tout cela n'est qu'une mise en scène. Il considère que les individus qui interagissent jouent des rôles selon les attentes sociales perçues :

« la notion de stigmaté implique moins l'existence d'un ensemble d'individus concrets séparables en deux colonnes, les stigmatisés et les normaux, que l'action d'un processus social omniprésent qui amène chacun à tenir les deux rôles, au moins sous certains rapports et dans certaines phases de sa vie. Le normal et le stigmaté ne sont pas des personnes mais des points de vue. Ces points de vue sont socialement produits lors des contacts mixtes, en vertu des normes insatisfaites qui influent sur la rencontre. Certes, un individu peut se voir typé par des attributs permanents. Il est alors contraint de jouer le rôle du stigmaté dans la plupart des situations sociales où il se trouve, et il est naturel de parler de lui, ainsi que je l'ai fait, comme une personne stigmatisée que son sort oppose aux normaux. Mais ces attributs stigmatisants qu'il possède ne déterminent en rien la nature des deux rôles ; ils ne font que définir la fréquence avec laquelle il doit jouer l'un ou l'autre. Et, puisqu'il est question de rôles au sein de l'interaction et non de personnes

concrètes, il n’y a rien d’étonnant à ce que, bien souvent, l’individu stigmatisé sous un aspect fasse montre de tous les préjugés des normaux à l’encontre de ceux qui le sont autrement. » (Goffman 1975 : 160-161)

Ainsi, si le stigmate et l’évaluation négative qu’il engendre sont construits de manière interactive, résultant du respect des normes attendues, ils peuvent également se voir mis en question, contestés, ironisés, niés... au cours de ces interactions par les individus eux-mêmes. Il pourra être intéressant lors des analyses de voir notamment si les participants se livrent à de tels renversements des « rôles », et par quels procédés.

La catégorisation apparaît donc comme une construction sociale : la distinction émise entre personnes « handicapées » et personnes « valides » n’existe pas en soi ; ce sont ces dénominations qui produisent un effet de réel. Cette barrière alors introduite entre différents acteurs sociaux renvoie donc à des « idées » qui circulent sur le monde social et son organisation. Ainsi, s’il est plutôt question ici de « points de vue » et non de « personnes », alors peut-être pourrions-nous parler plutôt d’idéologies ?

3.4. Représentations du handicap et idéologies linguistiques

Selon le TLFi (Trésor de la Langue Française informatisé), le terme « idéologie » désigne un « ensemble plus ou moins cohérent des idées, des croyances et des doctrines philosophiques, religieuses, politiques, économiques, sociales, propre à une époque, une société, une classe et qui oriente l'action »¹³. Trimaille et Eloy précisent que cette conception de l'idéologie est généralement accompagnée d'un sens dépréciatif, véhiculant « quelque chose de faux, associé à une forme de manipulation (cf. Eagleton, 1991) » (Trimaille et Eloy 2012 : 10). Dès les années 1970 en France, la question des idéologies a intéressé les sciences humaines et sociales, à savoir la sociologie, l'analyse de discours ou encore la sociolinguistique. C'est à cette époque que la notion d'« idéologie linguistique » a commencé à être conceptualisée, notamment en sociolinguistique francophone montpelliéraine face à des situations linguistiques diglossiques (Costa, 2017). Mentionnée d'abord dans les travaux à travers une perspective dite « critique »¹⁴, issue de la tradition marxiste, l'idéologie linguistique est alors perçue comme « référant à quelque chose d'obscur ou de caché » (Costa 2017 : 117). Elle est envisagée à ce moment-là comme un voile qui masque la réalité des rapports de pouvoir qui s'exercent dans la société (*ibid.*, 115). Etudier les idéologies linguistiques consiste alors, à cette époque-là, à adopter une perspective de dévoilement : « L'approche critique qui informe ces travaux repose en effet essentiellement sur la croyance en un possible dévoilement, source d'émancipation pour les individus » (*ibid.*, 116).

¹³ TLFi, en ligne à <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2506798665;r=1;nat=;sol=0;>

¹⁴ Costa écrit : « Thompson distingue d'emblée une conception neutre (descriptive) et une conception non-neutre du rapport entre langage et idéologie » (Costa 2017 : 114)

Ces dernières années, avec l'influence des travaux développés en anthropologie du langage, la notion d'idéologie linguistique a finalement évolué, et c'est à présent une perspective dite « neutre » ou « descriptive » qui est surtout mentionnée en sociolinguistique francophone. Ainsi, selon cette nouvelle approche, Costa définit l'idéologie de la façon suivante :

« L'idéologie [...] est un discours réflexif sur et constitutif de la pratique sociale (linguistique ou autre), et par voie de conséquence sur les objets et sur les liens entre les mots et les choses. Mais loin de n'être qu'un simple discours qui ne renverrait qu'à lui-même, l'idéologie fonctionne de manière indexicale, en ancrant les mots dans les choses et les expériences (le « contexte »). » (Costa 2017 : 121).

Selon Kroskrity (2000), les idéologies linguistiques seraient « un système d'idées organisées », qui seraient multiples, et qui permettraient « de penser la médiation entre structures sociales et parole » (Costa 2017 : 119). Costa ajoute : « Si, dans beaucoup de travaux, c'est la partie sur les « ensembles de croyances » qui est retenue, il nous semble que tout aussi important est le lien effectué [...] entre la structure sociale et la structure linguistique, médiée par les idéologies linguistiques » (*ibid.*, 120). Ainsi, selon cette approche, étudier les idéologies linguistiques demande de ne pas se limiter aux représentations, c'est-à-dire aux idées qui circulent sur le langage (car cela serait trop réducteur), mais de s'intéresser également à la matérialité des choses : comment le langage renvoie aux choses ? Comment les structures linguistiques renvoient aux structures sociales ? Il s'agit donc de prêter attention aussi bien aux représentations qu'aux pratiques et donc de ne pas séparer « action » et « discours » (*ibid.*, 118-119).

Néanmoins, Costa (2017 : 122) précise qu'adopter une perspective neutre « n'empêche en rien une analyse en termes de rapports de force ou de pouvoir ». La différence avec la tradition critique réside en le fait de se garder « de toute référence à une vérité qu'il s'agirait de dévoiler ». Dès lors, la notion d'idéologie linguistique apparaît comme un outil utile pour comprendre la manière dont les discours interviennent dans l'établissement de rapports de pouvoir. En effet, dans le contexte social dans lequel s'inscrit le sujet de ce mémoire, il apparaît que tous les enjeux autour de la question de savoir s'il faut donner ou non la parole aux personnes handicapées semblent témoigner de l'existence d'une idéologie linguistique, fortement présente dans les mentalités, qui consisterait à penser que le discours « expert » sur le handicap ne peut être tenu que par des personnes valides, et que l'on pourrait schématiser de la façon suivante : *langage expert = personne valide*. Par « idéologie », j'adopte donc ici le point de vue des anthropologues américains (Silverstein, 1992 ; Irvine et Gal, 2000) qui l'envisagent comme un ensemble de croyances ou convictions collectives, transmises socialement, qui relie entre eux des objets sociaux qui ne le sont pas naturellement. A force d'être répandues et répétées, les idéologies naturalisent ces liens, les rendant « évidents »

alors que tel n'est pas le cas. Il s'agit donc ici de suivre la perspective neutre présentée par Costa (2017), cette notion d'idéologie n'ayant rien à voir avec la vision très marxiste qui consiste à envisager les idéologies comme une manière de voiler la réalité.

Les idéologies linguistiques ne sont possibles qu'à travers les processus d'indexicalisation (Silverstein, 1992) et d'iconisation (Irvine et Gal, 2000). En effet, les formes langagières sont fréquemment associées à des valeurs, à des positionnements, à des façons d'être... différentes significations qui peuvent être abordées à travers le concept d'indexicalité, développé par Silverstein (1992), qui s'inspire notamment de la terminologie de Charles Peirce (expliquée par Everaert-Desmedt, 1990). Ce dernier établit trois types de signes : les signes iconiques, symboliques et indexicaux (ou indices). Les premiers entretiennent un rapport de ressemblance avec l'objet du monde auquel ils renvoient : par exemple, une « odeur de rose est l'icône... de cette rose » (Everaert-Desmedt 1990 : 53). Les seconds sont guidés par un rapport symbolique. En d'autres termes, la relation qu'ils entretiennent avec l'objet repose sur une convention. Enfin, les derniers deviennent des signes par interprétation : « la position d'une girouette est causée par la direction du vent : elle en est l'indice » (Everaert-Desmedt 1990 : 61). Réfléchir en termes d'indexicalité, c'est considérer que tous les signes renvoient à quelque chose qui n'est pas nécessairement de l'ordre du rapport référentiel. Chaque signe peut avoir une ou plusieurs connotations, c'est-à-dire des éléments de sens qui peuvent s'ajouter au sens littéral du signe (sa dénotation). Le processus d'indexicalisation renvoie alors à l'action par laquelle on instaure un lien entre forme langagière et image sociale (statut, comportement, groupe de personnes...) et l'indexicalité, au lien qui s'établit entre ces formes et ces images.

De leur côté, Irvine et Gal (2000) dénombrent trois processus sémiotiques qui interviennent dans la construction d'idéologie : l'iconisation, l'effacement et la récursivité fractale. En lien avec la notion d'indexicalité, l'iconisation, à son tour, représente symboliquement ce lien entre formes langagières et images sociales, et fait que les formes en question finissent par devenir « représentatives » du groupe qu'ils indexent : une image se crée, d'où la notion d'icône dont la signification a été évoquée plus haut. Ce principe d'iconisation peut s'appliquer à l'idéologie dominante qui circule à propos du discours « expert » sur le handicap : ce langage dit « expert » est associé aux personnes valides. Ce sont les valides qui détiennent le discours expert. Mais cette idéologie ne peut se mettre en place que parce qu'elle repose sur un autre phénomène, le principe d'« effacement » (Irvine et Gal, 2000) qui consiste à gommer certaines caractéristiques d'un groupe social ou d'un individu pour ne se focaliser que sur quelques-unes. On parle alors d'essentialisation : ici, l'identité de la personne handicapée se retrouve réduite à son seul handicap (Piot, 2016). « Expertise » étant indexée à « validité », elle s'oppose alors à « handicap ». Cela induit ou plutôt accentue automatiquement une stratification sociale selon des formes langagières, qui exclut alors les

locuteurs mêmes de ces usages : dire que seules les personnes valides peuvent tenir un discours « expert » sur le handicap revient à établir une hiérarchisation linguistique entre le discours des personnes valides et celui des personnes handicapées, cette hiérarchisation se reproduisant également à une autre échelle, entre les personnes elles-mêmes. Pouvant en effet être à l'origine de catégorisations sociales discriminantes et stigmatisantes¹⁵, ces représentations vont avoir une influence sur la façon dont on va percevoir « l'autre », ce qui sous-tend des problématiques sociales importantes. Le troisième élément qui intervient dans l'élaboration des idéologies est le principe de « récursivité fractale » (Irvine et Gal, 2000) qui implique l'élargissement de cette opposition entre personnes valides et personnes handicapées à d'autres niveaux. Cette distinction pourrait être exposée notamment en termes de « normaux » et « d'anormaux », en lien avec les représentations du handicap évoquées précédemment (la personne handicapée étant définie par rapport à la normalité). Ainsi, selon le principe de « récursivité fractale », il est possible que dans les discours des personnes handicapées on retrouve cette opposition entre personnes handicapées elles-mêmes : l'une d'entre elles pourrait se considérer « normale » par rapport aux autres, refusant alors de les reconnaître comme ses « pairs ».

L'idéologie linguistique dominante à propos du discours « expert » est à rapprocher avec d'autres « idées » émises sur le handicap. Comme nous l'avons vu précédemment, Puig (2016) met en avant le fait que les personnes handicapées tiennent souvent un rôle secondaire dans la société. Souvent exclue de la vie citoyenne (Piot, 2016 ; Matsuoka, 2016) la personne handicapée est reléguée au statut d'objet, de soin, un statut qui marque très nettement les barrières entre les personnes valides qui « s'occupent » des personnes handicapées et ces dernières qui se retrouvent alors « assistées ». Cela illustre une autre idéologie dominante selon laquelle les relations sociales entre valide-handicapé se caractériseraient par un rapport d'« aidant-aidé », ce qu'on pourrait schématiser de la manière suivante : *relations valide-handicapé = rapport aidant-aidé*. Cette vision de la réalité ne fait que renforcer la stratification sociale entre personnes valides et personnes handicapées.

Pour remédier à cela, des auteurs comme Piot (2016) et Aulombard (2016) amènent à une autre approche du handicap, qui nécessiterait un autre regard sur la différence, à travers lequel chaque être humain serait un citoyen à part entière, avec ses particularités et pourrait ainsi apporter quelque chose à ceux qui ne les ont pas : « Il me plait de dire à la suite de Tobie Nathan que chaque rencontre est source de richesse. Il ajoute : " Toi, différent, que peux-tu me donner que je n'ai pas, je partage avec toi ce que je suis ". » (Piot 2016 : 65). Cette idée d'échanges interdépendants, on la retrouve dans les travaux de Puig (2016) et Vallerie (2010)

¹⁵ Je me réfère ici à la distinction établie par Gasquet-Cyrus (2012 : 230) : « *Discriminer*, c'est séparer, mettre à l'écart (en vue d'un traitement futur) alors que *stigmatiser*, c'est littéralement imposer des *stigmates* à quelqu'un, le « marquer » afin d'exhiber sa différence et de lui imposer un traitement négatif. »

exposés précédemment, mais également au cœur du projet du GEM qui met en avant une logique de co-construction (le « faire ensemble ») au sein des rapports entre personnes valides et personnes handicapées. Cherchant à privilégier des relations « fraternelles » pour effacer les barrières entre personnes valides et personnes handicapées, l'association souhaite ainsi favoriser une meilleure insertion sociale de ces dernières. On se retrouve alors face à différents projets qui peuvent être considérés, selon les termes de Jaffe (2008 : 518-519), comme une « contre-idéologie »¹⁶ qui viendrait renverser les idées dominantes sur le handicap en proposant de nouvelles, qui s'inscrivent dans la volonté d'une émancipation de la personne handicapée à travers la mise en place de d'autres rapports sociaux.

Ainsi, il existerait donc différentes idéologies qui vont et viennent à travers les discours. Il s'agira, dans ce mémoire, d'étudier ces « idées » et « convictions » du point de vue de leur circulation, contestation et modification, ainsi que de leur influence sur les pratiques. Je m'intéresserai notamment à la façon dont elles transparaissent dans les représentations des personnes handicapées, c'est-à-dire comment elles sont intériorisées, mais aussi contestées et modifiées. Je chercherai également à interroger la place que le GEM occupe dans la transformation de ces idées liées au handicap.

¹⁶ Il s'agit de remettre en question non seulement la place du discours minorisé (ici le discours des personnes en situation de handicap) dans la hiérarchisation linguistique, mais aussi un ou plusieurs aspects de l'idéologie dominante en proposant d'autres critères, d'autres principes.

4. Démarche méthodologique

Le point central de cette recherche est donc l'analyse des représentations des personnes handicapées sur le handicap et sur les différents rapports sociaux qu'ils entretiennent avec des personnes valides ou handicapées, en lien avec les dynamiques actuelles perçues par l'anthropologie du langage, à savoir le courant d'analyse portant sur les « idéologies linguistiques » (Silverstein, 1992 ; Irvine et Gal, 2000). Je présenterai ici les méthodes d'enquête et de recueil des données que j'ai privilégiées ainsi que les objectifs de chacune d'entre elles. Je profiterai également de cette partie pour revenir sur mon positionnement en tant que chercheuse et sur les effets sociaux que la production de la recherche peut entraîner sur les participants.

4.1. Comprendre l'implicite : une approche s'inspirant de l'ethnographie

Cette recherche se voulait empirico-inductive, c'est-à-dire qu'il s'agissait de développer une méthodologie d'enquête à partir des données que laissait entrevoir le terrain d'observation, et non pas de constituer un corpus à partir de critères typologiques déjà existants. En effet, comme l'affirment Demazière et Dubar (1997 : 51), c'est « le propre de toute théorie inductive¹⁷ de ne pas présupposer une théorie qui serait ensuite vérifiée sur tel ou tel terrain, au moyen de telles ou telles données. Les données constituent le point de départ, la matière première de la théorie ». Cela revient à dire que la théorie et la construction du travail d'enquête sont élaborées au fil de la recherche, à partir des données observées (Blanchet, 2012). Ainsi, la construction méthodologique de mon enquête a impliqué des allers-retours continus entre théorie et terrain, comme nous le verrons dans la suite de cette partie, impliquant la nécessité de commencer par des sessions d'observation prolongées, pendant une certaine période, afin de me familiariser avec le terrain et la réalité qu'il donnait à voir.

La première étape de mon enquête a donc été d'intégrer l'association Simon de Cyrène. Après avoir obtenu un rendez-vous avec le directeur, le 06 décembre 2017, j'ai exposé les raisons de ma démarche en me présentant comme une étudiante en master, fortement intéressée par le projet de l'association et voulant, de ce fait, réaliser un travail universitaire dessus. Le directeur a montré beaucoup d'intérêt pour mon étude et a donc accepté de m'accueillir au

¹⁷ Demazière et Dubar (1997) définissent la théorie inductive de la manière suivante : « une théorie fondée est une théorie qui découle inductivement de l'étude du phénomène qu'elle présente. C'est-à-dire qu'elle est découverte, développée et vérifiée de façon provisoire à travers une collecte systématique de données et une analyse des données relatives à ce phénomène. Donc collecte des données, analyse et théorie sont en relations réciproques étroites. On ne commence pas avec une théorie pour la prouver par la suite. On commence plutôt avec un domaine d'étude et on cherche à faire émerger ce qui est pertinent pour ce domaine » (Corbin, Strauss, 1990, p. 23 ; cités par Demazière et Dubar 1997 : 49)

sein de son association. J'ai ainsi pu effectuer mes premières observations ethnographiques, qui m'ont amenée à prendre conscience de la réalité du terrain. En effet, au commencement de ma recherche, je souhaitais avant tout mener une étude sur Simon de Cyrène, ignorant l'existence même du GEM. Je connaissais uniquement le projet des maisons partagées, mais je ne savais pas qu'un Groupe d'Entraide Mutuel était également porté par l'association. C'est en discutant avec le directeur que j'ai fini par l'apprendre. Sur ses conseils, j'ai donc d'abord intégré le GEM, lieu communautaire proposant des activités collectives aux personnes handicapées, le temps de me faire connaître auprès des résidents, pour ensuite, petit à petit, aller voir ce qui se passait au sein des maisons partagées, espaces de vie qui se situent beaucoup plus au niveau de l'individu, de l'intime, et demandaient donc un certain degré de familiarité avec les résidents. Cependant, je me suis vite rendu compte qu'il me serait difficile de mener mon enquête dans ces habitats où chacun est libre de faire ce qu'il veut : regarder la télévision, rester dans sa chambre et vaquer à ses occupations... Je pense qu'il aurait fallu que je m'installe dans l'une de ces maisons, que j'y habite réellement, pour comprendre les rapports sociaux qui s'y déroulaient. Des observations à raisons de quelques jours par semaine n'auraient pas suffi. C'est pourquoi j'ai recentrée mon étude sur le GEM, qui m'offrait un lieu d'observation tout autant intéressant, et beaucoup plus facile à intégrer.

J'ai donc réalisé une enquête, s'inspirant d'une démarche ethnographique, au sein du GEM, d'une durée de trois mois, de février à avril 2018, au cours desquels je venais une à deux fois par semaine y passer la journée. La posture que j'ai utilisée pendant mon immersion dans l'association est ce qui est appelé en sciences sociales une *observation participante*, c'est-à-dire que je suis devenue, en quelque sorte, membre du GEM, en participant activement aux activités de cette communauté. En effet, cette démarche « invite le chercheur à ne pas se distancer, ne pas se cacher, ne pas adopter une posture de retrait alors que l'on attend de tout un chacun qu'il s'implique dans une interaction sociale » (Gasquet-Cyrus 2015 : 25). Cela nécessite donc un engagement personnel de la part du chercheur et la volonté de se faire accepter par la communauté.

L'intérêt de cette méthode était d'obtenir une certaine proximité avec les participants de l'enquête, de manière à me familiariser avec leur univers de vie et de pensée, et acquérir ainsi petit à petit des savoirs d'arrière-plan, essentiels pour la compréhension des pratiques langagières qui s'effectuent au sein de cette communauté (Nossik, 2011). En effet, le recueil des données n'est pas le seul objectif du chercheur. Pour pouvoir les interpréter plus justement lors des analyses, le sociolinguiste doit aussi s'emparer de ces connaissances « de l'intérieur » qui permettent de comprendre ce qui se joue réellement sur le terrain de recherche. A travers mes différentes sessions d'observation, je m'interrogeais notamment sur les règles communicatives au sein de l'association, mais aussi sur les différents positionnements de chaque adhérents : qui prend le plus la parole ? Qui se met à l'écart ? A

quelle personne va-t-on s'adresser si on a besoin d'aide ? etc. Ainsi, cette enquête m'a apporté une perspective globale sur les pratiques langagières qui s'établissaient entre personnes valides et personnes handicapées.

4.2. Saisir les représentations : la technique de l'entretien

Pour répondre à mes questions de recherche, il me fallait construire une méthodologie d'enquête me donnant accès aux représentations que les personnes en situation de handicap ont d'elles-mêmes et des autres, aux discours qu'elles tiennent sur leurs expériences relationnelles actuelles et passées, afin de réussir à cerner la complexité des rapports sociaux qui s'établissent entre personnes valides et handicapées au sein de la société. Les observations ethnographiques dans l'association m'ont permis de percevoir des pratiques langagières effectives, mais qui se prêtaient rarement à des discours liés à mon sujet d'étude, à savoir comment la personne handicapée se perçoit, comment pense-t-elle être perçue par les personnes valides, comment envisage-t-elle ses différentes expériences relationnelles, etc. Ainsi, face à cette situation, il me fallait « susciter des interactions verbales sur le thème en question » (Bres, 1999 : 62), c'est-à-dire, faire des entretiens pour recueillir des données susceptibles de m'intéresser. Par cette méthode, je pouvais alors « provoquer » ces discours à travers lesquels transparaissent les représentations des individus, amenant les adhérents du GEM à parler d'eux-mêmes et de leurs ressentis. Faire des entretiens me permettait ainsi d'aller plus loin que ce que mes observations me donnaient à voir.

Parmi les différentes manières de concevoir l'entretien comme méthode d'enquête¹⁸, il m'a semblé plus adéquat d'avoir recours à l'entretien dit « semi-directif ». Mon objectif premier étant de faire émerger un certain nombre de représentations, ce type d'entretien me permettait d'orienter plus facilement la conversation, à la différence d'un entretien « libre » où le chercheur pose une question générale de départ et se laisse ensuite porté par la discussion qui s'ensuit (Bres, 1999). Avec l'entretien semi-directif, j'avais une marge de manœuvre plus grande. D'autre part, ce type de méthode avait l'avantage de rester malgré tout plus souple qu'un entretien « directif », et donc pouvait lui aussi donner libre cours à de larges développements.

Pour préparer ces entretiens, j'avais pris soin d'élaborer une sorte de grille de questions qui rassemble les grands thèmes que je souhaitais aborder au cours de la conversation :

¹⁸ Bres (1999) en présente trois : « l'interview directive » (aussi appelée *entretien directif*) qui renvoie à la pratique du questionnaire, « l'interview non-directive » (aussi appelée *entretien libre*) et « l'interview interactive » (aussi appelée *entretien semi-directif*).

- Leur parcours personnel
- La façon dont ils se représentent l'association et son projet
- Le sens que prend leur adhésion à l'association
- Leur place au sein du groupe
- La manière dont ils envisagent leurs différents rapports sociaux, que ce soit avec des personnes handicapées ou valides, à l'intérieur de l'association mais aussi l'extérieur
- La question de la discrimination et de la stigmatisation
- L'existence d'une transformation des représentations opérée par l'intermédiaire de l'association

Ces différents points cherchaient à cerner les possibles dynamiques sociales en jeu dans les discours des participants. J'ai néanmoins eu quelques difficultés à préparer cette grille. Les premiers entretiens m'ont alors permis de tester les questions que j'avais énumérées et de trouver les plus pertinentes, d'en reformuler certaines et d'en supprimer d'autres. J'ai pu ainsi petit à petit m'imprégner de cette grille et m'en détacher, pour finalement ne garder en tête que des grands thèmes à aborder. Cette trame d'entretien a donc évolué tout au long de mon enquête, en fonction des réactions des participants, du déroulement des entretiens, de mes observations, etc.

J'ai ainsi réalisé sept entretiens, dont un s'est déroulé avec deux participants en même temps, et deux ont été faits avec la même personne. En effet, le premier entretien que j'avais effectué ne me semblait pas assez approfondi, certainement parce qu'à ce stade de l'enquête, je n'avais pas encore une grille de questions suffisamment précise et pertinente. J'ai donc décidé de faire un deuxième entretien avec cette même personne, en complément du premier. En ce qui concerne le déroulement de chaque rencontre, celles-ci n'étaient pas fixées. Elles ont eu lieu les jours où j'étais présente à l'association et dépendaient des temps calmes de la journée. Je proposais alors à une personne de discuter avec moi de mon étude, et nous nous rendions dans la salle de repos du GEM (juste à côté de la salle communautaire), pour pouvoir interagir au calme. Quelquefois, il arrivait qu'un adhérent soit déjà présent dans cette salle. C'est ainsi que l'un des entretiens a été fait avec deux participants à la fois. Le tableau ci-dessous présente les différents entretiens réalisés :

Tableau récapitulatif des entretiens réalisés

Informations relatives aux participants			Informations relatives à l'entretien			
Prénom	Sexe	Statut	Date	Heure	Lieu	Durée
Aurélien	M	Non résident	23/02/18	13h40	Au GEM	00:22:06
Michaëla	F	Non résidente	06/03/18	14h10	Au GEM	00:25:50
Aurélien	M	Non résident	13/03/18	11h10	Au GEM	00:29:58
Emmanuelle	F	Non résidente	13/03/18	11h50	Au GEM	00:17:10
Karine	F	Résidente	27/03/18	11h00	Au GEM	00:12:41
Cédric	M	Non résident	27/03/18	11h00	Au GEM	00:12:41
Mélanie	F	Résidente	27/03/18	13h50	Au GEM	00:21:07
Charline	F	Résidente	27/03/18	15h00	Au GEM	00:13:10

Les premiers entretiens ont fait émerger des difficultés et des points à éclaircir, ce qui m'a conduite à apporter quelques modifications à la façon dont j'avais envisagé mener mon enquête. Suite à ces observations, j'ai eu l'idée de concevoir des ateliers de réflexion, reposant sur des thèmes qui avaient été évoqués de manière récurrente lors des entretiens, et que je souhaitais approfondir, en amenant les adhérents à réfléchir ensemble par confrontations d'idées, d'expériences, de points de vue, sur ces sujets. D'autre part, certains participants se montraient peu bavards en situation d'entretien individuel, contrairement aux moments de rassemblements du GEM au cours desquels j'avais pu les observer participer activement à la conversation. Ainsi, je me suis dit qu'une discussion « en groupe » pouvait peut-être favoriser une prise de parole plus importante de leur part, ou les amener vers d'autres réflexions.

Après en avoir discuté avec la responsable du GEM, ce projet a donné lieu à l'ouverture d'un atelier baptisé « Café Philo » que j'ai animé à trois reprises au cours de mon enquête de terrain. Comme pour chaque activité proposée par le GEM, cet atelier de réflexion se déroulait sur la base du volontariat : seuls les adhérents qui le souhaitaient y participaient. La discussion était ouverte à toutes les personnes du GEM, personnes valides comme personnes handicapées, l'objectif étant d'être dans une logique de co-construction des discours. En effet, il me semblait pertinent de prêter attention aux réactions des personnes handicapées face aux discours des personnes valides et inversement. Ce type d'interaction pouvait donc amener à voir des positionnements sociaux intéressants.

Ces ateliers de réflexion peuvent ainsi être envisagés comme des « entretiens de groupe » au sens où, comme pour l'entretien individuel, le chercheur fixe une ligne directrice à la discussion afin d'aborder les sujets susceptibles de l'intéresser, mais ses questions s'adressent à un ensemble de personnes et non plus à une seule personne. Cette situation peut alors s'apparenter aux « sessions de groupe » évoqués par Gadet (2003 : 4) lorsqu'elle présente différentes méthodes d'enquête possibles en sociolinguistique. Ces sessions de groupe, constituées d'« un groupe auto-sélectionné de locuteurs relevant d'un réseau social serré », c'est-à-dire que les participants connaissent les personnes avec lesquelles ils interagissent, permettent d'amoindrir le côté « formel » de l'entretien individuel « enquêteur/enquêté » et de donner à voir d'autres positionnements qui ne se seraient peut-être pas manifestés sans cette logique de groupe.

En amont de chaque atelier, je réfléchissais à une sorte de « trame » avec un thème principal autour duquel se déroulerait la discussion, ainsi qu'un certain nombre de sous-thématiques abordées sous forme de questions ou d'illustrations pour rendre la réflexion plus ludique. Adoptant avant tout une approche *emic*¹⁹, c'est-à-dire prenant en considération la façon dont les locuteurs pensent, perçoivent et catégorisent le réel, je faisais en sorte de ne pas introduire mes propres représentations qui risqueraient d'avoir une influence sur celles des participants. Ainsi, je commençais chaque atelier par quelques questions très générales, qui permettaient de lancer la discussion et j'adaptais ensuite le déroulement de l'atelier en fonction des premiers discours produits et des catégories introduites. Il s'agissait de proposer un espace de réflexion, d'expression, d'échanges, autour de sujets liés aux expériences individuelles et collectives des locuteurs, les amenant à partager leurs représentations sociales et linguistiques, d'un point de vue général, mais également en lien avec ce qui se vit au GEM.

Dans l'ensemble, deux ateliers de réflexion ont été réalisés, dont un a été mené deux fois avec un groupe de personnes différent. Le premier atelier portait sur le thème de la convivialité, une notion qui était apparue à plusieurs reprises au cours des premiers entretiens, ce qui m'avait poussée à consacrer une discussion autour de ce sujet pour mieux comprendre les significations qui sous-tendaient son utilisation. Cet atelier a eu du succès : nous étions assez nombreux, peut-être trop à mon avis ce qui fait que certains participants ont pu moins s'exprimer que d'autres. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de dédoubler le deuxième atelier et de l'animer à deux reprises, pour avoir des groupes de discussion moins nombreux afin que chacun puisse prendre la parole comme il le souhaite. Le deuxième atelier abordait des réflexions autour de la notion d'identité, un thème qui avait été lui aussi suscité lors de la réalisation des premiers entretiens. Ainsi, ces trois séances m'ont permis de recueillir d'autres

¹⁹ A ce sujet, De Sardan (2008 : 119-120) énonce : « L'attention méticuleuse portée aux discours et, plus largement, aux représentations des acteurs est au cœur de toute démarche *emic*, qui entend "rendre compte du point de vue de l'acteur" ».

données, et de me donner à réfléchir à des éléments de questionnement supplémentaires que je n'avais pas pensé à développer au cours des entretiens. Le tableau ci-dessous résume brièvement les différents sujets traités lors de ces ateliers et donne des informations pratiques sur leur déroulement. J'ai fait figurer uniquement le nom des personnes auprès desquelles j'ai centré mon étude, pour une meilleure lisibilité du tableau.

Tableau récapitulatif des ateliers de réflexion menés

Thèmes abordés	Date	Heure	Lieu	Durée	Participants
Convivialité	13/03/18	14h10	Au GEM	00:49:11	Karine, Charline, Mélanie, + 9 autres personnes
Identité, image de soi, perception des autres, regard(s) sur le handicap	22/03/18	15h40	Au GEM	00:44:33	Karine, Jean, Charline + 4 autres personnes
	27/03/18	11h30	Au GEM	00:47:23	Cédric, Martine, Mélanie + 6 autres personnes

Tous les entretiens, que ce soit les rencontres individuelles ou les ateliers de réflexion, ont été enregistrés afin de retranscrire le plus fidèlement possible les discours tenus par les participants, et procéder par ailleurs à une analyse des données²⁰. En ce qui concerne le matériel, j'ai utilisé l'enregistreur de mon téléphone portable auquel j'avais déjà eu recours ultérieurement. Je savais donc que la qualité sonore était satisfaisante. Pour respecter la déontologie, j'ai pris soin d'avertir les personnes, à chaque début d'entretien, que j'allais les enregistrer en leur demandant leur autorisation. Aucun adhérent n'a manifesté son désaccord. Ensuite, pour transcrire les données, je me suis inspirée du modèle de conventions de transcription ICOR (2007), que j'ai simplifié, de manière à l'adapter aux objectifs de ma recherche (voir Annexe III). J'ai veillé à marquer les pauses, les hésitations, « toutes ces « scories » et ces « ratés » de la communication » qui, selon Deprez (1999 : 92) « prennent un sens dans l'analyse de discours que le linguiste fera ensuite à partir de cette transcription. ». D'autre part, une description qui situe chaque entretien dans son contexte spatio-temporel est disponible en annexes, avant la transcription correspondante. J'ai apporté également quelques informations supplémentaires lorsque cela était nécessaire pour la compréhension de l'interaction.

Faisant face à un corpus assez conséquent et très hétérogène (certains adhérents n'avaient pas fait d'entretien individuel, d'autres avaient participé à aucun atelier de réflexion), j'ai choisi de le réduire, en ne retenant pour les analyses uniquement les deux ateliers de réflexions

²⁰ Il me semble néanmoins important de souligner qu'aucune convention de transcription ne peut tendre vers une « fidélité absolue » d'un enregistrement audio (Maurer, 1999).

portant sur le thème de l'identité, et les entretiens individuels effectués avec des personnes qui avaient également participé aux ateliers. C'est ainsi que cette étude a été menée uniquement auprès de six adhérents du GEM : Karine, Jean, Mélanie, Charline, Jean et Martine.

4.3. Réflexivité et positionnement du chercheur

Je souhaiterais à présent revenir sur ce qu'il faut entendre à travers l'emploi du mot « terrain », et m'interroger sur les questions sociales que cette utilisation sous-tend. Comme cela a été exposé précédemment, cette recherche, qui constitue une « enquête de terrain », a mobilisé à la fois *observation participante* et *entretiens* comme méthodes de recueillement des données. Ainsi, par « terrain », il ne s'agit pas d'entendre uniquement un lieu géographique, mais, comme le montrent les méthodes d'enquêtes utilisées, « un ensemble d'interactions (de relations, d'échanges, d'expériences) entre un chercheur et d'autres personnes, relations certes situées dans le temps, dans l'espace, dans des sociétés, des cultures, etc., mais interactions avant tout. » (Blanchet 2012 : 31). Lorsque Blanchet parle d'« interactions », il désigne les relations sociales, les « échanges langagiers » qui ont lieu entre le chercheur et les participants à la recherche. Dès lors, « faire du terrain », revient à communiquer avec les gens, à entrer en relation avec les personnes auprès desquelles on travaille. Cela amène Gasquet-Cyrus à affirmer : « Un terrain se construit, c'est un processus qui met en jeu, dans des situations hétérogènes, des agents impliqués dans des relations sociales complexes et les pratiques langagières qui vont avec, y compris celles du chercheur. » (Gasquet-Cyrus 2015 : 29).

Néanmoins, si faire du terrain demande une implication de la part du chercheur, celui-ci doit quand même garder une certaine « distanciation réflexive » pour prendre du recul par rapport à la situation. En effet, Blanchet considère qu'il n'est pas possible d'« enquêter efficacement en étant exclusivement à l'intérieur de la communauté ni, à plus forte raison, exclusivement à l'extérieur. » (Blanchet 2012 : 49). Il revendique alors l'adoption, de la part du chercheur, d'une posture « intérieure-extérieure » qui, selon lui, « permet un équilibre entre implication et distance. » (Blanchet 2012 : 49). Le chercheur, en étant impliqué dans le terrain, c'est-à-dire en participant aux interactions qui ont lieu, assume alors une posture « intérieure », mais dont il doit en même temps se distancier, à travers une posture « extérieure », pour admettre un certain recul par rapport à ce qui se passe. Bien entendu, il ne s'agit pas d'adopter une « distance neutre » car « les réalités sociales décrites ne sont jamais totalement extérieures au chercheur qui les examine » (Bretegnier 2009 : 28), mais de pouvoir poser un regard critique, scientifique sur ce que le chercheur observe. Ainsi, en participant aux activités du GEM une à deux fois par semaine, ma démarche s'assimile à une forme d'immersion ethnographique dans l'association, sans y aller à plein temps, ce qui me permet de prendre en considération

ma présence et mon rôle en tant qu'observatrice. Bretegnier résume bien la démarche à entreprendre :

« La conception figée de *bonne distance* doit à son tour être assouplie, et davantage réfléchi en tant que positionnement évolutif et variable visant pour le chercheur à favoriser la mise en mouvement questionnant et réflexif de son témoin, avec des mouvements de rapprochement, pour tenter de comprendre une histoire et une logique singulières, et des mouvements de distanciation pour favoriser la production d'un autre regard, proposer des éléments de comparaisons, des hypothèses interprétatives, accompagner la reconstruction de la contextualisation des propos et des représentations. Car c'est bien dans la confrontation avec l'autre, en partie différent, en partie similaire, qu'émerge la réflexion, ce qui conduit à réfléchir à la construction d'une posture réflexive avec l'autre, *alter-réflexive* » (Bretegnier 2009 : 34-35)

Dès lors, on voit apparaître un enjeu entre deux attitudes auxquelles le chercheur est également confronté lorsqu'il mène une enquête de terrain, à savoir, garantir un positionnement éthique, tout en gardant un esprit critique. Cette situation peut s'avérer délicate. En effet, faire un terrain, notamment à travers une observation participante, signifie qu'il y a des gens qui nous accueillent, qui nous parlent, qui nous ouvrent leurs portes, qui nous accordent leur confiance. Mais le chercheur, de son côté, peut être amené à critiquer ce qu'il voit, cet esprit critique étant nécessaire pour sa recherche. Ainsi, faire une enquête de terrain nous amène toujours à ces difficultés méthodologiques et pousse le chercheur à essayer de trouver un juste milieu pour préserver les participants, ne pas les blesser.

Ce positionnement éthique nous conduit alors à nous interroger sur la position du chercheur vis-à-vis des personnes avec lesquelles il travaille, et sur les effets sociaux de la production de la recherche. En effet, les participants ne sont pas « des sujets anonymes », ni « des *enquêtés* (participe passé induisant une passivité de l'interlocuteur avec lequel le chercheur est en interaction) », mais « des individus singuliers caractérisés par différentes identités sociales, affiliations, motivations, différents parcours, répertoires, styles... » (Gasquet-Cyrus 2015 : 20). C'est pourquoi, il ne faut pas perdre à l'idée que l'enquête peut avoir des conséquences sociales sur ces personnes. Les discussions qui ont lieu au cours de la recherche peuvent faire apparaître, notamment, des sentiments désagréables, des douleurs passées chez les participants, en les amenant à évoquer des expériences pénibles. J'ai moi-même eu des difficultés à aborder ou à creuser certains sujets lors des entretiens individuels ou des ateliers de réflexion, par crainte d'être trop indiscret face à leur handicap, et de susciter ainsi le malaise des personnes avec lesquelles j'interagissais. J'essayais, à chaque fois, d'avoir une attitude bienveillante envers eux et lorsqu'ils me confiaient leurs faiblesses, je me suis surprise plusieurs fois en train de chercher à les rassurer.

Bretegnier parle justement de « recherche impliquée » pour désigner un travail de recherche « qui réfléchirait son action, ses effets, l'intervention qu'elle produit » (2009 : 30). Dans ce type de recherche, il s'agit alors d'essayer de garantir une relation plus égalitaire entre le chercheur et les participants dans les interactions. Bretegnier ajoute en note de bas de page : « Il est question ici de réfléchir à construire une relation paritaire du point de vue de la légitimité accordée à la parole et à la réflexion de chacun, sans minimiser le statut du chercheur et les impacts de ce statut dans l'interaction, mais en réfléchissant à la manière dont, en tant que chercheur, on contribue à produire, agir ce statut, face à l'autre. » (2009 : 34). Elle rappelle ainsi que le chercheur « fait aussi partie de ce *terrain* qu'il analyse » (2009 : 35). Celui-ci assume une certaine subjectivité, qui participe à l'interprétation des données.

Cette manière de percevoir le rapport que le chercheur peut avoir par rapport au terrain, son positionnement dans la construction des données, s'oppose à la logique positiviste du XXe siècle qui consistait à penser que le chercheur devait assurer une distance neutre, objective, vis-à-vis de sa recherche, de façon à garantir sa rigueur scientifique (Bretegnier 2009 : 28-29). Cette position a depuis été remise en question en sciences sociales, d'où ces considérations méthodologiques quant à la réflexivité du chercheur par rapport au terrain. Heller affirme qu'on ne peut pas rendre compte de manière objective des données. Elle soutient : « Je crois qu'en bout de ligne, tout(e) chercheur(e) a, explicitement ou implicitement, une prise de position » (Heller 2002 : 22). Finalement, d'une certaine manière, se dire « objectif » ne reviendrait-il pas à occuper une position subjective ?

4.4. Méthodologie d'analyse : une approche à la fois discursive et interactionnelle

Sandra Nossik (2011) propose des éléments de réflexion pour analyser des récits de vie, que l'on pourrait appliquer à celle des entretiens semi-directifs et des ateliers de réflexion dans la mesure où il est question à chaque fois d'interactions verbales entre le chercheur et un ou plusieurs participants. Elle préconise notamment une approche discursive et interactionnelle : discursive pour étudier les « choix discursifs des locuteurs » afin « d'éclairer le contenu de leurs récits » (2011 : 125), et interactionnelle car l'entretien étant une forme d'interaction, il est important de prendre en compte cette dimension. En effet, les discours qui apparaissent dans les récits de vie, mais aussi dans les entretiens semi-directifs et dans les ateliers de réflexion, sont co-construits par les participants, dont le chercheur fait partie.

J'ai donc choisi d'effectuer une analyse discursive des discours surgissant au cours des entretiens individuels ou des ateliers de réflexion pour voir de quelle façon les participants s'inscrivaient dans leurs discours et saisir les représentations sociales portées sur le handicap : comment la catégorie « handicapé » est-elle construite à travers ces échanges ? Quelles sont les prises de positions que cela traduit ? Est-ce que personnes handicapées et personnes

valides se rejoignent dans leurs discours ? Quels sont les rapports qui s'expriment ? Des frontières sont-elles créées entre ces différents acteurs sociaux ? Est-ce plutôt un espace commun qui se dessine ?

Pour ce faire, après avoir transcrit mes données, j'ai réalisé une analyse énonciative du corpus afin d'identifier les extraits à retenir pour l'analyse. De façon à identifier comment les locuteurs se positionnaient dans leurs discours, je me suis donc intéressée aux marques de subjectivité présentes dans leurs énoncés. Benveniste définit la subjectivité comme « la capacité du locuteur à se poser comme « sujet » » (1966 : 259). Il explique que le langage met à disposition « des formes « vides » que chaque locuteur en exercice de discours s'approprie et qu'il rapporte à sa « personne », définissant en même temps lui-même comme *je* et un partenaire comme *tu*. » (*ibid.*, 263). C'est donc « dans une réalité dialectique » entre un *je* et un *tu* « qu'on découvre le fondement linguistique de la subjectivité », la conscience de soi n'étant possible « que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie *je* qu'en m'adressant à quelqu'un qui sera dans mon allocution un *tu*. » (*ibid.*, 260).

Ainsi, la subjectivité apparaît avant tout dans le langage à travers les pronoms personnels, qui constituent « le premier point d'appui » (*ibid.*, 262). Interviennent ensuite les déictiques spatio-temporels (démonstratifs, adverbes, adjectifs), qui ont pour fonction d'inscrire des énoncés dans l'espace et le temps par rapport à l'énonciateur (le locuteur) qui constitue le point de repère (*ibid.*) : les déictiques spatiaux vont s'organiser en fonction de la position du corps de l'énonciateur, et les déictiques temporels par rapport au moment où celui-ci parle. Mais la subjectivité est également traduite linguistiquement à travers l'expression du temps (passé, présent, futur), et les modalités, qui expriment l'attitude du locuteur par rapport à son énoncé. En effet, Benveniste soutient : « En incluant dans mon discours *je suppose, je présume*, j'implique que je prends une certaine attitude à l'égard de l'énoncé qui suit. » (*ibid.*, 264). Les modalités d'énoncé dont parle Benveniste démontrent donc un positionnement de la part du locuteur par rapport à ce qu'il énonce (incertitude, possibilité, appréciation, etc.).

D'autre part, pour approfondir mon étude, je me suis également appuyée sur des auteurs de l'analyse du discours française tels que Maingueneau (1999, 2007) et Charaudeau (2000, 2006, 2011). J'ai aussi prêté attention à quelques éléments syntaxiques, la syntaxe offrant au locuteur de multiples possibilités pour agencer les éléments de son discours, comme les fonctions (sujet, objet, complément, attribut) et les rôles sémantiques qui viennent se superposer sur ces fonctions (agent, patient, expérient, bénéficiaire...). En effet, ces derniers permettent de rendre compte de la façon dont le locuteur construit sémantiquement ses sujets et objets syntaxiques. Il va faire des choix qui vont l'amener à produire une structure syntaxique particulière qui va agir sur la construction de son positionnement, sur la mise en valeur de certains éléments, et construire ainsi le sens de son discours.

Enfin, mon analyse tient compte également de certains éléments interactionnels, qui m'ont semblés significatifs pour interpréter les données. Nossik (2011) soutient qu'une analyse des entretiens est incomplète si celle-ci n'est pas associée à une approche interactionnelle : « « recueillir de la parole par interview c'est recueillir une parole façonnée par l'interaction de l'interview » (Bres 1999 : 69). Une sociolinguistique soucieuse des réalités du terrain ne saurait se contenter d'une analyse immanente de la dimension textuelle des récits. » (Nossik 2011 : 128). Il s'agit alors de prendre en compte le contexte de production des discours et de voir comment les participants s'investissent ensemble dans l'interaction pour construire du sens. La question de l'implication du chercheur dans cette co-construction des discours se pose alors, ce dernier pouvant influencer les discours produits :

« La catégorisation de l'enquêteur comme incarnation d'une institution académique, d'une norme linguistique légitime, ou encore d'une instance de pouvoir symbolique, pourra ainsi entraîner un certain type de discours, qui éventuellement évolueront au fil de l'interaction et d'une re-catégorisation de l'enquêteur. » (Nossik 2011 : 129-130).

Mais il ne faut pas perdre de vue que l'interaction est un processus dynamique à travers lequel le sens s'actualise et les places sont sans cesse renégociées (Vion 2000 : 75). En effet, si des normes sont déjà présentes préalablement, elles continuent à évoluer et se changent dans l'interaction : celle-ci apparaît alors comme « un lieu où tout se rejoue même si, comme certains ont pu le dire, tout semblait devoir être joué dès le départ. » (*ibid.*). Ainsi, dans cette perspective, les individus se rencontrent et partagent leur expérience subjective du monde, de façon à co-construire ensemble un univers commun. Mais à travers cette construction collective, c'est aussi la construction de soi, de son identité qui est réalisée, ce qui amène Vion à affirmer : « la communication ne serait pas la rencontre inopinée de deux subjectivités mais le lieu intersubjectif de l'échange et de la construction du « soi » » (*ibid.*, 27). Dès lors, outre la re-catégorisation du chercheur au cours des interactions, on peut imaginer que les adhérents (handicapés) et les bénévoles (valides) peuvent également renégocier leur place au cours de ces échanges et laisser voire d'autres configurations possibles.

5. Analyse du corpus

5.1. Positionnements subjectifs et rattachements communautaires

A travers une analyse énonciative, il sera question ici de s'intéresser à l'inscription des participants dans leurs discours, c'est-à-dire aux positionnements subjectifs qu'ils donnent à voir à travers leurs énoncés, de manière à pouvoir identifier le(s) groupe(s) de référence auxquels ils s'attachent ou se distancient. L'analyse sera présentée ici selon les différentes logiques de regroupements qui apparaissent, de manière à faciliter la lecture de ce passage.

5.1.1. « Nous », les handicapés...

Martine appuie principalement son discours par des indices personnels comme « moi », « mon » et « je ». Nous pouvons remarquer cependant la présence d'un « on » inclusif qui renvoie aux personnes « handicapées ». Dans ce premier extrait, il s'agit uniquement de Martine et de son frère, lui aussi handicapé. Cet emploi est très fréquent dans les prises de parole de Martine, surtout lorsqu'elle évoque son enfance et son adolescence. Dans ce passage elle raconte notamment la manière dont elle se sentait perçue par les gens, dans la rue, lorsqu'elle était jeune.

- (1) **Martine** **moi**: à **mon** époque/ (.) à **mon** adolescence (.) euh jusqu'à 19 ans (.) **on nous** regardait comme si **on** était
 Michel des bêtes curieuses
 Martine des bêtes curieuses
 Coralie ouais
 Michel ah oui
 Martine xxx mais de la tête aux pieds aux pieds de la tête (.) **moi je** regardais **les gens**
 et qu'est-ce qui se passe (.) qu'est-ce qui **leur** prend/
 Coralie hum hum
 Martine et **ils** retournaient la tête

Le recours à un « ils », dont l'antécédent est « les gens », évoque le regard des personnes sur le handicap de Martine et de son frère. Nous pouvons noter aussi que préalablement à cet usage, Martine utilise un « on » indéfini, qui désigne un sujet humain indéterminé. Mais le sens véhiculé reste le même : dans les deux cas il est question du regard des individus de manière générale sur le handicap.

Puis le « on » dans lequel Martine identifiait son frère et elle-même va s'élargir à toutes les personnes handicapées de naissance, comme cela l'observe ici à travers les emplois de « nous », « on », « notre » :

- (2) **Martine** nous handicapés de naissance (.) **on** a pas connu la la la validité de **notre** corps

De façon générale, la valeur que prend « on » dans le discours de Martine va dépendre du sujet abordé dans la discussion. L'extrait qui suit prend place au cours d'une séquence dans laquelle un participant, lui aussi handicapé, explique que lorsque quelqu'un a un handicap, il doit se battre beaucoup plus que les autres, fournir des efforts supplémentaires que les personnes valides. C'est alors que Martine intervient :

- (3) **Martine** c'est-à-dire que (.) en soi : (.) **on e- on essaye** d'être euh (.) d'être au niveau des **valides** (.) moi c'était comme ça (.) quand **j'ai travaillé** dans la xxx (.) **j'étais** au niveau des **valides** (.) **je me poussais** à bout pour être efficace

Cette fois-ci le « on » ne se limite pas aux personnes handicapées de naissance, il englobe toutes les personnes avec un handicap. Le présent de l'indicatif confère notamment à l'énoncé de Martine une valeur générale, qu'elle illustre par la suite avec un exemple de sa propre expérience, d'où la réutilisation du « je » personnel et l'emploi de temps comme l'imparfait et le passé composé. L'opposition qu'elle émet entre « on »/« je » et « valides » a pour effet de marquer des frontières entre personnes valides et personnes handicapées.

5.1.2. Inscription des participants dans un groupe plus large : le GEM

Le discours de Charline laisse entrevoir des positionnements énonciatifs variés. Lorsqu'elle me raconte comment elle est arrivée à Simon de Cyrène, Charline utilise des verbes d'action et se présente comme un sujet actif, en prenant en charge ses énoncés par un « je » personnel. Néanmoins, à certains moments de l'entretien, Charline délaisse le « je » pour s'appuyer alors sur un « on » (parfois « nous »). L'extrait qui suit constitue un exemple illustratif.

- (4) **Coralie** est-ce que tu penses qu'il faut un profil particulier pour venir vivre ici
Charline ben faut quand même être un peu motivé parce que:
Coralie ouais/
Charline parce que: euh: (.) justement ici **on** n'a pas (.) tout tout (.) fourni tout le temps
Coralie hum hum
Charline les p- les repas c'est **nous** c'est: chacun **notre** tour qui les faisons (.) euh: **on** a de l'aide quand il faut/ (.) pour ce qu'il faut/ (.) mais **on** (.) tout n'est pas fait (.) tout le temps à **notre** place
Coralie hum hum
Charline donc euh: faut être un peu motivé quoi

L'usage du « on » que nous observons ici signifie qu'elle s'identifie à un groupe de personnes, ici en l'occurrence celui des personnes « handicapés ». Cela se devine notamment à travers le sens véhiculé par les énoncés qu'elle emploie : « on a de l'aide », « tout n'est pas fait (.) tout le temps à notre place » qui évoquent une relation d'assistance, dont font souvent l'objet les personnes handicapées.

Cependant, une autre logique de groupe apparaît par la suite. Le discours qu'elle tient dans l'extrait suivant a lieu lorsque je lui demande quels sont les rapports qui s'expriment entre les différentes personnes présentes au GEM.

- (5) **Coralie** d'après toi y'a quels types de relation qui s'établissent au GEM (.) entre les entre les personnes (.) est-ce qu'il y a des différences entre euh: (.) les bénévoles et les personnes handicapées:/ ou: (.) pas forcément (.) toi dans tes rapports par exemple (.) comment:\
- Charline** euh: <soufflement> ben: c'est sûr que j'vais (.) euh: si si j'ai quelque chose à demander que je ne peux pas faire/ (.) je vais plus me tourner vers un bénévole parce que je sais qu'une personne handicapée/ (.) euh: elle pourra autant: hum elle aura autant de difficultés que moi (.) si ce n'est plus
- Coralie** hum hum
- Charline** mais: euh: mais les bénévoles ne sont pas là que/ (.) pour nous aider (.) en fait (.) on discute on: échange
- Coralie** hum hum
- Charline** et avec les personnes handicapées bah: on discute aussi et: voilà quoi\
- Coralie** hum hum (.) d'accord
- Charline** et on a chacun nos capacités euh (.) chacun nos capacités

Intervenant d'abord à travers un « je » personnel, Charline passe ensuite à un « nous » qui réfère aux personnes handicapées. Il y a à nouveau l'idée d'une relation d'assistance entre personnes valides et personnes handicapées à travers l'emploi du verbe « aider », comme c'était le cas dans l'extrait précédent. Néanmoins, Charline va rapidement remplacer le « nous » par un « on » qui traduit une autre logique de groupe, faisant référence à un ensemble plus large de personnes, incluant à la fois personnes handicapées et bénévoles. Ainsi, la distinction jusque-là marquée entre personnes valides et personnes handicapées se trouve effacée. Nous notons également que ce « on » est actualisateur de verbes d'action : discuter, échanger... La personne handicapée n'est plus objet de soin, d'assistance, sur lequel s'exerce l'action, elle devient elle-même un sujet actif.

Un positionnement à peu près similaire s'observe également lorsqu'elle évoque les différentes rencontres que le GEM organise avec les enfants :

- (6) **Charline** j'aime beaucoup/ (.) j'aime beaucoup ça/ euh: (.) euh: bah (.) ça met de l'animation/ (.) euh: (.) ça: (.) ça les a:- (.) ça les aide à: (.) à: se se à: avoir un (.) un contact avec le handicap euh: euh: assez jeune comme ça bon la première fois ils sont surpris/
- Coralie** hum hum
- Charline** mais ils voient tout ce qu'on peut faire
- Coralie** hum hum
- Charline** euh: (.) la première fois c'est pourquoi tu marches pas mais: y'a: la: la deuxième fois c'est euh (.) ah bah tiens on fait ça ensemble et bah oui on fait
- Coralie** hum
- Charline** euh y'a plein de trucs qu'on peut faire ensemble

Il y a d'abord une opposition entre les enfants et les personnes handicapées qui s'exprime discursivement, par l'emploi d'un « on », substitut de « nous », qui renvoie aux personnes handicapées et dans lequel Charline s'inclut, et l'emploi d'un « ils », référant aux enfants. Puis nous remarquons que par la suite, le « on » devient plus englobant : il inclut à la fois les enfants et les personnes handicapées. D'autre part, le verbe « aimer » marque l'appréciation du locuteur, qui s'affirme alors dans son discours en exprimant son avis sur les rencontres organisées avec les enfants.

Dans un autre passage de l'entretien, au sujet de l'importance de communiquer, Charline dit qu'elle peut communiquer oralement mais qu'elle a du mal à écrire, ce à quoi elle ajoute : « on a tous ses faiblesses ». Cette fois-ci, le « on » utilisé a une valeur générique, qui n'indique pas s'il s'agit uniquement des personnes handicapées ou de tous les humains.

Ainsi, le discours de Charline varie entre l'utilisation d'un « je » personnel, qui reste prédominant, et celle d'un « on » substitut de « nous », représentatif du groupe « handicapés » dans lequel elle s'inclut. Néanmoins, la présence d'un « on » générique, renvoyant à une entité plus large, englobant également des personnes valides, qu'il s'agisse des bénévoles ou des enfants des centres aérés, produit l'effacement de frontières entre ces différentes catégories de personnes. Ainsi, au sein du GEM, le « nous » des personnes handicapées tendrait à s'élargir à un « nous » plus englobant, plus universel.

Karine et Cédric ont un positionnement subjectif assez similaire. Outre la prise en charge de leur discours par un « je » personnel, Karine et Cédric ont recours également à l'utilisation d'un « on » inclusif, faisant référence au GEM comme ensemble de personnes.

Dans l'exemple ci-dessous, nous remarquons la présence d'un « on » substitut de « nous » dans lequel Karine s'inclut, et qui vient s'opposer au pronom « eux » désignant les enfants des centres aérés avec lesquels le GEM organise des rencontres régulièrement. Néanmoins, l'ensemble d'individus se trouvant derrière ce « on » reste indéterminé. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit uniquement des personnes handicapées ou de toutes les personnes faisant partie du GEM. Nous pouvons entrevoir plutôt à travers ces rencontres une opposition entre « personnes extérieures au GEM » (les enfants des centres aérés) et « personnes faisant partie du GEM » :

- (7) **Coralie** qu'est-ce que tu penses des différentes rencontres que le GEM il organise avec les enfants
 Karine bah c'est très bien/ (.) **on on:** (.) **on** apporte beaucoup aux enfants/ et **eux** aussi **nous** en apportent beaucoup
 Coralie hum hum
 Karine y'a un échange vraiment:

La répétition du verbe « apporter » véhicule l'idée d'une réciprocité dans les échanges, dans lesquels chacun est acteur. L'utilisation même du terme « échange » par Karine pour qualifier la relation qui s'établit entre les personnes du GEM et les enfants implique une réciprocité, qui est mis en valeur par l'adverbe d'intensité « vraiment ».

Ces mêmes éléments se retrouvent dans le discours de Cédric, lorsque je lui demande quelles sont les raisons pour lesquelles il a choisi de venir au GEM :

- (8) **Cédric** bah parce que je me sens bien (.) ça m'occupe l'esprit positivement
Coralie ouais/
Cédric bon le seul euh: (.) critique que je ferais/ si je peux me permettre
Coralie tout à fait
Cédric c'est que: (.) quand **on** a commencé tout le monde se faisait la bise maintenant c'est plus possible <rire>
Coralie <rire>
Karine **on** est trop nombreux

En effet, nous pouvons remarquer le passage d'un « je » personnel à un « on » substitut de « nous », qui semble englober, de manière plus flagrante dans cet extrait, toutes les personnes du GEM, que ce soit les animateurs, les personnes handicapées ou les bénévoles. Nous observons par ailleurs que ce « on » est repris ensuite par Karine avec la même référence. De plus, le verbe « commencer » utilisé par Cédric laisse supposer qu'il était déjà présent à la formation même du groupe.

Enfin, l'extrait qui suit vient confirmer l'attachement de Cédric et de Karine à un groupe de personnes correspondant à l'ensemble du GEM, sans distinction entre chaque individu.

- (9) **Cédric** mais sinon à part ça je me sens bien je me sens apprécié/ (.) et c'est très important pour moi
Karine voilà (.) c'est vraiment qu'il y a pas d'échelons (.) entre euh:
Cédric y'a pas d'échelons
Karine **directeurs: professionnels:/ résidents:** et y'a pas de: (.) **on** est **tous**/ (.) au même niveau
Coralie hum hum
Cédric oui oui
Karine alors que (.) avant dans les autres foyers/ (.) y'a vraiment **nous on** est résidents donc **on** se l'écrase

Cette fois, les personnes comprises dans le « on » sont identifiées : il s'agit bien de tous les individus présents à l'association, quel que soit leur statut ou niveau hiérarchique (« directeurs », « professionnels », « résidents »...), comme le témoigne l'emploi du pronom indéfini « tous » qui exprime une universalité. Ainsi, dans ces extraits d'entretien, l'utilisation du « on » substitut de « nous » ne traduit plus une opposition entre personnes valides et personnes handicapées comme nous avons pu le voir dans les exemples précédents. Le GEM apparaît alors comme un lieu d'effacement des différences entre les personnes, par opposition

à d'autres structures d'accueil des personnes handicapées. En effet, à la fin de ce passage, Karine utilise un « on » et un « nous » qui renvoient cette fois-ci uniquement aux personnes handicapées, mais dans une temporalité et spatialité différentes. L'utilisation de l'adverbe « avant » indique une époque antérieure et le complément circonstanciel « dans les autres foyers » indique un lieu autre que le GEM. Des rapports handicapés-valides différents sont exprimés, où les frontières entre ces deux « catégories » de personnes sont bien marquées. En effet, l'usage des pronoms induit une asymétrie flagrante, appuyée par l'adverbe d'intensité « vraiment », avec d'un côté les résidents et de l'autre le personnel.

Néanmoins, le fait de s'inclure dans un ensemble de personne comme le GEM, peut révéler d'autres significations que le refus d'émettre une différence entre personnes valides et personnes handicapées. Le discours que Cédric tient par la suite sur son handicap semble en effet illustrer une ambivalence entre sentiment d'appartenance et sentiment de non-appartenance à la catégorie « handicapés ».

5.1.3. *Entre sentiment d'appartenance et sentiment de non-appartenance...*

L'extrait suivant prend place à la fin de l'entretien, lorsque je demande à Karine et à Cédric s'ils souhaitent ajouter des choses par rapport à tout ce qui vient d'être dit. C'est alors que Karine énonce : « ce qu'il y a de bien c'est que ici personne n'est ramené à son handicap ». Cédric évoque alors sa différence par rapport aux autres adhérents du GEM, étant le seul à avoir une maladie mentale, ce qui amène Karine à le questionner sur son handicap.

- (10) **Karine** est-ce que ça te: est-ce que parfois tu deviens violent
Cédric j'ai jamais été violent
Karine d'accord
Cédric jamais jamais jamais/ (.) j'ai jamais senti qu'on me touche (.) j'ai jamais eu d'hallucinations (.) j'ai jamais eu: ces=
Karine =alors c'est quoi cet handicap mental je: je compr- j'ai du mal à: sa-
Cédric c'est comme une maladie mentale (.) voilà: (.) la schizophrénie c'est: c'est très grave (.) **on** n'en guérit pas (.) mais (.) grâce aux médicaments **on** peut vivre avec (.) et apprendre à surmonter parce qu'**avant je faisais** des crises d'angoisse
Karine d'accord
Cédric je voulais me suicider dans ma tête hein tout ça/ (.) et je suis passé de: aller trois ou quatre crises d'angoisses par semaine (.) à: deux trois crises d'angoisse par trimestre quoi

Dans ce passage, l'alternance de « on » et de « je » est intéressante. A travers l'emploi d'un « on » indéfini, Cédric émet de la distance entre sa maladie et lui-même. Ce qu'il énonce à travers ce « on » ressemble à des considérations d'ordre général sur la schizophrénie. Nous ne savons pas qui se trouve exactement derrière ce « on ». Cédric peut très bien ne pas s'inclure dans le « on ». De plus, lorsque Cédric se positionne comme « malade » par l'utilisation d'un

« je » personnel, il a recours à des temps du passé comme le passé composé et l'imparfait qui introduisent une rupture temporelle avec le moment présent, accentuée par l'adverbe de temps « avant ». Nous retrouvons plus ou moins le même processus dans la suite de la discussion :

- (11) **Cédric** et la schizophrénie c'est (.) la maladie la plus grave en: psychiatrie
Coralie hum
Karine d'accord
Cédric mais: bon: euh: **les les les** (.) **en général ils se ils se on** a l'impression qu'**on** est touché: **on** entend des voix tout ça (.) **moi j'ai jamais** eu ce problème-là\

Comme dans l'extrait précédent, le « on » se présente comme une généralisation. Il permet de représenter un ensemble dont ne s'exclut pas l'énonciateur : l'ensemble des personnes touchées par cette maladie. Néanmoins, on remarque une hésitation de sa part à s'identifier à ce groupe, d'abord véhiculée par l'utilisation de l'article défini « les » répété trois fois, qui a une valeur dite « générique » (Maingueneau 2007 : 170), ce qui est accentué par l'expression « en général ». Puis finalement « ils » est préféré à « les ». Il s'agit là d'un « ils » dit « collectif » (Maingueneau 2007 : 109) qui renvoie aux personnes touchées par la schizophrénie. Par ces deux emplois, Cédric marque sa distance par rapport à sa maladie. Par la suite, même s'il semblerait que Cédric s'inclut dans le « on », le discours qu'il prend en charge consiste à émettre des généralités sur les symptômes de la schizophrénie. Il se distancie ensuite de ces énoncés par le détachement « moi je » accompagné de la négation (« jamais ») ce qui marque une rupture avec ce qui a été énoncé. Ainsi, ces extraits montrent que Cédric émet une certaine distance entre sa maladie et lui-même.

Nous retrouvons la même idée dans le discours de Mélanie, à travers lequel elle offre des positionnements énonciatifs très variés qui laissent transparaître des possibilités de regroupement diverses.

Au début de l'entretien, lorsque Mélanie raconte comment elle est arrivée au GEM, elle prend en charge son discours de manière équilibrée entre un « je » personnel et un « on » inclusif, substitut de « nous », qui représente sa famille (élément précisé dans la suite de l'entretien, lorsqu'elle évoque ses parents), comme l'illustre l'extrait suivant :

- (12) **Coralie** alors dis-moi qu'est-ce qui t'a amenée euh fin est-ce que tu peux me raconter un peu: euh (.) euh: ton parcours fin ce qui t'as amenée à venir ici: euh au GEM
Mélanie ah mais (.) ce ce qui **m'a** amenée à: venir à venir ici/
Coralie ouais
Mélanie ah c'est un long parcours
Coralie <rire>
Mélanie non c'est vrai en plus (.) c'est un long parcours (.) euh: bah ce qui **m'a** fait venir/ c'est: (.) à la fois par connaissance (.) **on** était à la recherche euh (.) **on** était en recherche de: structure/
Coralie ouais/

Mélanie dans lequel **je** pouvais: m'adapter/
Coralie hum hum
Mélanie et **on** ne trouvait pas (.) il n'y avait pas de structure

Par la suite, le « on » va revêtir d'autres significations dans le discours de Mélanie, désignant parfois l'ensemble des personnes présentes à Simon de Cyrène, parfois uniquement les résidents :

- (13) **Coralie** d'accord (.) euh: est-ce que tu penses que c'est une bonne solution de venir vivre ici à Simon de Cyrène (.) par rapport à d'autres établissements
Mélanie bah: oui/ ça: ça peut être sympa/ (.) oui c'est sympa parce qu'**on** peut faire un peu de tout
Coralie d'accord=
Mélanie =ça mélange euh: (.) **on** mélange un peu les genres (.) des: des personnes/
Coralie hum hum
Mélanie c'est pas: vous ê- (.) vous ê- **on** n'a pas forcément tous **on** n'a pas tous le même handicap/ (.) **on** n'a pas tous le même problème
Coralie hum hum
Mélanie c'est un mélange/
Coralie ouais
Mélanie c'est un mélange comme n'importe euh: qui n'importe quoi/ (.) parce que: (.) que tu sois euh (.) la couleur **on** s'en fout (.) pour **nous** y'a pas de couleur hein je te le dis franchement
Coralie ouais
Mélanie tu pourrais être rousse que ça changerait rien
Coralie hum hum
Mélanie tu peux être verte/ tu peux venir de la planète je ne sais quoi=
Coralie =hum hum=
Mélanie =c'est pas grave/ (.) **on les** accepte tous

Dans cet extrait, le premier « on » fait référence aux résidents, si nous le mettons en relation avec l'intitulé de ma question, dans lequel je renvoie implicitement à ce groupe de personnes. Le deuxième « on », quant à lui, est beaucoup plus indéfini. Il désigne un ensemble flou d'individus. Nous ne savons pas qui se trouve exactement derrière sa signification. Il semblerait qu'il s'agisse de toutes les personnes présentes à Simon de Cyrène. En ce qui concerne le troisième, le quatrième et le cinquième « on », ils réfèrent uniquement aux personnes handicapées, c'est-à-dire aux résidents. L'autre « on », accompagné d'un « nous » renvoient cette fois tous les deux à un ensemble plus large que les personnes handicapées seules, qui s'étendrait à tous les individus du GEM. En revanche le dernier « on » est plus surprenant. Le verbe « accepter » qu'il actualise laisse supposer qu'il s'agit des « décideurs » du GEM excluant alors Mélanie. D'un autre côté elle utilise « les » pour désigner les personnes handicapées, ce qui émet une distance entre elles et ces personnes, dont elle fait pourtant partie. Ainsi, arrivés à la fin de ce passage, nous ne savons plus où Mélanie se situe.

Nous remarquons également qu'elle prend en charge des énoncés à travers un « tu » à valeur générique (aussi sous la forme de « vous ») qui a pour effet de personnaliser l'énoncé, comme

si l'allocutaire (moi en l'occurrence) participait au procès (Maingueneau 1999 : 24). Cela produit un effet de généralisation encore plus important, comme si tout le monde pouvait être concerné par ce qu'elle dit. C'est quelque chose qui devient presque omniprésent dans le reste de l'entretien.

Ainsi, Mélanie ponctue son discours par l'utilisation de pronoms personnels très variés, allant d'un « je » personnel à un « tu » à valeur générique, en passant par un « on » parfois renvoyant à un ensemble flou, parfois plus précis, désignant alors la sphère familiale (mère, père, Mélanie) ou encore les personnes handicapées. Parfois s'incluant dans le « on », parfois s'en excluant, il semblerait que Mélanie oscille entre s'attacher au groupe des personnes handicapées ou s'en détacher.

Cette même interprétation s'observe dans un atelier de réflexion sur l'identité, au cours duquel je demande aux participants ce que signifie pour eux « être handicapé ». Mélanie est la première à réagir face à cette question. Elle parle de sa difficulté à se reconnaître comme une personne handicapée.

- (14) **Mélanie** j'ai déjà du mal à me: considérer/ dans ce dans ce: (.) dans ce secteur-là
Coralie ouais/
Mélanie j'ai du mal à accepter (.) mon handicap
Coralie d'accord (.) tu tu voudrais nous en dire un peu plus/ (.) pourquoi/
Mélanie bah: je sais pas (.) **je** suis née/ (.) bah ben: (.) comme moi depuis que **j'**suis toute petite euh: (.) depuis que **je** suis née même hein (.) **j'**ai toujours été adaptée sur euh: (.) sur le sur le même truc que **mes frères et sœurs**
Coralie hum
Mélanie **mes frères et sœurs** n'ont rien/ (.) et **je** me suis toujours mis (.) avec eux (.) et **j'**ai toujours fait les choses avec eux (.) sans: sans voir (.) mon handicap\ (.) sans voir les choses\ (.) les bêtises qu'**ils** faisaient **j'**en faisais autant que
Cédric oui (.) t'as toujours été intégrée
Mélanie voilà (.) **je** faisais autant de conneries qu'**eux**/
Coralie <rire>
Mélanie **je** faisais autant de trucs qu'**eux** (.) **j'**allais à l'école tout comme **eux** (.) dans la même école (.) **j'**avais pas de **j'**avais pas de: (.) y'avait pas de différences pour moi (.) donc euh (.) **le handicap** je ne le voyais déjà pas à ce niveau-là (.) et je le voyais toujours pas mais bon (.) plus j'avançais au niveau scolaire/ (.) et je le voyais toujours pas <rire> (.) il m'a fallu le (.) pour euh franchement voir **le handicap** il faut vraiment aller: euh\
Samuel il faut vraiment aller loin parce que sinon\
Mélanie ah ouais non (.) je le voyais pas (.) et je le vois toujours pas à chaque fois c'était\

A travers l'utilisation d'un « je » prédominant, Mélanie raconte son enfance. Elle évoque les rapports sociaux qui s'établissaient entre elle et ses frères et sœurs valides. Très vite, « je » va s'opposer à « eux »/« ils ». Ainsi, même si Mélanie veut laisser croire à une symétrie à l'intérieur de la fratrie, elle marque cependant discursivement des frontières entre elle et ses frères et sœurs par l'usage de différents pronoms. Nous remarquons également qu'elle parle

de son handicap à deux reprises en ayant recours à l'article défini « le », ce qui introduit une distance entre son handicap et elle-même. Enfin, les nombreuses répétitions du segment « je le voyais pas » peuvent laisser supposer qu'elle tente de s'auto-persuader sur ce qu'elle dit.

Il y a donc une ambivalence chez Mélanie qui parfois s'inclut dans le groupe des personnes handicapées, parfois s'y exclut. Au cours du même atelier, elle a d'ailleurs tenu un discours s'apparentant fortement à celui d'une personne « valide », dans lequel elle racontait laisser la place aux personnes « à mobilité réduite » dans le métro, un discours qui m'a surpris étant donné qu'elle est contrainte elle-même à se déplacer en fauteuil roulant. Ces différents éléments dans le positionnement de Mélanie pourraient être mis en relation avec un autre discours qu'elle tient, cette fois-ci à la fin de l'entretien, dans lequel elle dit se percevoir à la fois comme quelqu'un d'ouvert et de fermé. Mélanie utilise la métaphore d'un arbre coupé en deux pour décrire sa personnalité. Ce qui m'a paru particulièrement significatif est le langage corporel qui accompagne son discours : en évoquant son côté fermé, Mélanie penche alors la tête du côté de sa paralysie, et inversement lorsqu'elle évoque son côté ouvert. Ce mouvement est réitéré chaque fois qu'elle mentionne chacune de ces deux parties qui la constituent.

Les adhérents de l'association présentent donc dans leurs discours des postures très variées, impliquant des logiques de regroupement diverses. Si ces personnes s'incluent parfois dans une catégorie « handicapés », le GEM apparaît également comme un lieu d'identification et de rattachement communautaire, effaçant alors les frontières entre personnes valides et personnes handicapées. Parallèlement à ces observations, la difficulté éprouvée par certains adhérents à s'identifier à un groupe d'individus particulier, qui les ramène à leur handicap, montre que ces personnes tentent de se détacher de ces processus de catégorisation afin d'aller vers des représentations plus universelles.

5.2. Processus identitaires en confrontation : vers un espace commun partagé

Alors que l'analyse précédente tenait compte de l'ensemble du corpus, il s'agira ici de se concentrer sur les discours qui apparaissent au cours des ateliers de réflexion, afin d'étudier la manière dont les positionnements se construisent entre personnes valides et personnes handicapées et ont un impact sur la redéfinition de la catégorie « handicapé ». Quelles sont les images du « handicapé » qui sont véhiculées ? Est-ce que les représentations que se font les bénévoles sont les mêmes que celles des personnes handicapées ? Quels sont les rapports qui s'établissent entre ces différents participants ? L'analyse sera présentée en fonction des thématiques abordées pendant les ateliers. Seront évoquées tout d'abord les discours autour des représentations du handicap et de la façon dont les adhérents perçoivent leur identité. Nous parlerons ensuite des questions liées à un potentiel changement de regard sur le

handicap : Qu'est-ce que ça implique ? Qui peut voir son regard se transformer ? Est-ce que le GEM occupe un rôle dans cette transformation des représentations ?

5.2.1. Image de soi et remise en cause de l'identité sociale assignée

L'extrait qui suit se déroule lors du deuxième atelier de réflexion que j'ai animé sur la notion d'identité. Après une séquence au cours de laquelle les participants ont réfléchi à ce que pouvait recouvrir cette notion, je leur demande comment eux, ils perçoivent leur identité, c'est-à-dire quelle image ils ont d'eux-mêmes ? L'un des participants répond alors « handicapé physique », ce qui m'amène à lui demander s'il pense que le handicap fait partie de son identité.

- (15) **Coralie** en tant que personne comment tu te vois
Jérémy handicapé physique
Coralie d'accord (.) tu penses que le handicap fait partie de ton identité/
Jérémy oui
Coralie ok\ (.) vous êtes tous d'accord avec ça/
<nombreux chevauchements>
Samuel ah bah on est tous handicapés hein
Coralie ouais/
Michel c'est ce que j'avais dit à l'un des gamins: euh au truc de théâtre (.) il m'avait dit ah: vous vous avez quoi comme handicap ça se voit pas trop (.) pas trop j'aime bien le pas trop
<rires collectifs>
Martine à toi/
Michel oui oui
Martine à toi/
Coralie <rire>
Michel et je lui dis non mais de toute façon on est tous handicapés de quelque chose
Martine bah oui euh
Michel on a tous une fragilité (.) quelque part/
Coralie hum hum
Michel même si elle se voit pas/
Daniel ouais
Michel alors là l'gamin ah ouais vous avez raison m'sieur
<rires collectifs>

Jérémy se perçoit comme une personne handicapée. Il assimile son identité à son handicap physique. La réaction des autres participants n'a pas été transcrite car pas suffisamment audible à cause des nombreux chevauchements, mais il semblerait que leurs avis soient partagés. Nous pouvons quand même entendre la réponse de Samuel, dont la tonalité laisse supposer qu'il trouve ma question un peu absurde, étant donné que je suis entourée de personnes handicapées, hormis Michel, le bénévole. En interprétant son énoncé de cette façon, je considère alors que le « on » pris en charge par Samuel dans « on est tous handicapés hein » réfère au groupe « handicapés » et s'oppose alors à un groupe « valides ».

Samuel semble donc partager l'avis de Jérémy, qui, en désignant le handicap comme son identité, émet une distinction entre personnes « valides » et personnes « handicapées ». Des frontières sont créées entre ces personnes : il y aurait donc des individus qui rentreraient dans la catégorie « valide » et d'autres dans la catégorie « handicapé ».

C'est alors que Michel intervient pour exprimer sa vision du handicap, qui diffère de celle de Jérémy, en interprétant d'une autre manière l'énoncé de Samuel. Il commence son tour de parole par « c'est ce que j'avais dit » : l'assertion de Samuel est alors reprise par le pronom relatif « ce que », introduit par le présentatif « c'est ». Puis affirme plus loin « on est tous handicapés de quelque chose », « on a tous une fragilité (.) quelque part ». Cette fois-ci le « on », qu'il s'agisse de l'énoncé de Samuel ou de celui pris en charge par Michel, ne renvoie plus uniquement aux adhérents du GEM handicapés. Il s'agit d'un « on » beaucoup plus générique, qui peut englober tous les individus sur terre. Nous notons également l'accentuation émise par Michel sur le mot « fragilité » (symbolisée par le soulignement), qui montre que Michel insiste sur le sens véhiculé par ce mot. Par ce discours, Michel tend à effacer les frontières établies par Jérémy entre les personnes dites « handicapées » et les personnes dites « valides » et donne à voir une autre image du handicap, portant une valeur plus universelle.

Ainsi, dans cet extrait, la catégorie « handicapé » est perçue différemment par les participants. Cependant, nous pouvons remarquer que le discours de Michel alterne entre une tonalité sérieuse et un ton plus humoristique. En effet, pour véhiculer son message, Michel s'appuie sur une conversation qu'il a eue avec un garçon des centres aérés de la ville, qui était venu avec son groupe passer la journée au GEM afin de mettre en place un atelier « théâtre » avec les adhérents. Le garçon, pensant qu'il n'y aurait que des personnes handicapées au GEM s'étonne devant la validité de Michel et le lui fait remarquer, ce qui rend alors la situation comique, et provoque des rires partagées face au récit de Michel. Ici l'humour n'est pas l'activité principale des participants mais constitue néanmoins un élément particulièrement significatif de l'activité interactionnelle, permettant d'établir une cohésion de groupe : le rire traduit une entente implicite entre les participants. Ils reconnaissent le caractère comique de la situation et adhèrent, par leur rire, aux propos tenus par Michel.

Néanmoins, malgré cette perspective « universelle » de la catégorie « handicapé », le discours de Michel n'est pas sans contradiction. Si nous approfondissons l'analyse de son discours, on s'aperçoit que finalement, en commentant la question de l'enfant de façon humoristique (« pas trop j'aime bien le pas trop »), Michel se distancie de cette catégorie « handicapé », puisque sa remarque, qui souligne le caractère comique de la situation, sous-entend qu'il ne se considère pas « handicapé » et donc le fait que l'enfant l'assigne dans cette catégorie le surprend et le fait rire. Dans la même idée, la réaction de Martine montre aussi qu'elle exclut

Michel de cette catégorie puisqu'elle répète à deux reprises « à toi/ » qui marque son étonnement face à la catégorisation dont a fait l'objet Michel.

Le passage suivant est un extrait du premier atelier de réflexion qui avait pour thème « l'identité ». La question posée est la même, à savoir si on peut considérer ou non que le handicap fait partie de l'identité d'une personne qui en est touchée. Il expose les réponses apportées par d'autres adhérents du GEM, à savoir Charline, Karine et Jean. Sont présents également Paul, un bénévole, et moi-même qui anime l'atelier.

- (16) **Coralie** et alors est-ce que vous pensez que le handicap (.) ça fait partie de votre identité/
<bruits de toux>
Karine oui et non
Coralie oui et non
Charline [oui forcément]
Jean [xxx]
Coralie oui forcément/
Karine c'est le truc (.) c'est (.) une caract- caractéristique de **notre personnalité**
Charline voilà (.) [c'est ça]
Coralie [mais pas seulement]
Charline oui pas seulement
Jean ouais=
Coralie =d'accord
Jean xxx oui mais demain si par un miracle quelconque (.) il est guéri
Charline mais:
Jean ok ça va être une caractéristique de no- **notre personnalité**
Paul elle risque de changer
Jean ouais
Paul c'est ça en fait hein
Jean ouais mais elle (.) ça sera toujours ta racine pendant t'as vécu: (.) quarante ans ou: quarante-cinq ans ou [peu importe]
Karine [<bruit de toux>]
Charline oui
Coralie d'accord (.) tu voulais ajouter quelque chose Charline/
Charline oui non parce que **notre** euh **notre** euh **vécu** de personnes handicapées fait partie de: de l'identité ça c'est clair
Coralie hum
Charline euh: (.) mais bon après euh (.) **moi je** ne me vis pas comme euh: (.) de la: **j'suis** pas sans cesse en revendication/ (.) de **mes** droits de personne handicapée
Coralie <rire>
Charline parce que **j'suis** pas militante comme ça mais: (.) mais: mais ça fait partie de: **mon** identité
Coralie hum d'accord
[...]
Paul et là c'est quand même assez intéressant parce que entre: tout ce que vous avez dit/ (.) **l'image de soi**/ (.) c'est la façon dont est perçu (.) par une personne (.) une autre personne (.) et en fait ce que vous disiez tout à l'heure c'est vraiment parce que (.) ne pas revendiquer le handicap/ **vous vivez avec et c'est pas: (.)**

- ce n'est qu'une infime partie de votre euh: (.) de votre euh: Moi personnel**
 (.) hein (.) ce qui est le reflet de ton image/ (.) ne correspond pas spécialement
 à ta pensée et à ce qui fait que tu es toi (.) c'est ça en fait
- Charline** ouais (.) parce qu'en plus (.) euh: **j'**suis pas sans cesse dans la: (.) fin pas (.)
tout le temps/ (.) dans la revendication (.) donc/ euh: (.) bah: **je** vis ma vie quoi
 hum hum
- Paul** et **je** vis ma vie et: euh: (.) **je** fais autre chose que penser à mon handicap (.)
enfin: autre chose oui (.) ce serait pas possible de penser que/ à son handicap
 tout le temps quoi\ (.) de se penser tout le temps comme personne handicapée
- Coralie** hum
- Charline** ça **j'**peux pas l'faire ça (.) ça ça va pas ça/ (.) non\ c'est pas possible (.) ce
 serait: pas possible

Dans ce passage, même si au départ les premières réactions semblent diverger légèrement, nous remarquons que adhérents ou bénévoles, par la confrontation de leurs idées, parviennent à une conclusion mutuelle, à savoir que si l'expérience du handicap fait partie de leur vie, celle-ci ne s'y réduit pas.

Karine, Jean et Charline se positionnent tous les trois dans le groupe « handicapés » en faisant l'usage de l'adjectif possessif « notre » à la première personne du pluriel, ce qui indique que l'objet dont il est question (ici, « personnalité » ou « vécu ») est possédé par plusieurs individus (dont l'un est le locuteur). Karine, Jean et Charline s'incluent donc tous les trois dans un ensemble de personnes qui, dans ce contexte linguistique, renvoie à la catégorie « handicapés ». Cette façon de percevoir la réalité, divisée entre « valides » et « handicapés », est également alimentée par le positionnement énonciatif de Paul, qui, même si d'un point de vue sémantique tend à vouloir faire entendre une autre réalité à travers son énoncé, désigne pourtant Karine, Jean et Charline avec un « vous » dont il s'exclut, et qui les incorpore d'office dans un groupe « handicapés ».

Cependant, Charline prend de la distance par rapport à cette catégorisation en ayant recours par la suite à un « je » personnel, prédominant dans ses interventions. On note d'ailleurs le détachement (« moi je ») qui marque le passage de la première personne du pluriel à la première personne du singulier dans le discours de Charline. Les adjectifs possessifs qu'elle emploie ensuite sont exprimés au singulier et non plus au pluriel (« mes droits de personne handicapée », « mon identité ») ce qui a pour effet de marquer la singularité de Charline. Ainsi, tout en acceptant sa différence, Charline manifeste également la volonté d'être perçue comme une personne « ordinaire », en émettant de la distance envers le groupe « handicapé » et en énonçant « je vis ma vie quoi » et affirmant que ce serait impossible « de se penser tout le temps comme personne handicapée ». En effet, elle soutient faire aussi « autre chose », un

énoncé qu'elle commente (« enfin: autre chose oui »)²¹ pour finalement le valider, en ayant recours notamment au raisonnement (« ce serait pas possible de penser que/ à son handicap tout le temps quoi\ »), ce qui a pour effet de rendre « évident » son discours, un effet complété par l'accentuation effectuée sur « que » qui, employé de cette manière, signifie alors « seulement », « uniquement » et émet le sens d'une restriction. De cette manière, Charline remet en question le processus d'essentialisation dont font souvent l'objet les personnes handicapées (Piot, 2016), et qui tend à les réduire à leur seul handicap, effaçant toutes les autres caractéristiques qui les composent.

Dans l'extrait suivant, issu du deuxième atelier de réflexion sur l'identité, Martine raconte la stigmatisation dont elle a été victime sur son lieu de travail et montre comment elle a su renverser la situation.

- (17) **Martine** j'avais du mal à écrire (.) xxx (.) y'avait quelqu'un/ (.) de haut placé/ (.) un élu/ qui dit (.) c'est quand même dommage/ qu'on ait embauché **une handicapée** qui sache pas écrire (.) ou: <plisse les yeux> (.) je ne me suis pas démontée/ (.) j'ai j'avais une xxx et tout le monde m'a aidée pour remplir les papiers et tout parce que: (.) mais ça allait vite quand même (.) j'ai-je me suis levée/ (.) je l'ai regardé parce qu'il faisait un mètre presque deux mètres dix
- Cédric** pfff deux mètres dix
- Coralie** <rire>
- Martine** je lui dis mais me- mais monsieur (.) vous êtes euh (.) vous êtes un homme parfait/ (.) oui et moi j'ai dit ça n'existe pas alors un homme parfait
- Cédric** <rire>
- Martine** j'ai dit et vos lunettes c'est quoi
- Coralie** ah:
- Martine** il a retiré ses lunettes et j'ai dit (.) et oui/ (.) c'est un handicap
- Coralie** <rire>
- Martine** tout le monde a rigolé
- Samuel** mais bien sûr les gens ils savent pas [que c'est un handicap]
- Martine** [je suis revenue à ma place] (.) puis on m'a dit fallait pas lui dire ça (.) j'ai dit pourquoi
- Samuel** <rire>
- Martine** parce que c'est un élu (.) bah j'ai dit je me m'en fiche
- Samuel** <rire>
- Martine** ici c'est **une personne comme nous**/ (.) et trois jours après il il vient dans mon bureau/ (.) toc toc (.) oui monsieur (.) ah: vous vous moquez des handicapés (.) bah j'y ai repensé vous avez raison (.) je suis un (.) j'ai un handicap

Ce qui est intéressant à analyser dans l'intervention de Martine, c'est la fin de l'extrait, où ses collègues, qu'elle désigne par un « on » générique, lui font remarquer que face à un supérieur, on ne peut pas se permettre de dire certaines choses. La réponse de Martine est significative : en utilisant un « nous » inclusif pour désigner ses collègues et elle-même, elle s'exclut de la

²¹ C'est ce qu'Authier-Revuz (1995) appelle un « commentaire réflexif » ou « opacifiant », qui montre que l'emploi d'un mot ne va pas de soi et que l'énoncé qu'elle a employé n'est peut-être pas la meilleure possibilité.

catégorie « handicapé » dans laquelle l'avait assigné l'élue (au début de l'extrait), et se présente alors dans son discours comme une travailleuse parmi d'autres. On remarque qu'elle catégorise l'élue comme « une personne » ordinaire, qu'elle compare justement à « nous », c'est-à-dire à ses collègues et elle-même. D'autre part, en faisant remarquer à cet homme que les lunettes qu'il porte constituent également un handicap, Martine introduit une nouvelle manière de se représenter le handicap, beaucoup moins restrictive que celle demeurant habituellement dans les mentalités.

Toujours au sujet de la discrimination et de la stigmatisation et dont les personnes handicapées font l'objet, Jean raconte lui aussi une expérience qu'il a vécue pour illustrer la façon dont, selon lui, le handicap est perçu par les personnes valides :

- (18) **Jean** je me promenais (.) mais ah (.) oh regarde comment il marche (.) **le parent il dit: chut** (.) il devrait l'expliquer (.) mais le: le le le son parent il dit des fois (.) euh: (.) au p'tit gamin **il est malade** alors qu'il aurait/ (.) j'préfèrerai qu'il dise la vérité c'est plus facile même quand on est petit\ tu vois/ **ce monsieur-là** il est né avec un **handicap** et voilà/

A travers ce récit, Jean dénonce, dans un premier temps, le phénomène de « non nomination » dont sont parfois victimes les personnes handicapées dans l'espace public (« le parent il dit: chut »). La réaction de l'adulte revient à « taire » le handicap, ce qui n'est pas sans effet sur les personnes « ainsi exclus » (voir Boutet (2010 : 99), au sujet des ouvriers notamment). En effet, ne pas parler du handicap, c'est chercher à rendre invisible l'individu qui en est porteur. C'est ne pas le reconnaître en tant que personne à part entière.

Jean manifeste ensuite son mécontentement face à la deuxième réaction des parents : l'explication que l'adulte donne à l'enfant (« il est malade ») apparaît aux yeux de Jean comme un attribut discréditant. Jean n'est pas dans le déni de son handicap, au contraire, il le reconnaît : il ne s'énerve pas contre la description que l'enfant fait de lui. Ce qui lui déplaît, c'est la réponse de l'adulte qui tend à lui assigner une identité sociale qu'il n'accepte pas. On remarque notamment qu'il cherche à renégocier cette identité dans son discours, à travers deux oppositions discursives : « il »/« ce monsieur-là » et « malade »/« handicap ». Ces deux dichotomies sont très intéressantes. Dans la première, Jean refuse d'être désigné uniquement par « il » qui, selon Benveniste (1966), assigne à son référent une position de non-personne, c'est-à-dire qui ne peut pas prendre en charge un énoncé. Il entraîne alors une altérité de type rupture entre personne et non-personne²². Ainsi, le « il » désubjectivise Jean. A cette

²² Benveniste (1966) considère que l'appellation « pronoms personnels » est une mauvaise étiquette car si nous prenons « je », « tu » et « il » qui sont censés être des pronoms personnels, nous remarquons que cette étiquette ne leur correspond pas. Un pronom est censé remplacer le nom, sauf que « je » et « tu » réfèrent à une réalité de discours. Ils ont leur propre référence, et correspondent chaque fois à un être unique posé comme tel. Il n'y a pas d'objet définissable auquel « je » et « tu » puissent renvoyer de façon identique à chaque fois. Ce sont ce que Benveniste appelle des signes « vides », non référentiels par rapport à la réalité,

nomination, Jean préfère « ce monsieur-là », un énoncé qui lui permet d'être reconnu en tant que personne « ordinaire » : un homme parmi d'autres, croisé dans la rue. Cette façon de nommer Jean efface ainsi la différence avec les valides que le parent de l'enfant avait introduite. Dans la deuxième dichotomie, « malade » est opposé à « handicap », ce qui laisserait supposer que pour Jean, le handicap n'indexe pas la maladie.

A son tour, à la suite du discours de Jean, Charline émet un certain positionnement « critique » vis-à-vis de l'attitude des adultes face au handicap, qu'elle oppose à celle des enfants :

- (19) **Charline** mais euh: le handicap euh: j'pense que:/ j'pense que: (.) les: les enfants globalement ont ont un (.) ont pas un mauvais regard sur le handicap (.) faut juste leur expliquer (.) c'est plutôt: **les parents qu'ont plus peur/ (.) euh: peur: de: de choquer peur euh: de dire une bêtise ou j'sais pas quoi** (.) moi ça ne me gêne pas que les enfants euh: m'interpellent et me demandent me posent des questions
- Paul** par rapport aux expériences qu'on a eu avec les enfants
- Charline** hum hum
- Paul** moi je les ai observés oh ils sont d'un naturel incroyable
- Charline** ouais ouais (.) ouais ouais
- Paul** il n'y avait pas de curiosité malsaine
- Charline** euh: oui: euh: voilà euh: c'est/ (.) bon (.) c'est/ tu peux pas marcher/ bon ok c'est quoi tes problèmes/ **c'est juste (.) c'est quoi tes problèmes/** (.) quoi
- Coralie** hum
- Charline** euh: qu'est-ce que tu peux faire/ qu'est-ce que tu peux pas faire/ (.) ah bah ça j'peux pas/ bon d'accord ok et: euh: et ils font avec enfin (.) **ils font vachement plus avec/ que: euh: (.) enfin (.) ils se débrouillent pour faire avec** (.) plus que: euh: (.) peut-être que ça vous pouvez pas faire/ comme le font les: les: disent les adultes
- Coralie** hum
- Charline** les: les enfants vont: (.) plus se débrouiller pour (.) faire avec
- Coralie** hum hum
- Charline** euh: (.) des fois y'a des choses/ ils ils demandent des choses vraiment impossibles je leur dis j'peux pas/ mais: (.) mais vraiment la plupart du temps ils se débrouillent pour (.) fin (.) on essaie
- Coralie** hum hum (.) d'accord
- Charline** leur euh: leur euh: (.) leur réaction première c'est on essaie
- Coralie** hum hum (.) d'accord (.) et c'est vraiment différent des adultes (.) les adultes ils sont\
- Charline** euh: les adultes ils sont plus sur euh: sur la réserve sur euh: (.) mais euh c'est: (.) ouais ouais j'trouve qu'ils sont: plus sur la réserve je sais pas quoi ils vont dire (.) **euh faut pas que vous vous fassiez mal faut pas que: faut pas que: faut pas que:**
- Coralie** hum
- Charline** <tire>

et non des pronoms. En ce qui concerne le pronom « il », il n'a rien de personnel. « Il » ne construit pas une instance subjective susceptible de prendre ou de co-prendre en charge un énoncé, ce qui amène Benveniste à faire une division entre le domaine de la personne (« je » et « tu ») et le domaine de la non-personne (englobant « il »).

Les enfants sont perçus par Charline comme étant plus spontanés dans leurs échanges. Cela s'aperçoit notamment à travers les questions qu'ils posent et que Charline rapporte : « qu'est-ce que tu peux faire/ qu'est-ce que tu peux pas faire ». L'emploi du verbe « pouvoir » suppose que la personne handicapée n'est pas réduite à son handicap, elle a également des capacités aux yeux des enfants. De même, le verbe « se débrouiller » dans l'énoncé « ils se débrouillent pour faire avec » traduit l'adaptabilité des enfants face au handicap. Charline émet une distinction avec les adultes, à travers l'emploi de l'adverbe « plutôt » dans « c'est plutôt: les parents qu'ont plus peur », qui implique une opposition. L'adverbe « plus » sert alors de comparatif entre les parents et les enfants, et souligne le fait que le handicap « effraie » surtout les adultes, qui ne savent pas quel comportement adopter. En effet, Charline précise qu'ils ont peur de « choquer », de « dire une bêtise », ce qui traduit un certain malaise face au handicap. Autrement dit, les adultes craignent de ne pas avoir l'attitude appropriée. Ils ne savent pas comment se comporter. Soit ils manifestent une trop grande pudeur devant la personne handicapée, soit l'infantilisent, c'est-à-dire agissent envers elle comme il le ferait avec un enfant qui serait incapable de se débrouiller seul, de prendre les bonnes décisions à son sujet, comme Charline l'exprime à la fin de l'extrait en citant les paroles des adultes : « faut pas que vous vous fassiez mal faut pas que: faut pas que: faut pas que: ». En ayant recours à la tournure « il ne faut pas que », sur laquelle met l'accent Charline en la répétant quatre fois, les adultes se montrent prévenants contre un risque que pourrait prendre la personne handicapée. Cette dernière idée est intéressante car elle fait clairement ressortir le rapport « aidant-aidé » intériorisé par les adultes, avec la personne handicapée perçue comme un être fragile, faible, qui « ne doit pas se faire mal », un rôle que Charline refuse de revêtir. En accordant plus de valeur à la réaction des enfants, Charline souhaite aller vers des rapports où les frontières entre valides-handicapés sont moins visibles.

5.2.2. La rencontre de « l'autre » : un changement de regard sur le handicap ?

Dans les extraits suivants, les participants discutent sur un éventuel changement de regard des personnes valides sur le handicap. Différents points de vue se confrontent, à savoir celui de Mélanie (personne handicapée) et celui de Michel (bénévole).

- (20) **Coralie** alors euh donc on a vu que: y'a des: perceptions donc euh positives d'autres un peu négatives euh par rapport à celle-ci (.) comment est-ce qu'on peut changer le regard sur le handicap (.) d'après vous fin: est-ce que c'est possible de le changer
- Cédric** bah déjà les:
- Mélanie** changer les gens j'pense pas
- Samuel** non c'est pas
- <nombreux chevauchements>
- Coralie** pas en même temps s'il vous plaît

Michel je suis pas tout à fait d'accord/ parce que avec euh par exemple les trucs que l'on a fait avec les scolaires

Mélanie oui=

Michel =moi je trouve qu'on a changé le regard sur le handicap fin

Mélanie oui y'a tout ce qu'on a fait avec euh les scolaires (.) je vois que (.) parce que ils sont petits

Michel bah oui=

Mélanie =ils ont un regard=

Michel =ah oui non les autres c'est trop tard (.) c'est vrai

Mélanie voilà

Michel <rire>

Mélanie c'est le=

Michel =les enfants c'est aux enfants c'est-à-dire les écoles qu'il faut:\

Mélanie c'est justement (.) voilà c'est parce que (.) là c'était les enfants (.) on a vu les maternelles on a vu les (.) on a vu les: gamins de primaire/ (.) donc euh déjà leur regard ça leur permet de: (.) de se=

Michel =vous avez pas vu qu'ils avaient pas le même regard: à la fin/

Mélanie voilà=

Michel =qu'au début/

Mélanie oui oui

Michel ils avaient pas le même regard du tout hein

Mélanie voilà/ mais (.) c'est bien ce que je dis c'est pour ça que (.) temps (.) quand ils sont petits et après au fur et à mesure qu'on avance/ (.) euh: leur regard leur permet de: (.) d'avoir un: un certain regard mais (.) parce qu'ils finissent par s'habituer (.) alors que: (.) si tu vois les: (.) les adultes/ (.) ceux qui sont déjà: passés à un certain cap/ (.) on peut pas les changer ceux-là

Cédric ah bah non

Samuel pourquoi/

Mélanie et ils ont un regard vraiment:

Michel c'est difficile

A travers cette discussion, il y a tout un enjeu sur qui peut voir son regard se transformer. Est-ce uniquement les enfants ? Qu'en est-il des adultes ? L'utilisation d'un « on » inclusif, substitué de « nous », faite à la fois par Michel et par Mélanie, et qui renvoie à l'ensemble des personnes du GEM, signifie que ces deux participants se rattachent à un même groupe. Néanmoins, la présence d'indices personnels comme « je » ou « moi » dans chaque production discursive des deux participants montre que chacun se positionne dans son discours et donne son propre avis sur la question. On entrevoit alors une opposition entre les représentations de chacun, dans la mesure où tous deux cherchent à faire adhérer l'autre à sa représentation de la réalité. Pourtant il semblerait que les participants s'orientent vers un consensus car Mélanie ponctue son discours de segments comme « voilà » ou encore « c'est bien ce que je dis » comme pour signifier « tu rejoins ma vision des choses » chaque fois que Michel exprime quelque chose.

Dans un premier temps, Mélanie semble catégorique : il n'est pas possible de changer le regard des gens sur le handicap. Face à cette réponse, Michel manifeste son désaccord, mais de manière nuancée, comme le témoigne la locution adverbiale « tout à fait » associée au « pas » de négation. Pour exprimer son point de vue, il mentionne les rencontres que le GEM

organise régulièrement avec les enfants des écoles de la ville, qui, selon lui, permettent justement de « changer le regard » des personnes valides sur le handicap. Finalement, ils semblent tous les deux parvenir à une entente sur le sujet, puisque Michel finit par dire « ah oui non les autres c'est trop tard (.) c'est vrai » en parlant des adultes, ce qui laisse supposer qu'il adhère à la vision de Mélanie : le regard que les enfants ont face au handicap peut évoluer mais pas celui des adultes. Néanmoins, nous pouvons observer à la fin de l'extrait que l'avis de Michel reste partagé puisque, en mentionnant « c'est difficile » il revient finalement sur sa position de départ, et introduit à nouveau une nuance : « difficile » ne signifie pas « impossible ».

Dans la suite de la discussion, alors que Mélanie réitère son avis sur le sujet, Michel intervient une nouvelle fois pour exprimer à nouveau son point de vue personnel. Il s'inspire alors de sa propre expérience du handicap en tant que personne valide, une expérience rattachée à son arrivé au GEM, en tant que bénévole, qui aurait opéré un « changement de regard » sur lui-même.

- (21) **Mélanie** voilà (.) c'est pour ça que j'dis bon en général c'est (.) quand **on les prend** qu'ils sont petits et puis après à l'école primaire tout ça (.) c'est là où **on peut encore les caper** mais:
- Cédric** oui bien sûr
- Mélanie** où **on peut encore réussir à faire quelque chose**
- Michel** je pense que moi par exemple j'ai pas le même regard sur le handicap que j'avais y'a dix ans/
- Coralie** hum hum
- Mélanie** oui=
- Michel** =le fait d'être venu ici: de co- cotoyer plein de=
- Coralie** =bah moi c'est pareil
- Michel** euh: j'ai pas du tout le même regard/ (.) pas du tout

Par la suite il ajoute :

- (22) **Michel** j'avais pas été confronté à ça comme handicap/ (.) donc pour moi **c'était**: comme comme disait Martine/ hein (.) pour moi **c'était** un peu des **bêtes curieuses** c'est c'est (.) **j'avais** ce regard-là aussi/ nan nan mais c'est
- <rire de certains participants>
- Michel** oui mais: je m'excuse Martine mais c'est vrai **j'avais** aussi ce regard-là (.) et et **mon regard a complètement changé** quoi
- Coralie** hum
- Mélanie** oui
- Michel** **complètement changé**

La rencontre de « l'autre » a donc contribué à changer la représentation que Michel se faisait du handicap. Il présente sa première vision, qui consistait à catégoriser les personnes handicapées comme des « bêtes curieuses », une vision qu'il nuance à travers l'utilisation de l'adverbe d'intensité « un peu », et qu'il exprime comme étant passagère puisqu'il la place en

arrière-plan avec l'usage de l'imparfait (« c'était » ; « j'avais »). Nous remarquons que Michel renvoie aux personnes handicapées à travers un pronom démonstratif « ce » qui a pour effet d'effacer les individus auxquels renvoie le pronom. De cette manière, Michel ne désigne pas directement les adhérents du GEM. De même, le « regard » qu'il avait à ce moment-là est introduit par l'adjectif démonstratif « ce ». Ces deux emplois impliquent une distance de la part de Michel par rapport à ce qu'il énonce. L'adjectif démonstratif « ce » est ensuite remplacé par l'adjectif possessif « mon » devant le terme « regard », accompagné du verbe « changer ». Michel expose une nouvelle représentation du handicap qu'il présente comme étant la sienne, et cette transformation de « regard » exprimée au passé composé apparaît comme un événement singulier mis au premier plan. Nous notons également l'adverbe d'intensité « complètement » utilisé à deux reprises, qui vient renforcer le sens véhiculé.

Parallèlement à cela, nous pouvons voir que la façon dont Mélanie présente le changement de regard des enfants est particulière, celui-ci apparaît comme une initiation, à travers laquelle le jeune enfant voit sa perception de la réalité se transformer par l'acquisition de connaissances sur le handicap, en participant notamment à des activités avec des personnes handicapées. Dans ce processus, l'enfant est passif. En effet, si nous nous intéressons aux fonctions syntaxiques et rôles sémantiques qui viennent se superposer sur ces fonctions, nous constatons que le sujet principal est un « on » représentant les personnes handicapées, qui actualise soit un verbe d'action (« prendre »), soit un verbe semi-auxiliaire qui modalise le verbe à l'infinitif qui le suit : « peut capter », « peut réussir », qui, correspondent eux aussi à des verbes d'actions. Les enfants apparaissent en tant que complément d'objet ayant pour rôle sémantique celui d'expérient : ils sont affectés par l'accomplissement du procès. Les personnes handicapées sont alors montrées dans le discours de Mélanie comme des sujets actifs, qui agissent sur le regard des enfants.

La discussion se termine de la façon suivante :

- (23) **Michel** donc **on peut** aussi **changer** les adultes je pense
Mélanie oui y'a **y'en a certains** que tu peux qu'on peut changer=
Michel =d'où nos **nos nos actions de communication** j'pense ça c'est hyper important=
Mélanie =oui oui (.) c'est parce que: euh justement (.) pour vraiment arriver à changer le le regard qu'ils peuvent avoir (.) c'est de: de les faire confronter à ce genre de chose (.) de: de leur (.) de réunir euh (.) d'arriver à réunir euh à la fois les **personnes valides** bon **qu'ont pas de problème/** (.) avec des **personnes qui ont un handicap/** (.) peu importe le handicap que ça soit/
Michel **oui oui complètement**

Avec le « on » inclusif à travers lequel Michel prend en charge son discours, les personnes handicapées ne sont plus les seuls sujets actifs. Le « on », suivi par la suite par « nos », renvoie alors à l'ensemble des personnes du GEM (bénévoles, animateurs, adhérents...).

Michel évoque d'ailleurs des « actions de communication » qui ne peuvent être que celles du GEM. Face à l'affirmation de Michel, selon laquelle le GEM peut agir également sur les adultes, Mélanie maintient son positionnement avec le segment « y'en a certains », et nuance ainsi les propos de Michel : tous les adultes ne peuvent pas voir leur regard se transformer. Ainsi, jusqu'à la fin de la discussion, la confrontation entre leur point de vue perdure, même s'ils semblent malgré tout parvenir à un avis réciproque, indiqué dans le dernier tour de parole de Michel (« oui oui complètement »), dans lequel Michel approuve la vision de Mélanie énoncée juste avant. Néanmoins, cette dernière idée n'est pas sans effet de catégorisation. Elle émet explicitement une distinction entre les personnes valides « qu'ont pas de problème » et les personnes « qui ont un handicap » et construit alors une dichotomie catégorielle entre ces différents acteurs sociaux.

L'extrait qui suit prend place au cours d'une discussion autour de la place que le GEM occupe dans la transformation des représentations des personnes valides sur le handicap. Charline mentionne les sorties dans la ville de Rungis que le GEM organise chaque semaine.

- (24) **Charline** quand **on** va: euh quand **on**: déjà **on sort**/ (.) **on** reste pas tout le temps euh: dans le GEM
- Coralie** hum
- Charline** et: des fois **on** va: euh (.) à la médiathèque (.) dans les lieux publics dans plusieurs lieux publics euh: (.) et: donc euh: (.) les personnes voient que (.) oh les personnes han- à mobilité réduite (.) **peuvent/ sortir**/ <rire>
- Coralie** <rire>
- Charline** **elles** ne sont pas enfermées/ dans un: <rire> un endroit <rire> spécialement dédié pour **elles** <rire>
- Coralie** d'accord
- Charline** c'est merveilleux <rire> **on peut**/ (.) faire sortir des personnes handicapées <rire>

Ici dans ce passage, Charline prend un ton très ironique, comme pour se moquer de ce que pourraient penser les personnes valides, et mettre à mal les idées reçues sur le handicap. En effet, c'est comme si elle citait en quelque sorte les propos des personnes valides en produisant des énoncés dont elle se distancie, notamment par le ton qu'elle prend (difficile à transcrire), qui n'est pas le sien habituel. On remarque aussi qu'elle rit beaucoup de ce qu'elle dit, et le changement de pronoms (passage d'un « on » substitué de « nous » à un « elles ») pour référer aux personnes handicapées témoigne de cette mise en scène discursive. Il y a un jeu entre ce que dit Charline et ce qui est laissé à entendre, ce qui rejoint la définition de l'ironie donnée par Charaudeau (2006 : 28) :

« Dans l'ironie [...] est opérée une discordance entre ce que pense le sujet parlant et ce que dit le sujet énonçant : l'énonciateur dit quelque chose de contraire à ce qu'il pense (c'est l'antiphrase), mais en même temps, il veut faire entendre ce qu'il pense. Il doit donc construire un destinataire idéal qui puisse comprendre que ce qui est donné à

entendre est l'inverse de ce qui est dit. Pour ce faire, il fournit au destinataire des indices (ton, mimique, geste) lui permettant d'opérer ce renversement ou cette conversion ».

Charaudeau (2006, 2011) considère l'ironie comme une catégorie de l'humour. Selon lui, l'acte humoristique peut avoir pour visé de remettre en question une doxa sociale :

« Dans le cadre du discours humoristique, en général, les différentes catégories jouent sur une interdiscursivité dialogique (in absentia), utilisant une doxa qui peut être celle d'un tiers, ou celle plus particulière qui est portée par l'interlocuteur, pour la mettre en cause. Dans le cas des catégories énonciatives [dont fait partie l'ironie], il se produit une polyphonie qui met en cause la doxa (ou les doxas, car il peut y en avoir plusieurs, cela dépend des possibilités interprétatives du récepteur) qui n'est pas dite. » (Charaudeau, 2011 : 10)

En effet, dans son discours, Charline laisse volontairement entendre plusieurs voix : elle parle de l'étonnement des « valides » face à la mobilité des personnes handicapées pour en réalité mieux le dénoncer et remettre en question des idées qui circulent sur le handicap, selon lesquelles les personnes handicapées seraient automatiquement « à part », « isolées », et resteraient « entre elles », à l'écart des activités de la société. Selon Charline, le GEM permet de rompre avec ces représentations en contribuant à insérer les personnes handicapées dans de nouveaux espaces de socialité : accès notamment aux services publics de la ville. Elle accentue dans son discours certains termes, comme le verbe « pouvoir », qui réfère à une capacité, et le verbe « sortir » qui traduit, lui, une action, et dont la première utilisation est renforcée par l'adverbe « déjà ». Ces mots répétés dans le discours de Charline viennent s'opposer à la vision du handicap comme entraînant une limitation des aptitudes sociales, intellectuelles et physiques des personnes handicapées. Celles-ci apparaissent également comme des sujets actifs, qui produisent des actions. Cela permet alors à Charline de déconstruire les images négatives liées au handicap.

Toujours en interrogeant le rôle du GEM dans cette évolution des représentations, les adhérents évoquent aussi une expérience qu'ils ont réalisée et qui, selon eux, a contribué à modifier le regard des habitants de la ville sur le handicap. Il s'agit d'une pièce de théâtre qu'ils ont élaborée ensemble, dans le cadre des activités proposées par le GEM, et qu'ils ont ensuite jouée sur scène, au théâtre de Rungis. L'extrait débute alors que Martine raconte la préparation de la pièce, en mentionnant les nombreuses répétitions effectuées, ce qui a pour effet de mettre en avant les efforts fournis par les adhérents pour parvenir à leur fin, des efforts qu'elle met en parallèle avec les réactions défaitistes de personnes valides, face au projet. Finalement, la pièce est présentée comme un succès et aurait ainsi contribué à transformer le regard des valides sur le handicap.

(25) **Martine** **on** attendait/ (.) euh pendant: pendant: mois de septembre mois de septembre jusqu'au mois de décembre (.) **on** répétait tous les jours (.) pas tous les jours

mais (.) tous les: jeu- jeudis
Coralie ouais/
Martine et puis (.) à chaque fois y'avait **on** écoutait des **valides** (.) oh c'est: c'est: c'est:
 (.) ils pourront pas le faire et xxx (.) **on** entendait tout tout tout
Coralie ouais/
Martine Françoise aussi (.) Françoise xxx elle avait (.) et puis au moment de: (.) au
 moment du spectacle (.) c'était moi qui commençais (.) j'ai xxx bah **ils** étaient
bluffés
Coralie <rire>
Martine **on** est capable de tout faire
Coralie hum hum
Martine comme des **valides** (.) faut pas s'arrêter (.) faut pas s'arrêter/
Coralie hum hum

Dans son discours, Martine introduit des frontières entre un « on » substitut de « nous » qui réfère aux adhérents du GEM, comédiens de la pièce de théâtre, auxquels elle s'identifie, et les personnes « valides » qu'elle désigne précisément avec ce terme. Une opposition est alors introduite entre personnes valides et personnes handicapées. Néanmoins, en conclusion de son récit, Martine émet une comparaison, par la conjonction « comme », entre ces deux catégories d'acteurs, qui tend à les placer sur un niveau d'égalité. Nous remarquons également que dans cette comparaison, l'attribut du sujet confère aux adhérents du GEM les mêmes capacités (« capable de tout faire ») que les personnes valides. A travers cet énoncé, Martine revendique alors la présomption de capacité des personnes handicapées au même titre que les personnes valides.

Cette discussion amène Martine à évoquer la réaction des Rungissois face à l'implantation des maisons partagées de Simon de Cyrène dans la ville de Rungis. Au début réfractaires à l'ouverture de ces logements, les habitants auraient à présent « changé leur regard » :

- (26) **Martine** même dans (.) dans la ville de Rungis/ (.) avec euh (.) avec l'implantation (.)
 de: du nouveau du nouveau de la nouvelle maison partage/
Coralie ouais
Martine ils avaient peur/
Coralie hum hum
Martine ils avaient peur de nous/ (.) en disant: euh qu'est-ce qu'ils foutent là (.) ils a- ils
 vont nous embêter dans les rues xxx maintenant ils ont changé leur regard/
Coralie oui (.) d'accord
Martine **il fallait il fallait leur montrer comme on est des citoyennetés/ (.) à (.)
 comme tout le monde**
Coralie hum hum
Martine **on n'est pas à part/**
Cédric ah bah non
Michel c'est quand **tu** connais pas **t'**as peur de l'autre hein [ça c'est sûr]
Martine [bah ouais]
Cédric [oui oui]
Michel c'est **une réaction complètement normale** [hein je veux dire euh:]
Martine [mais il faut **leur convaincre** qu'on est xxx]
Michel [et puis voilà c'est quoi ça] qu'est-ce qu'ils sont en train de nous installer là oh

<certain participants rien>

Michel c'est quoi ça: alors évidemment/ alors eux=

Martine =ouais mais=

Michel =ils vont dans les rues (.) ils vont (.) ouais c'est presque pire que si c'était une prison ici avec des tolards qui se baladent dans la rue quoi

Samuel <rire>

Michel non mais: c'est: (.) le: **le citoyen lambda** il est comme ça: euh:

Martine mais [**on est des citoyens ordinaires**]

Michel [voilà il a peur il a peur du nouv- du truc qu'il connaît pas]

<plusieurs participants parlent en même temps>

Michel donc (.) c'est important d'informer

Les énoncés que prend en charge Martine à travers un « on » substitut de « nous » présentent les adhérents comme des citoyens ordinaires, ce qu'elle exprime notamment de façon explicite à la fin du passage. Martine cherche alors à gommer les différences entre les personnes valides et personnes handicapées. Néanmoins elle souligne l'effort que doivent fournir les personnes handicapées pour arriver à cette « égalité ». En effet, les tournures impersonnelles (« il faut ») expriment une nécessité : les personnes handicapées doivent « montrer » qu'elles sont « comme tout le monde », elles doivent « convaincre » les valides, c'est-à-dire les amener à les reconnaître comme leurs pairs. L'utilisation de l'imparfait montre que cet effort est révolu.

Face à ce discours, Michel tient un positionnement différent. Il « excuse » en quelque sorte les réactions des Rungissois en la qualifiant de « normale » et en appuyant son propos à travers l'usage de l'adverbe d'intensité « complètement » qui indique ici un degré extrême de normalité. Nous remarquons aussi que Michel s'appuie sur un « tu » générique pour émettre un énoncé à valeur générale, ce qui a pour effet d'inclure l'allocutaire, ici Martine, dans le procès. Martine est insérée dans l'énoncé de Michel à titre de témoin fictif, de façon à la faire adhérer à son propos. Le présent de l'indicatif également employé en parallèle du « tu » générique confère à l'énoncé une valeur universelle, qui suppose que ce que Michel énonce est un sentiment partagé par tous les individus sur terre. Il finit son discours par attribuer la catégorie « citoyen » aux Rungissois, ce qui renforce le sens universel véhiculé à travers son intervention. Mais Martine, considérant appartenir également à la catégorie « citoyen » ne comprend pas cette différence de traitement. Cela s'observe notamment dans son objection « mais on est des citoyens ordinaires ».

Un peu plus loin dans la discussion, toujours sur le même sujet, Michel évoque la réaction des Rungissois devant la construction des maisons partagées avec humour :

- (27) **Michel** c'est vrai qu'au moment où on a installé euh Simon de Cyrène il y a eu bon pas mal de trucs dans les journaux euh municipaux et cetera/ (.) mais je voyais la réaction de certaines personnes/ c'est c'est pire que s'ils avaient mis un hôpital psychiatrique quoi

Mélanie bah voilà
Michel [c'est c'était c'était:]
Coralie [ah d'accord]
Mélanie c'est étrange hein
Michel qu'est-ce que c'est que ce truc qu'ils sont en train de nous mettre là quoi (.) des
cérébrolésés (.) déjà le nom ça fait peur/
Coralie <rire>
Michel ça fait peur/ (.) cérébrolésés (.) [oh la la la]
Samuel [<rire>]
Michel oh fermez les fenêtres les volets hein surtout parce que\
Coralie ouais
Mélanie et calfeutrez-vous: vi:te
Michel oui calfeutrez-vous/
Samuel c'est: et puis même c'est pas le [xxx]
Michel [non c'était pire que si c'étaient des zombies qui allaient dans la rue quoi]

Michel exagère leur réaction en mettant en scène leur peur excessive face au handicap. Mon rire et celui de Samuel montre qu'on interprète le discours de Michel comme étant ironique, en reconnaissant le comportement extrême qu'il met en scène. Dans cette discussion, le jeu ironique, qui s'observe d'ailleurs aussi dans l'extrait précédant, a de l'importance car il stigmatise l'attitude des Rungissois et évoque une prise de position alternative de Michel à laquelle les autres participants adhèrent par le rire. De même, on remarque que Mélanie intervient pour alimenter la mise en scène de Michel qui se retrouve alors co-construite par plusieurs participants. Par ce discours, finalement, Michel adhère à la vision de Martine qui laissait penser que les habitants de la ville avaient une réaction démesurée. Ainsi, si les éléments d'analyse précédents révélaient des avis différents sur la question, la blague et le rire collectif permettent aux participants d'arriver à un accord partagé sur une vision de la réalité.

Ainsi, pendant ces discussions de groupe, les participants font le récit d'expériences vécues en lien avec le thème de l'atelier et partagent ainsi leurs réactions et ressentis sur les sujets abordés. Les ateliers de réflexion apparaissent comme des espaces de confrontation d'idées, de points de vue, où des frontières sont parfois produites entre des avis divergeant. Néanmoins, certaines séquences se réalisent à travers des moments d'humour qui « se caractérisent par un changement de tonalité, du sérieux au non sérieux » (Greco 2012 : 84) et placent les participants dans une atmosphère dans laquelle ils s'accordent mutuellement. Dans ce cadre, les participants se livrent à des jeux humoristiques qui permettent de rétablir une perspective commune sur le sujet en question et rétablissent ainsi la cohésion du groupe. Une mise en commun s'effectue, favorisant l'émergence d'une identité collective entre les participants.

5.3. Synthèse interprétative

Les analyses nous ont donné un aperçu sur les représentations que les participants avaient d'eux-mêmes et des autres, sur la façon dont ils percevaient leurs différentes expériences relationnelles actuelles et passées, et sur les logiques de regroupement que celles-ci pouvaient entraîner. De façon à répondre aux questionnements posés par cette recherche, à savoir comment les « idées » qui circulent sur le handicap transparaissent dans les discours des participants, il sera question ici de proposer une synthèse interprétative de ces observations pour ensuite terminer sur quelques pistes de réflexion.

5.3.1. Une doxa sociale en circulation dans les discours

A la lecture des analyses, nous avons pu constater que des frontières se créent parfois discursivement entre deux groupes, les personnes « handicapées » et les personnes « valides », notamment à travers des positionnements énonciatifs particuliers. En effet, les adhérents ont souvent recours à l'usage d'un « on » inclusif, substitut de « nous », pour référer à un groupe « handicapés » s'opposant à un groupe « valides ». Ce phénomène de catégorisation est également visible dans le discours des bénévoles, même si ces derniers tentent néanmoins de s'en défaire (extraits 15 et 16). Par ces usages, adhérents comme bénévoles reproduisent alors le discours dominant qui existe sur le handicap et selon lequel il y aurait deux mondes différents : celui des « valides » et celui des « handicapés », et que chaque être humain serait classé et différencié en fonction de ces catégories.

De même, la présence de formes impersonnelles dans leurs discours traduit une norme plus ou moins explicite. Elles évoquent un regard sur le handicap qui existe et qui semble normalisé. Lorsque Martine (extrait 1) raconte la façon dont elle se sentait perçue par les personnes dans la rue lorsqu'elle était jeune, elle a recours à un « on » indéfini qui renvoie au regard des individus de manière générale sur le handicap : « on nous regardait comme si on était [...] des bêtes curieuses ». De même lorsqu'elle dit : « en soi (.) on e- on essaye d'être euh (.) d'être au niveau des valides » (extrait 3) à propos des attitudes des personnes handicapées face aux personnes valides, elle tient alors un discours très général qui illustrerait une certaine doxa sociale selon laquelle les personnes touchées par le handicap seraient en position d'infériorité face aux personnes valides. En effet, le verbe « essayer » traduit une tentative et revient à dire que, selon Martine, les personnes handicapées ne se sentent pas « d'office » au niveau des valides, et cela traduit un sentiment d'infériorité de leur part.

Il apparaît également dans le corpus que, lorsque les adhérents s'incluent dans le groupe « handicapés », ils mêlent cette identification à un certain type de rapport : le rapport

d'assistance. Par exemple lorsque Charline décrit les relations sociales qui ont lieu à Simon de Cyrène (extrait 4), elle a recours à des énoncés qui évoquent ce type de relation : « on a de l'aide quand il faut/ [...] tout n'est pas fait (.) tout le temps à notre place ». Même chose dans l'extrait 5, à travers l'emploi du verbe « aider » lorsqu'elle dit : « les bénévoles ne sont pas là que/ (.) pour nous aider ». Dans ces emplois, cette relation d'assistance n'est en aucun cas introduite explicitement par le chercheur. Ce sont les personnes handicapées elles-mêmes qui y font référence comme si cela allait de soi que face à des personnes en situation de handicap il y ait ce type de rapport qui s'établisse.

Ces observations ne peuvent qu'indiquer le fait que les participants ont intériorisé cette norme sociale conférant aux personnes handicapées une position inférieure, d'objet de soin, d'assistance, et la reproduisent ainsi dans leurs discours.

5.3.2. *Entre position d'infériorité et vulnérabilité linguistique*

Comme nous venons de le voir avec les extraits cités plus haut, le regard qui existe sur le handicap met en avant certaines formes de vulnérabilités. Martine parle notamment d'un regard insistant sur son corps handicapé et sur celui de son frère lui aussi handicapé : « on nous regardait [...] mais de la tête aux pieds aux pieds de la tête » (extrait 1). Ce regard sur le handicap se traduit également dans le corpus à travers l'emploi des verbes « regarder » ou « voir » (parfois même « avoir un regard »), très présents dans les discours, et qui ont généralement pour sujet des personnes valides et pour complément d'objet la personne handicapée. Celle-ci se retrouve alors soumise au regard des valides.

Mais cette vulnérabilité peut également être linguistique. Butler (2004), à travers la notion d'*agency*, confère au langage un « pouvoir d'agir », un « pouvoir de blesser ». En prenant l'exemple de l'injure verbale, elle montre comment les mots peuvent constituer une forme de violence, car « *parler est en soi un acte corporel* » (Butler, 2004 : 30). Ces violences verbales se manifestent dans le corpus à travers des phénomènes d'interpellation dont font l'objet les adhérents et qui les stigmatisent. Martine (extrait 17) raconte notamment la façon dont elle a été interpellée, au travail, par un supérieur hiérarchique, qui l'a alors désignée d'« handicapée » (uniquement le substantif, sans le mot « personne » devant). Tenir un tel discours revient à établir une domination en assignant à la personne à laquelle on s'adresse la position de l'humilié. En effet, en faisant référence au discours de haine, Butler (2004 : 39) explique : « l'énoncé enjoint l'auditeur d'occuper une position sociale subordonnée. De ce point de vue, un tel discours réinvoque et réinscrit une relation structurelle de domination. [...] il *décète* [*enacts*] la domination, et devient ainsi le moyen par lequel la structure sociale est ré-établie [*reinstated*] ». Mais si la nomination constitue une forme de violence verbale, la non-nomination n'est pas non plus sans effets sur la personne qui en fait l'objet. En effet,

Butler (2004 : 22) explique qu'en tant que sujet parlant, nous existons à travers l'adresse de l'autre. Ainsi, « recevoir un nom, c'est aussi recevoir la possibilité d'exister socialement ». Jean (extrait 18) évoque notamment une expérience similaire qu'il a vécue alors qu'il croisait une personne adulte et son enfant dans la rue : « je me promenais (.) mais ah (.) oh regarde comment il marche (.) le parent il dit: chut (.) ». Ainsi, le handicap de Jean apparaît comme un sujet tabou, dont il ne faut pas parler, qu'il ne faut pas nommer. Mais « taire » le handicap dans cette situation, c'est aussi chercher à rendre invisible la personne qui en est porteuse, et refuser de nommer Jean, c'est ne pas le reconnaître en tant qu'individu sur terre, en tant qu'être humain.

Ainsi, les personnes en situation de handicap occuperaient donc des positions d'infériorité au sein de la société, qui s'exprimeraient par une vulnérabilité à la fois physique, avec la question du regard, et linguistique, avec celle de l'interpellation. Il apparaît également que ces formes de domination sociale transparaissent aussi dans les discours mêmes de ces personnes, illustrant l'imprégnation des participants de l'idéologie dominante selon laquelle une relation asymétrique s'établirait entre « valides » et « handicapés ». Mais si les participants semblent avoir intériorisé cette doxa sociale, ils peuvent également par leurs discours mettre à distances les catégories discriminantes qu'elle suppose en laissant entrevoir d'autres représentations du handicap et en usant de procédés discursifs particuliers. La vulnérabilité peut alors être contournée, voire renversée, faisant apparaître de nouveaux rapports entre personnes valides et personnes handicapées.

5.3.3. Contestations et renégociations de l'identité sociale assignée

Si des frontières apparaissent parfois entre personnes handicapées et personnes valides, on remarque, néanmoins, que bénévoles comme adhérents cherchent d'une certaine façon à remettre en question l'identité sociale souvent assignée aux personnes handicapées à travers une véritable co-construction des discours, mettant en confrontation leurs différents points de vue en tant que personnes valides et handicapées pour arriver finalement à des perspectives communes.

Les adhérents témoignent notamment de la volonté d'être considérés comme des personnes ayant des capacités. Certains dénoncent dans leurs discours le rapport « aidant-aidé » dont la personne handicapée fait souvent l'objet, et refusent de revêtir le rôle de la personne qu'il faut assister. Cela s'observe dans le corpus à travers des énoncés comme « on est capable de... », « on peut faire... », ou l'utilisation d'un certain nombre de verbes d'action, qui présentent les personnes handicapées comme des sujets actifs. Nous pouvons constater, par ailleurs, que le regard porté sur le handicap dont nous avons parlé au début de cette partie en vient à être modifié par les personnes handicapées elles-mêmes : elles parlent d'un changement de regard

des enfants et des personnes valides qu'elles auraient opéré elles-mêmes au cours des activités mises en place par le GEM. Outre ces actions, les personnes handicapées s'affirment également dans leurs discours, à travers la prise en charge d'un « je » personnel ou l'utilisation de verbes de sentiment ou d'appréciation, traduisant l'état émotionnel dans lequel le locuteur se trouve.

Le recours aux émotions peut également être perçu comme une stratégie de persuasion, permettant aux adhérents de toucher l'affect de « l'Autre », de faire appel aux sentiments de l'auditeur afin de mieux le rallier à leur cause. En effet, les ateliers de réflexion laissent place à des récits d'expérience autour de la question de la stigmatisation qui touche les personnes handicapées, des récits dans lesquels les adhérents décrivent ou manifestent l'état émotionnel dans lequel ils se trouvent au moment où l'événement raconté a lieu (voir extraits 1, 17 et 18). C'est ce que Charaudeau (2000) appelle une « énonciation de l'*expression* pathémique ». Dans les récits qu'ils mettent en scène, les adhérents apparaissent généralement dans une position de *victime-offensée* (Charaudeau, 2000 : 9) et la description qu'ils font de leurs émotions, fait alors ressentir l'état d'indignation ou d'insatisfaction dans lequel ils se trouvent, ce qui peut pousser l'auditeur à éprouver de la sympathie vis-à-vis de ces personnes « persécutées » et « offensées ».

La remise en question des rapports de domination entre personnes valides et handicapées peut s'observer également à travers d'autres logiques de groupe. L'analyse énonciative a montré notamment que certains adhérents éprouvaient des difficultés à s'identifier à un ensemble d'individus les ramenant à leur handicap. L'association apparaît alors comme un nouveau lieu d'identification, à travers l'emploi d'un « on », substitut de « nous », pris en charge à la fois par des adhérents que par des bénévoles, et qui renvoie cette fois-ci à toutes les personnes de l'association, quel que soit leur statut (« directeurs » comme « adhérents ») et sans marquer de différences entre personnes valides et personnes handicapées. Ainsi, au sein du GEM, lieu où « tout le monde se tutoie »²³ (voir l'entretien de Karine et de Cédric, ligne 55), le « on » des personnes handicapées tendrait à s'élargir à un « on » plus englobant, plus universel.

Nous avons pu voir aussi que, dans le cadre de ces ateliers de réflexion, les participants se livrent également à des jeux humoristiques qui produisent des effets particuliers. Dans un premier temps, l'humour apparaît comme un élément significatif de l'activité interactionnelle, permettant d'établir une cohésion de groupe, notamment face à des avis divergents. En effet,

²³ Mes séances d'observation au sein de l'association ont montré que le tutoiement au sein de ce groupe social renvoie véritablement à une règle communicative. Il correspond ici à un signe d'appartenance à la même sphère, à la différence du vouvoiement qui lui, est mis de côté car traduirait un rejet, une mise à distance entre les différents acteurs sociaux présents : animateurs, bénévoles, adhérents, responsables... A ce sujet, Maingueneau (1999 : 30) soutient : « Vouvoyer ses supérieurs et ses inférieurs, c'est affirmer la distance hiérarchique : on vouvoie donc aussi bien par respect que pour exclure de la réciprocité. »

Charaudeau écrit : « L'acte humoristique participe des différentes stratégies discursives dont dispose un sujet parlant pour tenter, à l'intérieur d'une situation de communication particulière, de séduire l'interlocuteur ou l'auditoire en produisant des effets de connivence divers. » (Charaudeau, 2006 : 39-40). Il s'agit véritablement d'un jeu entre les participants qui permet alors de prendre avec plus de légèreté la gravité du sujet, de « suspendre, l'instant du jeu, l'angoisse de la fatalité du monde. » (Charaudeau, 2006 : 40). Le rire traduit alors une entente implicite entre les participants. Une mise en commun s'effectue, favorisant l'émergence d'une identité collective, et l'association apparaît alors comme un espace où naît cette identité collective, effaçant les différences entre personnes valides et handicapés.

Mais l'humour intervient également pour mettre à mal toutes les idées qui circulent sur le handicap et auxquelles les participants s'opposent. En usant de l'ironie, adhérents comme bénévoles tiennent alors une position critique en contestant le discours dominant de façon transgressive (Charaudeau, 2011 : 10).

5.3.4. Le « handicap », une catégorie universelle ?

Beaucoup d'adhérents prennent de la distance, dans leurs discours, par rapport à la catégorie « handicapée ». A travers des positionnements énonciatifs particuliers (extraits 16, 17 et 18), ils manifestent la volonté d'être perçus comme des personnes ordinaires, et soutiennent, dans leurs discours, que si l'expérience du handicap fait partie de leur vie, celle-ci ne s'y réduit pas. De cette manière, ils remettent en question le processus d'essentialisation qui tend à les réduire à leur seul handicap, effaçant toutes les autres caractéristiques qui les composent.

Mais si les participants prennent de la distance vis-à-vis de la catégorie « handicapé », ils peuvent également lui prêter une autre signification. C'est ainsi que Martine (extrait 17), en faisant remarquer à son supérieur hiérarchique que celui-ci porte des lunettes, introduit alors une nouvelle manière de se représenter le handicap, beaucoup moins restrictive. De même, lorsque Michel déclare « on est tous handicapé », il met ainsi en cause la doxa sociale selon laquelle il y aurait deux catégories de personnes parmi les êtres humains, les « valides » et les « handicapés », que les premiers seraient supérieurs aux seconds, et nous incite alors à s'interroger sur cette catégorisation. A travers cet énoncé, Michel véhicule une autre image du handicap, beaucoup plus englobante, revêtant une valeur plus universelle. Que ce soit dans le discours de Michel ou dans celui de Martine, le présent de l'indicatif employé en parallèle de tournures impersonnelles (le « on » générique ou le présentatif « c'est ») confère aux énoncés une valeur de vérité générale. Ces discours participeraient alors à l'introduction d'une nouvelle doxa, amenant d'autres représentations du handicap.

Ainsi, face à la vulnérabilité à la fois physique et linguistique des personnes handicapées dans la société, les participants, en apportant une nouvelle signification à la catégorie « handicapé », usent alors d'une autre forme de renversement, souvent appelé en sciences sociales le « retournement du stigmat » (Boutet, 2016 : 111). Boutet propose une explication de ce phénomène :

« Retourner le stigmat est une opération sémantique proprement politique à laquelle se livrent des groupes minoritaires ou dominés. Elle consiste en une réappropriation de termes injurieux ou disqualifiants. Les noms péjoratifs par lesquels une société donnée désigne un groupe sont repris et modifiés par le groupe lui-même, ils sont exhibés comme emblèmes identitaires et ce faisant leur charge péjorative ou humiliante est transformée en son contraire. » (2016 : 111-112)

Ainsi, plutôt que de trouver une nomination alternative à celle habituellement employée, il s'agit pour les personnes handicapées de s'approprier cette catégorie et de lui donner une autre valeur sociale, moins stigmatisante. Boutet donne notamment l'exemple des « sans-culottes », dont l'expression étaient d'abord utilisée dans les années 1750 par l'aristocratie pour désigner de façon injurieuse des intellectuels jugés mal habillés. Puis cette injure fut destinée aux artisans qui étaient vêtus de pantalons à toile, et de là, devint ensuite un emblème identitaire pour les révolutionnaires :

« A partir de 1791, les agitateurs parisiens issus du petit peuple d'artisans, de commerçants et d'ouvriers reprirent à leur compte cette alter-désignation au départ méprisante, inversèrent la charge injurieuse du terme et se revendiquèrent avec fierté être des sans-culottes. Un mot trivial, méprisant, devint en quelques années le symbole de l'éthique populaire, de la vertu sociale, des valeurs républicaines. Ainsi selon le girondin Carra, ce mot pris progressivement un sens élargi et renvoya à tous les amis de la liberté et de la République, qu'ils soient riches ou pauvres » (2016 : 112)

La catégorie « handicapé » entraîne donc des questions sociales importantes. En prenant en considération la signification accordée à cette dénomination par les personnes du GEM, on en arrive alors à se demander si nous ne serions pas tous « handicapés » de quelque chose. Cette vision de la réalité est notamment soutenue par Philippe Pozzo di Borgo, Jean Vanier et Laurent de Cherisey dans leur livre intitulé « Tous intouchables ? » (2012). Dès la première page, les auteurs constatent que « le handicap est une effrayante banalité » (2012 : 7). En effet, face à tous les chômeurs, à toutes les personnes qui souffrent de mal-logement, de stress ou d'anxiété, de déceptions professionnelles ou de solitude affective et autres fragilités, on s'aperçoit qu'il n'y a pas besoin d'avoir des invalidités physiques ou mentales pour être « handicapé ».

Dans la même idée, Hamonet (1990), en s'interrogeant sur l'évolution sémantique du mot « handicap », souligne que l'expression « personne en situation de handicap » permet de

reconnaître le fait que c'est surtout l'environnement physique et social qui confère à l'individu son handicap :

« Cette formulation situe parfaitement le problème. Elle met en évidence le fait que ce sont le cadre de vie et l'organisation sociale, du fait de contraintes incompatibles avec les capacités restreintes d'une partie croissante de la population, qui créent le handicap. Elle convient à toutes les formes de limitations fonctionnelles : physiques, sensorielles, mentales et psychiques. Cette notion met l'accent sur la nécessaire évolution d'un environnement physique et humain handicapant et sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'être « infirme » (ou « déficient » selon une nouvelle terminologie aussi stigmatisante que l'ancienne) pour être en situation de handicap ou de pénibilité. Ainsi les petits enfants, en poussette ou non, les personnes, lourdement chargées, sont en situation de handicap pour prendre le métro parisien. » (Hamonet, 1990 : 3-4).

Cette perspective rejoint la signification universelle de la catégorie « handicapé », revendiquée par un certain nombre de personnes au sein du GEM. Mais outre cet aspect, c'est avant tout la volonté d'être reconnues comme des personnes à part entière qui s'inscrit derrière cette revendication...

6. Conclusion et perspectives

A l'origine, le mot « handicap »²⁴ reposait sur la nécessité d'être équitable, en « désavantageant » un concurrent plus fort, de façon à assurer les possibilités de réussite de chacun. Ce terme était notamment utilisé pour les courses de chevaux, dans lesquelles, pour égaliser les chances des participants, on imposait aux meilleurs chevaux un supplément de poids, cette charge plus grande représentant alors « un handicap » (Hamonet 1990 : 12). Néanmoins, au fil du temps, le « handicap » est devenu une caractéristique individuelle attribuée à tout individu ayant une limitation de ses capacités. Cette extension de l'utilisation du mot « handicap » se serait faite dans les années 1990, et ce serait le sens de « désavantage » qui l'aurait peu à peu emporté sur l'idée d'égalité (*ibid.*, 13). Il apparaît alors que le désavantage, servant jusqu'alors à assurer l'égalité entre des joueurs, voit sa signification évoluer et devient un élément empêchant l'égalité de s'établir (Chapireau et *al.* 1997 : 52). Face à cette observation, on ne peut que s'interroger sur ce qui serait advenu si le sens de « handicap » ne s'était pas ainsi inversé. A ce sujet, Jacques Côté (1992) écrit :

« Dans ce glissement de sens, la contribution des citoyens ayant la chance de n'avoir ni déficience ni incapacité est complètement évacuée. La société ne leur demande plus d'accepter une surcharge pour équilibrer les chances de réussite. Boivin (1981) résume très bien ce qui aurait dû se passer : "Si le mot handicap avait gardé son sens propre, nous trouverions devant la situation paradoxale suivante : les personnes handicapées seraient non pas celles qui sont déficientes, mais celles qui ne le sont pas. Ce sont les personnes normales qui supporteraient le handicap du poids même de leur supériorité. Ce sont elles qui porteraient les incapacités ou les inaptitudes des autres". »
(Source : http://oeillet.chez-alice.fr/html/historique_handicap.htm)

Autrement dit, si le changement de sens ne s'était pas effectué, il serait fort possible que les personnes alors appelées aujourd'hui « handicapées » seraient en fait les « valides ».

Il est également intéressant de constater que le terme « handicap » ne fait pas consensus dans tous les pays. Il aurait progressivement remplacé, en France, dans le langage courant et professionnel, les termes « invalide », « débile » ou « infirme », alors jugés stigmatisants (Hamonet 1990 : 3). En effet, pour certains, les contours flous de ce terme permettraient d'éviter la catégorisation des personnes. Claude Veil, cité par Hamonet (1990 : 37) affirme à propos de cette délimitation pas nette : « C'est en effet le meilleur moyen d'essayer d'échapper à la catégorisation ségrégative et atomisante qu'impliquent les autres termes ».

²⁴ Le terme français « handicap » est un anglicisme, qui proviendrait d'une expression anglaise « hand in cap » qui signifie littéralement « la main dans le chapeau » et qui désignait un jeu d'échanges d'objets entre deux personnes au XVIIe siècle. Le mot « handicap » serait ensuite devenu une notion sportive au XVIIIe siècle et aurait été introduit en français au XIXe siècle, comme d'autres termes sportifs, avec ce même trait sémantique.

Pourtant, les Américains le considèrent dévalorisant et ont donc choisi de le remplacer par « disability ». Certains soulignent également le fait que le terme « handicap » n'empêche pas pour autant la catégorisation de s'effectuer puisqu'il s'agit toujours d'émettre une distinction entre différentes personnes de la société.²⁵

Ainsi, même si le TLFi (Trésor de la Langue Française informatisé) classe le mot « handicap » comme étant un terme médical, on aperçoit, avec ces observations, la dimension sociale que celui-ci a pu acquérir au fil du temps.

Cette recherche nous a justement amenés à nous interroger sur la catégorie « handicapé » et sur les questions sociales qu'elle pouvait impliquer. Nous avons pu constater notamment que les participants pouvaient reproduire dans leurs paroles les positions d'infériorité ou de supériorité qu'ils occupent dans la société, laissant entrevoir des rapports de pouvoir entre personnes valides et personnes handicapées, tout en entamant des processus de contestation et de renversement. En effet, à travers leurs discours, les participants ont montré leur capacité à mettre en place différents procédés de contournement et de détournement du discours dominant, en proposant de nouvelles représentations du handicap, mettant à distance les identités sociales stigmatisantes qui leur sont généralement attribuées.

Ainsi, outre sa fonction référentielle et communicative, le langage apparaît comme un véritable instrument de production et de reproduction de rapports de domination, et permet également aux locuteurs de parvenir à les contourner ou les renverser, à travers des processus de contestation ou de resignification.

Il est ressorti également de ces analyses que le GEM tient un rôle particulier dans la renégociation de ces identités. Se retrouvant au cœur de cette tension entre assujettissement (position d'infériorité) et agentivité (pouvoir d'agir), l'association favorise la construction d'une identité sociale alternative, en proposant des activités « mixtes » entre personnes valides et personnes handicapées, à travers lesquelles chacun est amené à échanger avec l'autre. Ainsi, véritable espace de socialisation entre personnes valides et handicapées, le GEM devient un lieu d'effacement des différences entre les individus, à la différence de d'autres structures d'accueil des personnes handicapées où des rapports asymétriques entre « valides » et « handicapés » restent très marqués. Organisant également de nombreuses rencontres avec le monde extérieur (services publics de la ville), le GEM intervient ainsi dans la transformation éventuelle des représentations sur le handicap.

²⁵ Source : http://scielo.isciii.es/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0211-95362008000100016

Dès lors, on s'aperçoit de l'importance du langage dans les phénomènes d'insertion sociale, et de l'intérêt d'une approche linguistique dans les travaux qui s'y intéressent. Finalement, producteur et reproducteur de rapports de pouvoir, le langage ne serait-il pas également créateur de lien social ? Outre l'association Simon de Cyrène qui place au cœur de son projet de nouvelles relations sociales afin de pallier la relation asymétrique qui existerait entre personnes valides et personnes handicapées, on remarque d'autres tentatives du même genre, accordant de l'importance au lien unissant « langage » et « lien social ». Pour ne citer qu'un exemple révélateur, empreint d'actualité, on peut penser notamment aux « écoliers médiateurs » ou « élèves sentinelles », un phénomène récent en France et qui prend de l'importance ces dernières années. En effet, face à un climat scolaire qui tend à se détériorer, certains établissements ont décidé de mettre en place une médiation « par les pairs » afin de résoudre les conflits entre élèves à travers le principe du dialogue et de la tolérance. La médiation est donc menée par les élèves eux-mêmes auprès d'autres élèves pour lutter contre les violences et le harcèlement en milieu scolaire. Les élèves sont bien entendu formés à la médiation afin d'avoir les outils nécessaires pour agir face aux disputes. Ainsi, encore une fois, il s'agit d'user du langage pour répondre à des problèmes sociaux. Une étude sociolinguistique de ce phénomène pourrait d'ailleurs s'avérer intéressante pour mieux comprendre les enjeux linguistiques et sociaux mobilisés dans ces échanges.

Bibliographie

- ADAMI, H. (2012). « La formation linguistique des migrants adultes », *Savoirs*, n°29, p. 9-44.
- AREZKI, A. (2008). « L'identité linguistique : une construction sociale et/ou un processus de construction socio-discursive ? », *Synergies Algérie*, n°2, p. 191-198
- AULOMBARD, N. (2016). « Promenade », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 75, p. 89-95.
- AUTHIER-REVUZ, J. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Editions Lambert-Lucas.
- AUZANNEAU, M. (2009). « « La langue des cités » ? Contribution pour la libération d'un mythe », *Adolescence*, n° 70, p. 873-885.
- BENVENISTE, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale*, Tome I, Paris, Gallimard.
- BENVENISTE, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, n°17, p. 12-18.
- BILLIEZ J. & TRIMAILLE C. (2001). « Plurilinguisme, variations, insertion scolaire et sociale », *Langage et société*, n° 98, p. 105-127.
- BLANCHET P. (2012). *La linguistique de terrain : méthode et théorie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BOUTET, J. & HELLER, M. (2007). « Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique », *Langage et société*, n°121-122, p. 305-318.
- BOUTET, J. (2001). « La part langagière du travail : bilan et évolution », *Langage et société*, n°98, p. 17-42.
- BOUTET, J. (2008). *La vie verbale au travail. Des manufactures aux centres d'appels*, Toulouse, OCTARÈS Éditions.
- BOUTET, J. (2010). *Le pouvoir des mots*, La Dispute.
- BOUTET, J. (2016). « Langues et langage en entreprise ». Repères DoRiF LANGUES CITOYENNETE – COMPRENDRE POUR AGIR DANS LA SOCIETE, DoRiF Università, Roma, http://www.dorif.it/ezine_printarticle.php?id=286
- BOUTET, J. (2017). « La pensée critique dans la sociolinguistique en France ». *Langage et société*, n° 160-161, p. 23-42.
- BRES, J. (1999). « L'entretien et ses techniques », dans L.-J. Calvet, P. Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 61-76.
- BRETEGNIER, A. (2009). « Sociolinguistique alter réflexive. Du rapport au terrain à la posture du chercheur », *Cahiers de sociolinguistique*, n° 14, p. 27-42.
- BRETEGNIER, A. (dir.) (2011). *Formation linguistique en contextes d'insertion. Compétences, posture, professionnalité*. Berne, Peter Lang.

- BUTLER, J. (2004). *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*. Paris, Éditions Amsterdam.
- CALVET, L.-J. (2009). *La sociolinguistique*, Presses Universitaires de France – PUF.
- CASTELLOTTI, V. & DE ROBILLARD, D. (2001). « Langues et insertion sociale : matériaux pour une réflexion sociolinguistique », *Langage et société*, n° 98, p. 43-75.
- CASTELLOTTI, V. & DE ROBILLARD, D. (2001). « Langues et insertion : quelles articulations ? Présentation », *Langage et société*, n° 98, p. 5-16.
- CHAPIREAU, F. et al. (1997). *Le handicap mental chez l'enfant*, Paris, ESF éditeur.
- CHARAUDEAU, P. (2000). « La pathémisation à la télévision comme stratégie d'authenticité », *Les émotions dans les interactions*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- CHARAUDEAU, P. (2006). « Des catégories pour l'humour ? », *Questions de communication*, n°10, p. 19-42.
- CHARAUDEAU, P. (2011). « Des catégories pour l'humour. Précisions, rectifications, compléments », dans Vivero Ma. D. (dir.), *Humour et crises sociales. Regards croisés France-Espagne*, Paris, L'Harmattan, p. 9-43
- COSTA, J. (2017). « Faut-il se débarrasser des « idéologies linguistiques » ? » *Langage et société*, n° 160-161, p. 111-127
- DE ROSIS, C. (2014). « Mobilités féminines internes à Gondar et VIH », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], mis en ligne le 27 juin 2016, consulté le 11 janvier 2018.
- DE SARDAN, J.-P. O. (2008). « Émique ou le point de vue de l'acteur », *La rigueur du qualitatif*, Editions Academia, p. 105-129
- DEMAZIERE, D. & DUBAR, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan.
- DEPREZ, C. (1999). « Les enquêtes « micro ». Pratiques et transmissions familiales des langues d'origine dans l'immigration en France », dans L.-J. Calvet, P. Dumont (dir.), *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, p. 77-102.
- DEPREZ, C. (2006). « Ouvertures Nouveaux regards sur les migrations, nouvelles approches des questions langagières », *Langage et société*, n° 116, p. 119-126.
- ENDRESS, P. (2010). « Une anthropologie du handicap moteur au Burkina Faso : la « Handicourse solidaire » », *Journal des anthropologues* [En ligne], 122-123, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://jda.revues.org/5604>
- EVERAERT-DESMEDT, N. (1990). *Le processus interprétatif : introduction à la sémiotique de Ch. S. Peirce*. Liège, Mardaga.
- GALATOLO, R. & GRECO L. (2012). « L'identité dans l'interaction : pratiques de catégorisation et *accountability* en milieu homoparental », *Langue française*, n° 175, p. 75-90.

- GASQUET-CYRUS, M. (2012). « La discrimination à l'accent en France : idéologies, discours et pratiques », dans C. Trimaille et J.-M. Eloy (éd.), *Idéologies linguistiques et discriminations*, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique, L'Harmattan, p. 227-246
- GASQUET-CYRUS, M. (2015). « « Je vais et je viens entre terrains ». Réflexions sur le terrain dans la théorisation sociolinguistique », *Langage et société*, n° 154, p. 17-32.
- GOFFMAN, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Les Editions de Minuit.
- GUELLOUZ, M. (2017). « Dire et performer la migration. », *Lectures anthropologiques* [en ligne], Anthropologie et migrations : mises en perspective, mis à jour le 19/12/2017.
- HAMONET, Cédric (1990). *Les personnes handicapées*, coll. Que sais-je ?, Paris, PUF.
- HELLER, M. (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris, Editions Daniel.
- IRVINE, J. & GAL, S., (2000). « Language ideology and linguistic differentiation », dans P. V. Kroskrity (dir.), *Regimes of Language*, Santa Fe School of American Research Press, Santa Fe, p. 35-83
- JAFFE, A. (2008). « Parlers et idéologies langagières », *Ethnologie française*, n°3, p. 517-526.
- LAVIGNE, C. & PHILIP, C. (2016). « Handicap, parole de témoin et parole d'expert : vers une co-construction des discours ? Présentation du dossier », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 75, p. 5-10.
- LECONTE, F. (2001). « Familles africaines en France entre volonté d'insertion et attachement au patrimoine langagier d'origine », *Langage et société*, n° 98, p. 77-103.
- LIOGIER, E. (2009). « La variation stylistique dans le langage d'adolescents de cité », *Langage et société*, n° 128, p. 121-140.
- MAINGUENEAU, D. (1999). *L'Énonciation en Linguistique Française*, Paris, HACHETTE Supérieur.
- MAINGUENEAU, D. (2007). *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin.
- MATSUOKA, E. (2016). « Études supérieures : visibilité et réalité d'une politique du handicap. Le cas de la surdité », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 75, p. 71-87.
- MAURER B., (1999). « Retour à Babel : les systèmes de transcription » dans *L'enquête sociolinguistique*, L'Harmattan, Paris, p.149-166.
- NOSSIK, S. (2011). « Les récits de vie comme corpus sociolinguistique : une approche discursive et interactionnelle du témoignage », *Corpus*, n°10, p. 119-135
- NOSSIK, S. (2014). « Introduction : le récit de soi entre conformisme et émancipation », *Semen*, n° 37, p. 7-14.
- PIOT, M. (2016). « L'imposture du handicap », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 75, p. 61-69.

- POZZO DI BORGO, P., VANIER, J. & DE CHERISEY, L. (2012). *Tous intouchables ?* Montrouge Cedex, Bayard.
- PUIG, J. (2016). « Connaissance par les gouffres ». Expertise de l'intérieur, autoreprésentation, pairémulation, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 75, p. 19-30.
- QUIVY, R. & VAN CAMPENHOUDT, L. (1995). *Manuel de recherche en science sociale*, Paris, Dunod.
- SILVERSTEIN, M. (1992). « The users and utility of idéology: some reflections », *Pragmatics* 2, n° 3, p. 311-323
- STIKER, H.-J. (2016). « Pour une recherche renouvelée sur le handicap », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 75, p. 11-17.
- TRIMAILLE, C. & ELOY, J.-M. (2012). « Introduction », dans C. Trimaille et J.-M. Eloy (éd.), *Idéologies linguistiques et discriminations*, Carnets d'Atelier de Sociolinguistique, L'Harmattan, p. 9-23
- VALLERIE, B. (2010). « Aider au développement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 51, p. 271-282.
- VION, R. (2000). *La communication verbale. Analyse des interactions*. Paris, Hachette Supérieur.

Quelques sites internet :

- <https://www.simondcyrene.org/simon-de-cyrene/notre-histoire/>
- <http://www.loisirs-progres.org/>
- <http://www.arche-france.org/>
- <https://www.simondcyrene.org/simon-de-cyrene/notre-histoire/>
- <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=2506798665;r=1;nat=;sol=0;>
- http://loeillet.chez-alice.fr/html/historique_handicap.htm
- http://scielo.isciii.es/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0211-95362008000100016

Annexes

Annexe I - Déclaration sur l'honneur de non plagiat

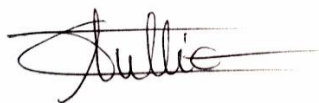
Master Signes, discours et monde contemporain
Université Paris 5 – Sorbonne Paris Cité

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Coralie TULLIO atteste avoir pris connaissance du contenu de cet engagement de « non-plagiat » et déclare m'y conformer dans le cadre de la rédaction de ce mémoire. Je déclare sur l'honneur que le contenu du présent mémoire est original et reflète mon travail personnel. J'atteste que les citations sont correctement signalées par des guillemets et que les sources de tous les emprunts ponctuels à d'autres auteur-e-s, textuels ou non textuels, sont indiquées. Le non-respect de cet engagement m'exposerait à des sanctions.

Paris, le 04 juin 2018

« lu et approuvé »



Annexe II - Témoignage de Philippe Pozzo di Borgo

Recherche...  



ENSEMBLE, REDONNONS DU SENS À LA VIE.



Simon de Cyrène

SIMON DE CYRÈNE COMMUNAUTÉS DE VIE NOUS REJOINDRE NOUS SOUTENIR ACTUALITÉS OFFRES D'EMPLOI

Accueil > Actualités > Philippe Pozzo di Borgo et Bénédicte : à cœur ouvert

PHILIPPE POZZO DI BORGO ET BÉNÉDICTE : À CŒUR OUVERT



Dans le jardin de l'hôpital de Nantes, conversation à bâtons rompus entre Philippe Pozzo di Borgo, président d'honneur de Simon de Cyrène et Bénédicte, membre du groupe des compagnons.

Tous deux se livrent en vérité, témoignant de leur vie en fauteuil.
Et si le bonheur était tout simplement dans une relation à l'autre réinventée ?

La solitude, c'est être isolé par le regard de l'autre

Bénédicte : On n'attend pas d'être cassé pour être seul ! C'est l'individualisme qui en est la cause. J'ai vécu 18 ans normalement. Depuis 2010, j'ai eu de multiples cassures. Je suis en fauteuil depuis 2014. Je connais les longs mois de solitude, notamment l'été à l'hôpital. On essaye de faire avec, nous n'avons pas le choix. La solitude, c'est d'autant plus pesant en fauteuil, on est isolé car on ne peut pas accéder à tout. Si on pouvait avoir des ailes !

Philippe : J'ai visité un laboratoire qui travaillait sur la mobilité de la personne handicapée. On ne sort pas de la solitude en étant plus mobile. Le problème c'est être en relation. Chacun est seul et le valide a peur du handicap. Cela accentue la solitude de la personne handicapée. Elle est isolée par le regard de l'autre.

Bénédicte : C'est aussi une question de caractère : s'en sortir ou se lamenter. Je ris pour ne pas pleurer. Je passe mon temps à essayer d'avoir le moral, à être optimiste. Je compte beaucoup sur mes amis. Rien qu'avec un coup de fil, ils rompent ma solitude.

Le mieux est d'être dans la relation

Philippe : Que faire pour ne pas être dans la souffrance ? Le mieux est d'être dans la relation. C'est gratuit, il n'y a pas de compétition, pas de performance, pas le besoin de ressembler à quelque chose. Ce qui dénature l'homme c'est notre société individualiste. Simon de Cyrène est une thérapie, un antidote !

Bénédicte : Sans les autres nous ne sommes rien. Je sens que je leur apporte un petit quelque chose. Ils m'en sont reconnaissants et cela me fait du bien.

Philippe : J'ai 22 ans de « métier ». Il faut que les autres comprennent que l'on peut leur apporter quelque chose. On sait les écouter, on n'est pas seulement la personne handicapée qui demande de l'aide. On peut les reconforter, les guérir de leur activisme. Mon frère a mis du temps avant de m'approcher de nouveau. Maintenant, ce grand gaillard se penche sur moi pour prendre conseil et se désarmer. C'est là notre rôle.

Propos recueillis par Arnel et Isabelle, compagnons Simon de Cyrène à Nantes.

> Lire la tribune de Laurent de Cherisey - Figaro du 5 mai 2016



 Partager Une personne aime ça.  Tweeter

Page imprimée le 16 août 2017 à 17h57 à partir du site internet de Simon de Cyrène : <https://www.simondcyrène.org/>

Annexe III - Conventions de transcription

Pour transcrire les enregistrements, je me suis inspirée du modèle de conventions ICOR (2007), que j'ai adapté à mes objectifs de recherche. En effet, quelques simplifications ont été effectuées car je trouvais que tous les signes proposés n'étaient pas forcément pertinents pour l'étude de mon corpus. D'autre part, je ne respecte pas la présentation demandée par ce modèle, qui me paraissait d'une trop grande complexité.

Chaque locuteur est indiqué par son prénom et les lignes sont numérotées de cinq en cinq de manière à pouvoir se référer plus facilement au corpus lors de l'analyse.

Structure segmentale

Pause	(.)
Allongement d'une syllabe	:
Intonation montante	/
Intonation descendante	\
Accentuation	<u>soulignement</u>
Amorce du mot	- (ex : je reg- regardais)
Élision	' (ex : j'mangeais)

Tour de parole

Début de chevauchement	[
Fin de chevauchement]
Séquence inaudible	xxx
Enchaînement immédiat	= (à la fin du premier tour et au début du suivant)

Commentaire

Commentaires métadiscursifs	<texte>
Éléments de contextualisation	<i>italique</i>
Prononciation particulière, (uniquement quand cela est pertinent)	[phonétique]

Table des matières

1. Introduction	6
1.1. A l'origine du questionnement : un témoignage.....	6
1.2. Une vie associative au cœur du projet	7
1.3. Problématisation du sujet	8
2. Présentation du terrain	11
2.1. Simon de Cyrène et son projet	11
2.2. Le GEM les Colibris de Rungis.....	13
2.3. Présentation des participants.....	14
3. Considérations théoriques	18
3.1. Une approche sociolinguistique	18
3.2. La personne handicapée à travers ses discours : quels enjeux ?	20
3.2.1. <i>Quelle place accordée aux discours de la personne handicapée ?</i>	20
3.2.2. <i>Des « experts » de l'intérieur ?</i>	21
3.2.3. <i>Parole subjective et « savoir scientifique »</i>	23
3.3. Phénomènes de catégorisations et attentes sociales	24
3.3.1. <i>De la catégorisation... à l'essentialisation ?</i>	24
3.3.2. <i>Processus de nomination et rapports de pouvoir</i>	25
3.3.3. <i>Quelles représentations de la déviance ?</i>	26
3.4. Représentations du handicap et idéologies linguistiques.....	28
4. Démarche méthodologique	33
4.1. Comprendre l'implicite : une approche s'inspirant de l'ethnographie	33
4.2. Saisir les représentations : la technique de l'entretien.....	35
4.3. Réflexivité et positionnement du chercheur	40
4.4. Méthodologie d'analyse : une approche à la fois discursive et interactionnelle.....	42
5. Analyse du corpus	45
5.1. Positionnements subjectifs et rattachements communautaires	45
5.1.1. <i>« Nous », les handicapés</i>	45
5.1.2. <i>Inscription des participants dans un groupe plus large : le GEM</i>	46
5.1.3. <i>Entre sentiment d'appartenance et sentiment de non-appartenance</i>	50
5.2. Processus identitaires en confrontation : vers un espace commun partagé.....	54
5.2.1. <i>Image de soi et remise en cause de l'identité sociale assignée</i>	55
5.2.2. <i>La rencontre de « l'autre » : un changement de regard sur le handicap ?</i>	62

5.3. Synthèse interprétative	71
5.3.1. <i>Une doxa sociale en circulation dans les discours</i>	71
5.3.2. <i>Entre position d'infériorité et vulnérabilité linguistique</i>	72
5.3.3. <i>Contestations et renégociations de l'identité sociale assignée</i>	73
5.3.4. <i>Le « handicap », une catégorie universelle ?</i>	75
6. Conclusion et perspectives	78
Bibliographie	81
Annexes	85
Annexe I - Déclaration sur l'honneur de non plagiat	85
Annexe II - Témoignage de Philippe Pozzo di Borgo	86
Annexe III - Conventions de transcription	87